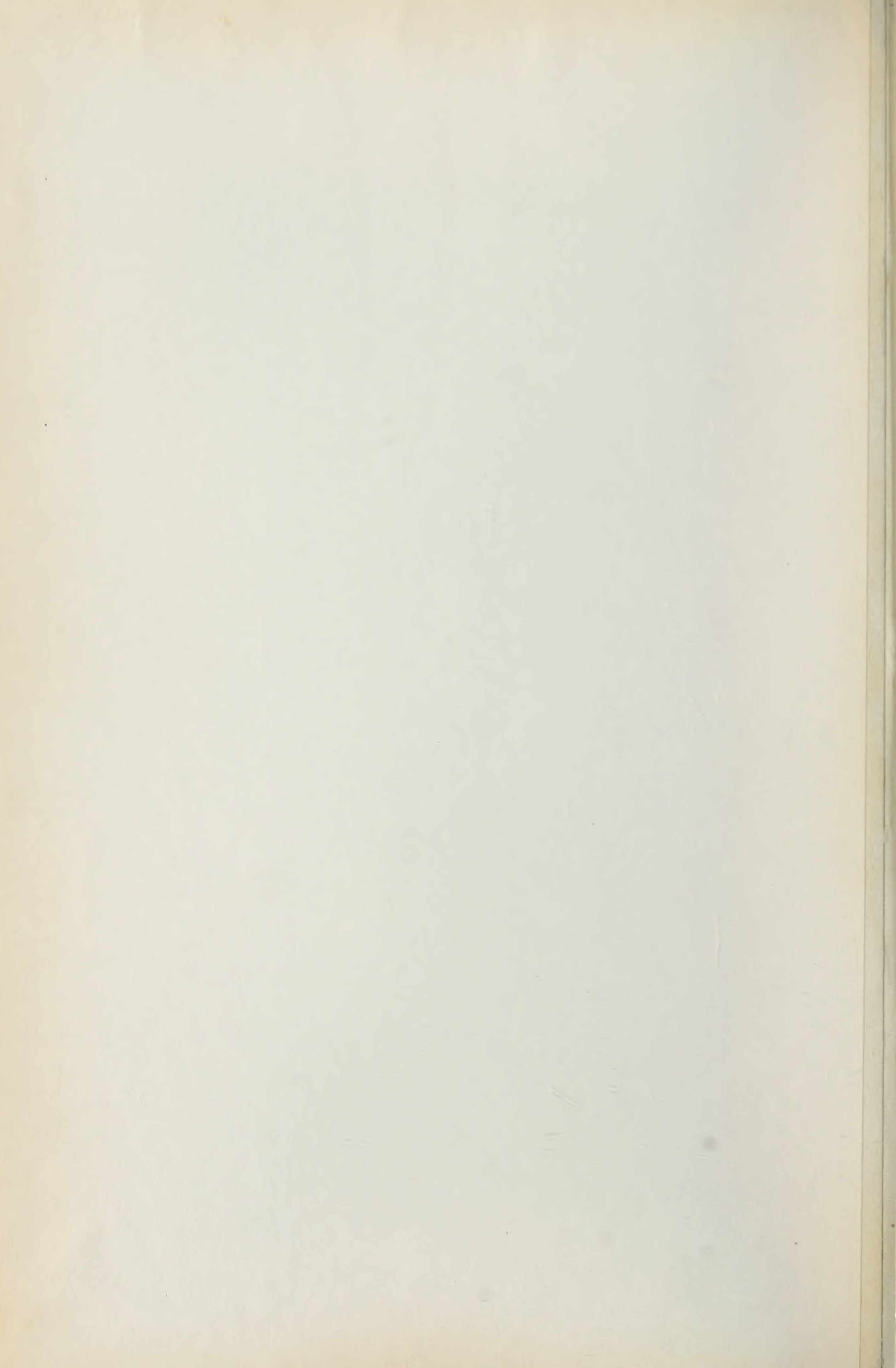
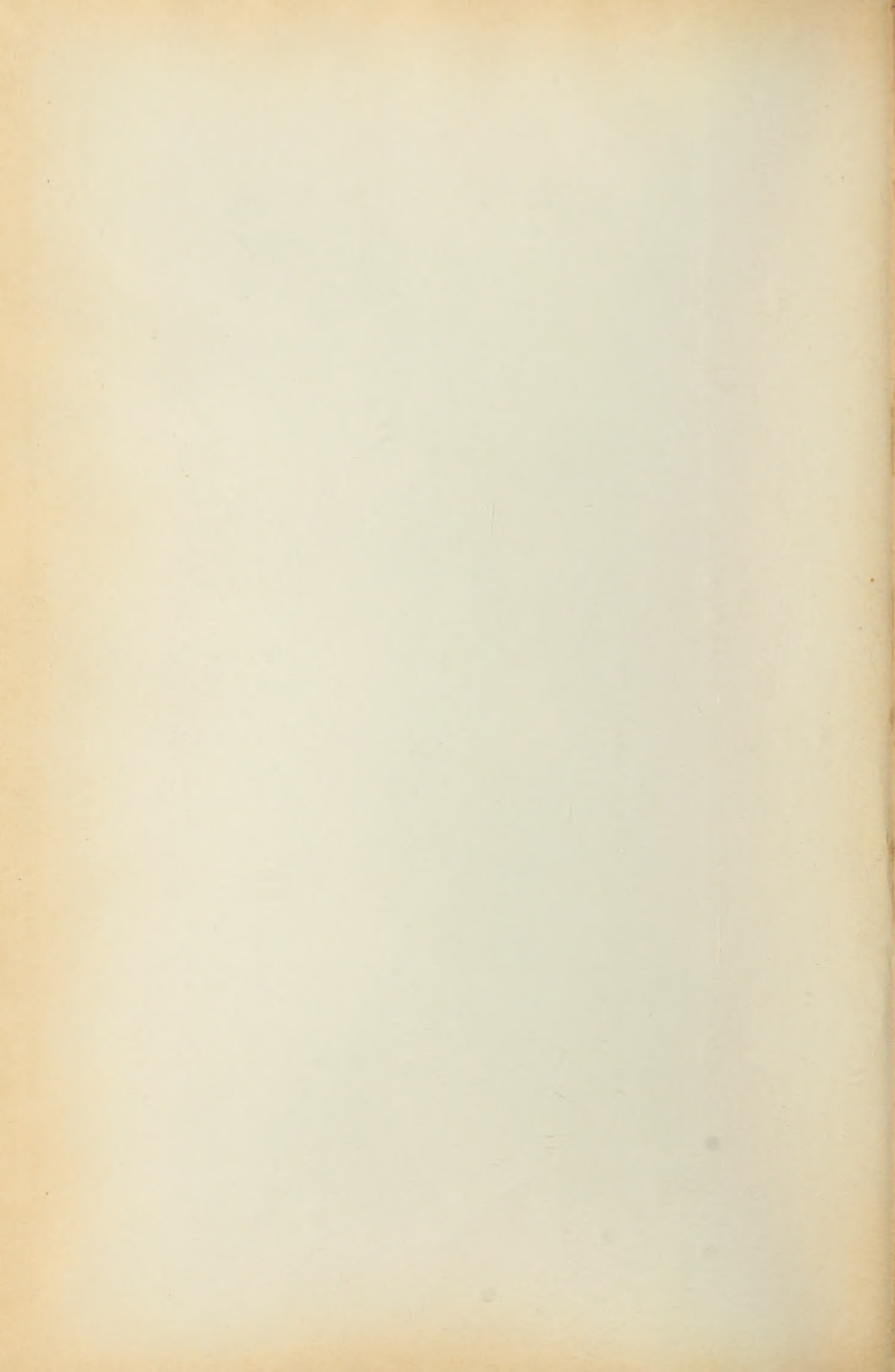
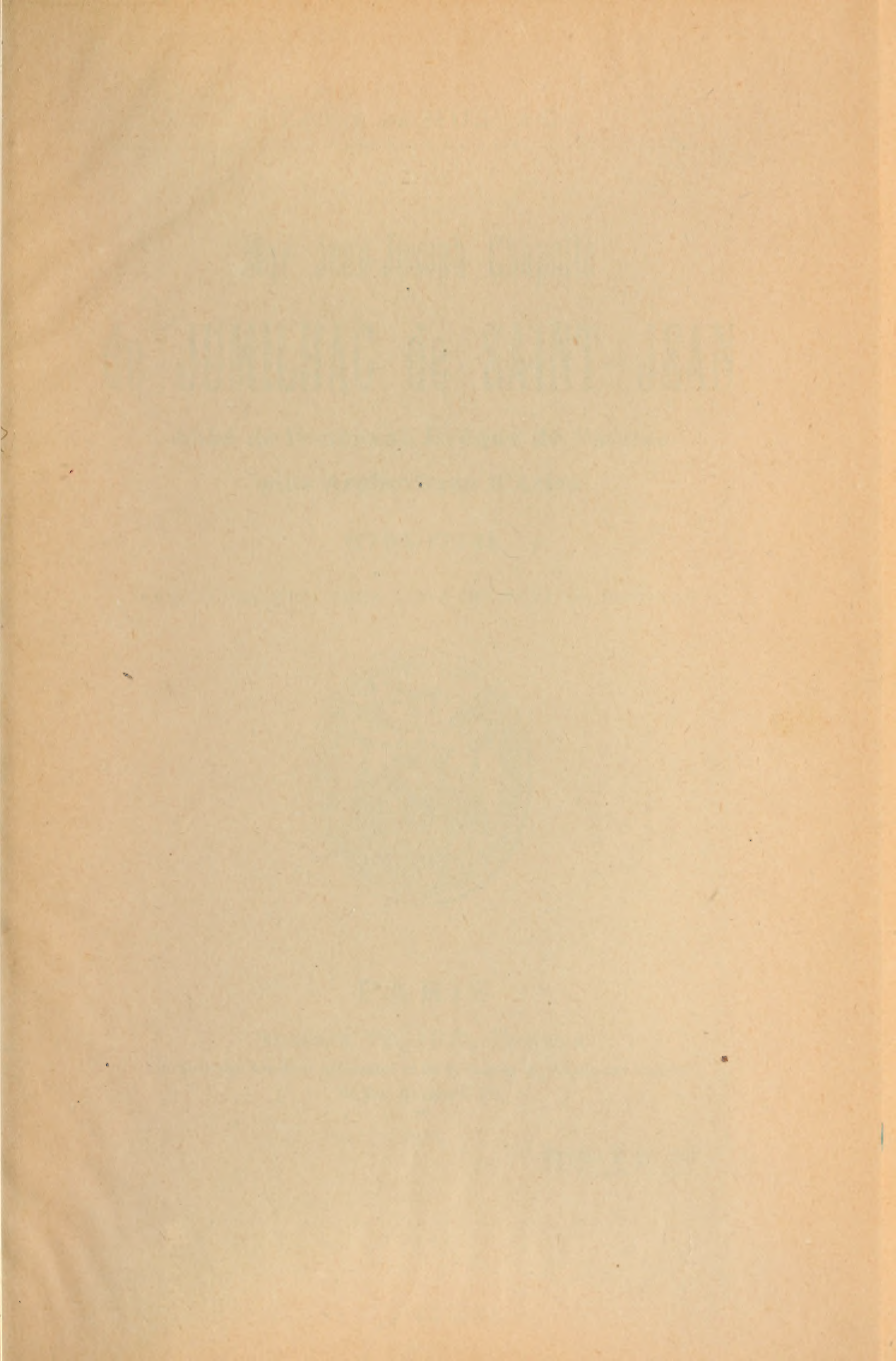
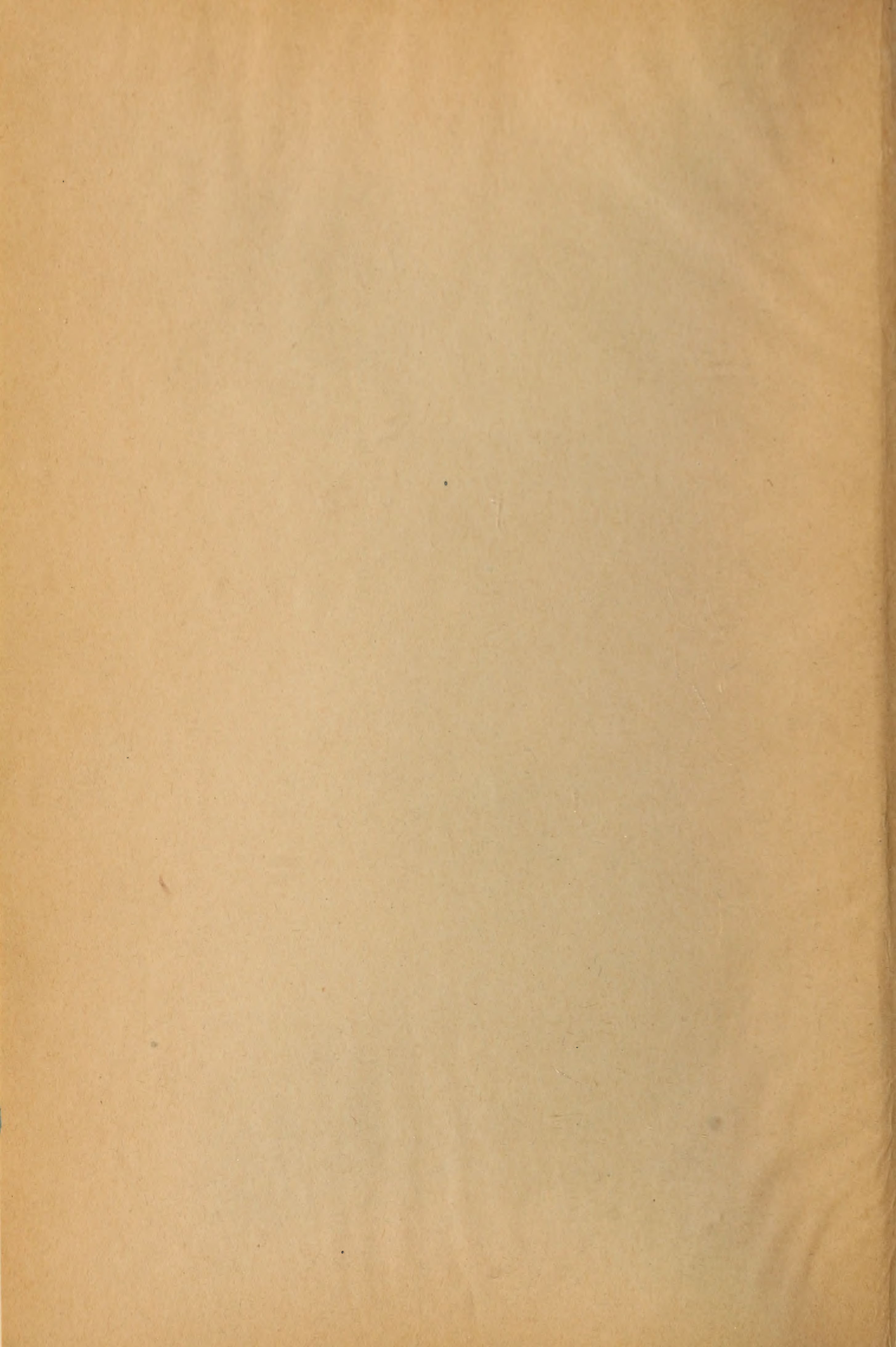

U d'/of OTTAWA
39003000138296









Louis de NUSSAC

Mgr Jean-Joseph Chapelle de JUMILHAC de SAINT-JEAN

Abbé de Bonneval, Evêque de Vannes puis Archevêque d'Arles

(1706-1775)

AVEC 6 FIGURES, DEUX HORS-TEXTE ET UN PORTRAIT



PARIS

Auguste PICARD, Editeur

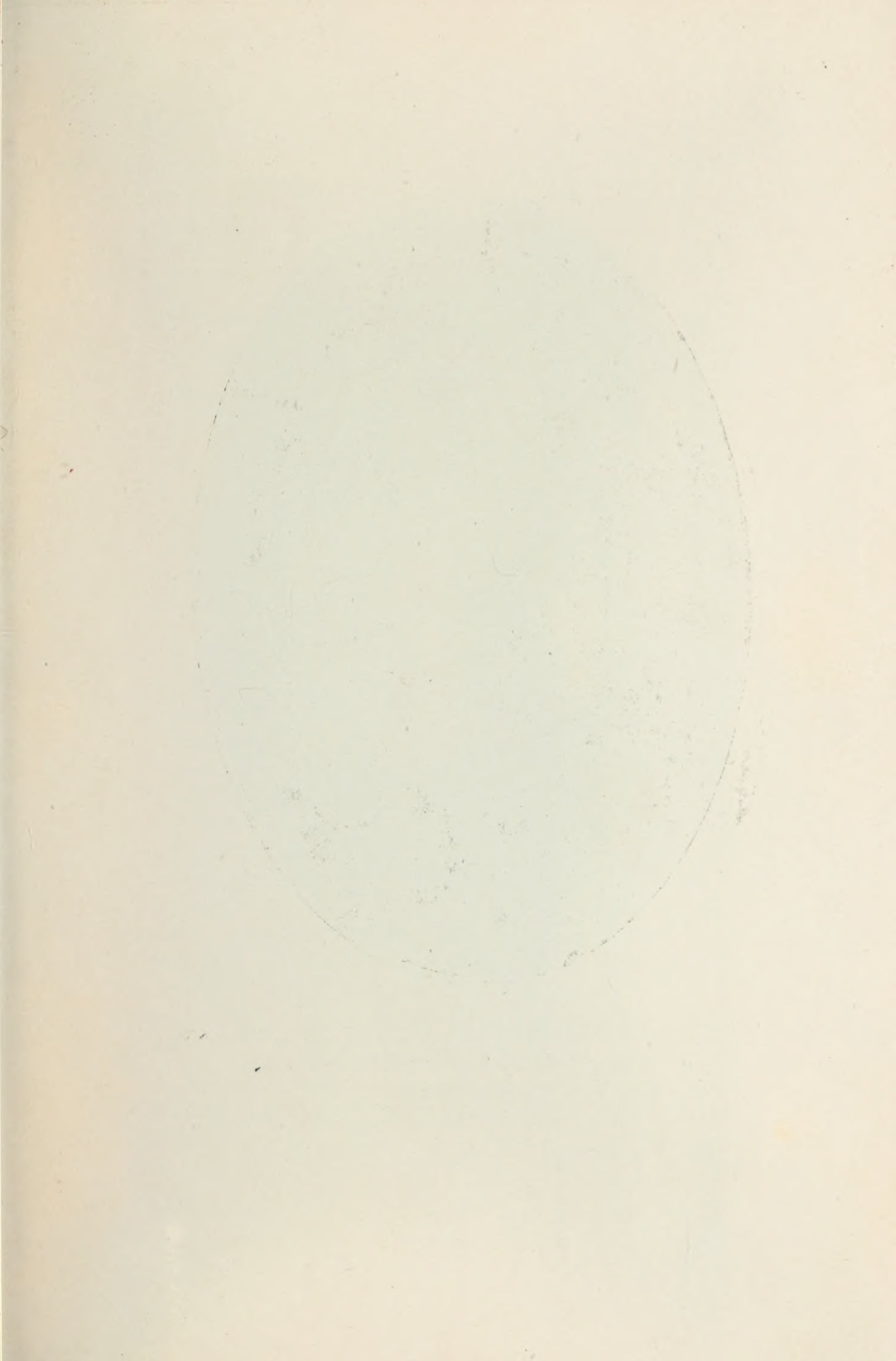
Librairie des Archives nationales et de la Société de l'Ecole des Chartes

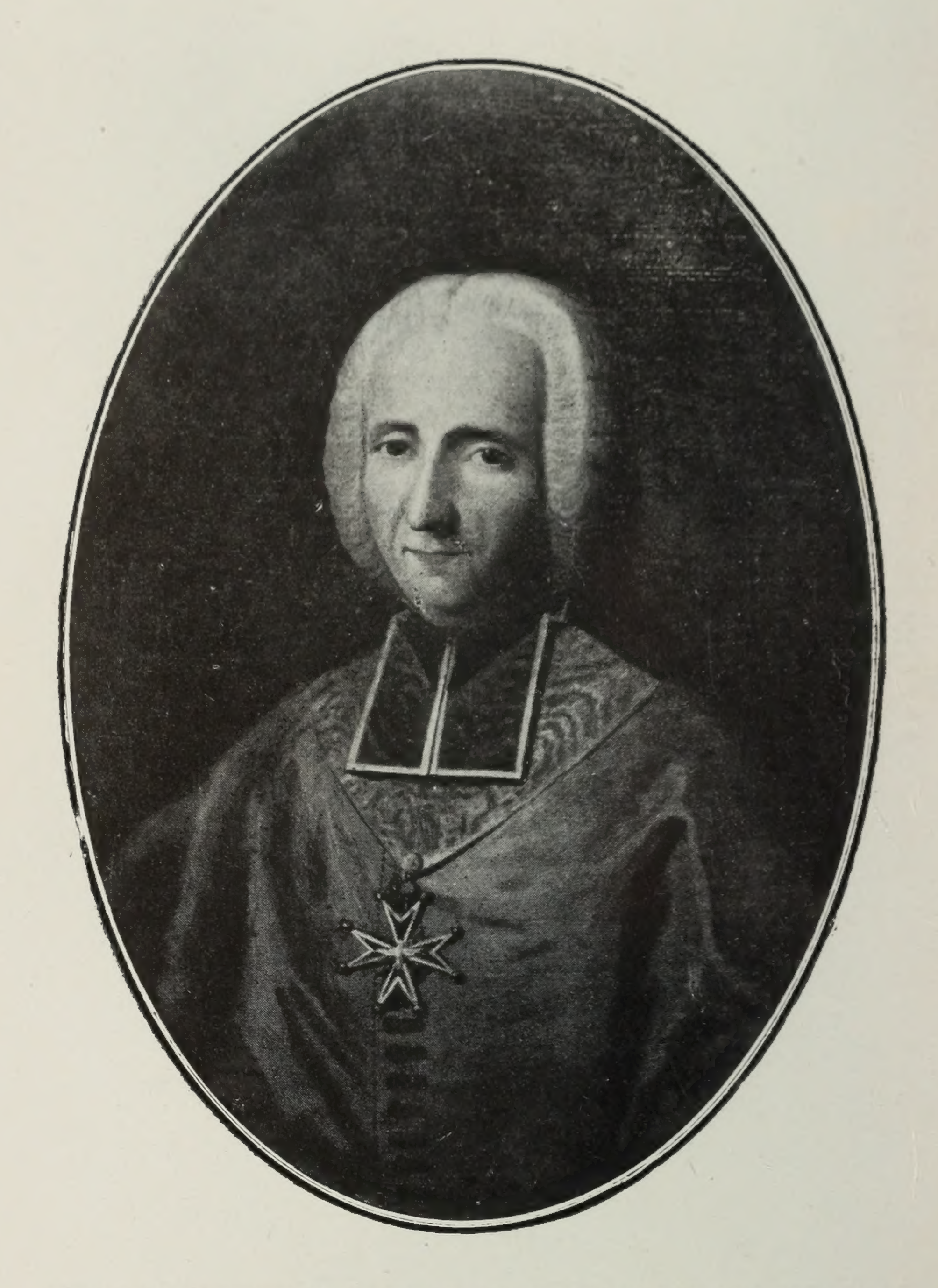
*82, Rue Bonaparte VI*e

1921

Prix : 3 fr. 50

Extrait du *Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze,* à Brive
Tomes XLII et XLIII, 1920-1921





Mgr JEAN-JOSEPH CHAPELLE DE JUMILHAC DE SAINT-JEAN

Archevêque d'Arles, Commandeur du Saint-Esprit

(1706-1775)

(D'après un portrait à l'huile du château de Saint-Jean-Ligoure)

BIOGRAPHIES BRIVISTES

III

Mgr Jean-Joseph de Jumilhac de Saint-Jean

A Mademoiselle M.-A. de Vanteaux,
en respectueux hommage.

Gouverner une abbaye, un diocèse, puis un archidiocèse ; comme prélat, s'occuper d'importantes affaires religieuses et civiles ; présider brillamment plusieurs assemblées générales du Clergé de France... et n'avoir pour perpétuer sa mémoire en son pays natal que deux lignes de biographie par un historiographe ecclésiastique (1), et quelques phrases incidentes dans le nobiliaire de sa province à cause de son extraction déjà illustre... (2) tel est le sort plutôt singulier des souvenirs laissés en Limousin par Mgr Jean-Joseph Chapelle de Jumilhac de Saint-Jean !

Les listes habituelles des personnages brivistes le passent complètement sous silence. Et pourtant Mgr de Jumilhac de Saint-Jean appartient à notre Ville, non seulement par sa naissance, mais aussi par la famille de sa mère — peut-être même par les origines de sa maison paternelle — puis par ses premières années de jeunesse et de collège ; toujours il conserva du reste des attaches avec son berceau.

Des documents inédits et originaux, tirés du chartrier de Saint-Jean-Ligoure, nous permettent fort à propos les chapîtres sur la famille et l'enfance : ainsi cette notice prend des proportions d'une étude plus étendue que nos précédentes

(1) Abbé J.-B. Poulbrière, *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle,* Tome I, article Brive, p. 224, (Tulle, 1889).

(2) Abbés Nadaud et Lecler, *Nobiliaire du Limousin*, I, p. 431, (Limoges, 1883).

Biographies brivistes (1) ; elle montre par le détail la venue et l'éducation d'un jeune gentilhomme de marque, au début du XVIII[e] siècle dans notre pays, alors que la notice est surtout destinée à faire connaître sur place une carrière ecclésiastique importante, jusque là trop méconnue, et dont l'éclat doit rejaillir sur Brive et la province.

Que Mademoiselle M.-A. de Vanteaux, la zélée gardienne des souvenirs de sa famille, les châtelains de Saint-Jean, ses prédécesseurs, veuille bien agréer ici l'hommage de ce travail biographique — de cette tâche réparatrice — qu'elle a facilités en nous ouvrant libéralement son riche trésor d'Archives.

JUMILHAC DE SAINT-JEAN (MGR JEAN-JOSEPH CHAPELLE DE), *Abbé de Bonneval, Evêque de Vannes, puis Archevêque d'Arles, Primat-Prince, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Président aux Assemblées générales du Clergé de France ; — né à Brive, le 30 septembre 1706 ; mort à Paris, le 20 juillet 1775.*

I. — **La Famille de Jumilhac.** — Dans un cahier de titres transcrits sur parchemin pour sa nomination de Com-

(1) *Biographies Brivistes :* I, *François Sauvage* (1785-1874), universitaire et maximiste ; II, *le docteur Georges Rouffy* (1816-1883), prototype du Médecin bienfaisant dans les œuvres d'A. Daudet, — *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, XXXVII, 1915, p. 161, XXXVIII, 1916, p. 2?, et tirages à parts (Brive, Roche, impr., 1915 et 1916). — Ces biographies qui comportent essentiellement, comme la III[e] et les ss., l'acte de naissance à Brive et le portrait des personnages, — étaient d'abord le résumé critique des documents imprimés sur chacun d'eux, complétés seulement par des renseignements inédits ; comme types de la série, elles évoluent maintenant, en cette troisième, par suite de l'abondance et de la qualité des sources manuscrites, la première manière ne réapparaissant sans tenir assez compte peut-être des proportions, qu'avec la vie publique de Mgr de Jumilhac, comme abbé, évêque et archevêque, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit.

mandeur de l'Ordre du Saint-Esprit (1), Mgr de Jumilhac de Saint Jean fait remonter la filiation de sa famille à Antoine Chapelle de Jumilhac qui fut anobli par Henri IV, pour les services qu'il lui avait rendus (lettres patentes de décembre 1597, confirmées le 5 avril 1610).

D'après des notes de famille, Antoine Chapelle aurait été un riche argentier ou banquier, originaire de Brive même (2), — mais nous n'avons pu établir positivement ce fait de la tradition, si intéressant pour nous au point de vue local ; — d'autre part, nous trouvons, par contre, que cet auteur certain de la noble maison qui nous occupe, est plutôt un maître de forges établi entre Saint-Yrieix-la-Perche et Jumilhac-le-Grand (3).

Antoine Chapelle, fort riche, achète la baronnie de Courbefy, et, par suite d'arrangements familiaux et acquisition, devient possesseur de l'entière seigneurie de Jumilhac ; il prend ainsi le nom Chapelle de Jumilhac dans les lettres d'anoblissement, s'institulant encore seigneur de La Porte, Bruchardie, La Vallade, Texières, Lascoux, Puymoreau (4). Dans son testament du 10 mars 1603 (5), il distribue ses biens à sa veuve et aux enfants qu'il a de deux mariages ; du se-

---

(1) Voir en *Appendice* I, le sommaire des titres utilisés ici, avec les annotations prises comme eux aux archives de Saint-Jean : les notions généalogiques se complètent ainsi les unes par les autres, étant réduites ici à leur unique fonction pour montrer l'extraction de Mgr de Jumilhac de Saint-Jean. Le numérotage des titres, que nous leur donnons, facilite les références.

(2) Cf. *Appendice* I, note 7, les indications qui permettraient de faire remonter jusqu'au xvᵉ siècle la filiation prouvée de ses ascendants.

(3) Jumilhac-le Grand, sur les confins du Périgord et du Limousin, ancien fief de la Vicomté de Limoges, mais diocèse de Périgueux, — aujourd'hui commune et canton dudit, arrondissement de Nontron (Dordogne), possède encore le château historique des Chapelle de Jumilhac.

(4) Autant de seigneuries s'étendant entre Jumilhac et Saint Yrieix.

(5) Cf. *Appendice* I, nᵒ 28, l'analyse détaillée de ce testament, si instructif comme pièce authentique sur les origines de la famille de Jumilhac.

cond avec Marguerite de Vars, dame de Saint-Jean-Ligoure, il a deux fils et six filles.

L'aîné, Jacques Chapelle de Jumilhac, principal héritier, reçoit les terres et seigneuries de Jumilhac et de Saint-Jean. Se titrant seulement de seigneur de Saint-Priest, avant la mort de son père, c'est sous ce titre qu'il se marie, le 17 septembre 1609, avec D[lle] Madeleine de Douhet, à Limoges. En contrat de mariage, il apporte, comme dotation venant de ses parents, la terre de Saint-Jean, et il recueille en 1637, l'héritage complet de feus ses père et mère, étant substitué le 1[er] avril, à son frère Antoine, décédé sans enfants. Mais de son mariage, il a dix enfants dont quatre entrés en religion, d'après son testament de 1633.

Dans cette abondante génération, figurent deux personnages qui sont à retenir ici :

L'un est Dom Pierre-Benoît Chapelle de Jumilhac (1611-1682), Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, sous-prieur de l'Abbaye de Saint Germain-des-Prés à Paris ; célèbre musicographe, auteur de *La Science et la Pratique du Plein Chant* (1673; 2[e] éd. par Th. Nisard et A. Le Clercq, 1847), il laisse, le premier de sa race, un grand nom dans l'Eglise (1).

Le second, Philibert, alias Philippe, baron de Montaigut-le-Blanc (2), — dit pour cela : M. de Montégut, — va se marier à Brive avec Ursule de Léonard, dame de Lissac (3). Mais

(1) Né à Saint-Jean-Ligoure, le 7 novembre 1611. — Son dernier Biographe en date, l'abbé Eugène Chaminade, fait suivre sa notice d'une excellente bibliographie (*Périgueux, Cassard, impr.*), 1918, in-8°, 10 pp.

(2) Montaigut-le-Blanc, aujourd'hui bourg, avec ruines féodales remarquables, canton de Saint-Vaury (Creuse) ; cf. baron Luc de Corbier, *Montaigut-le-Blanc, son château, sa châtellenie, ses possesseurs*, (Paris et Guéret, 1902), sur notre personnage et sa succession, pp. 53-7.

(3) D'une famille bourgeoise de Brive, anoblie au XVII[e] siècle, qui acheta en 1613 aux Maurioles leur château de Maurioles et leurs droits de seigneurs de Lissac. — Philippe de Jumilhac et sa femme Ursule de Léonard figurent aux archives de l'Etat Civil de Brive, quand Ursule fut marraine, le 14 mars 1661, d'Ursule de Fieux, fille de M[e] Antoine de Fieux, lieutenant particulier en la Sénéchaussée et de D[lle] Catherine Saige (Arch. de Brive, GG. 1). Devenue veuve, vers 1682, Ursule légua la châtellenie de Montaigut-le-Blanc à son neveu Pierre de Léonard, encore mineur.

cette alliance qui pourrait s'expliquer par les relations antérieures de la famille dans la ville, ne fait que les entretenir et les transmettre : il n'y eut pas de postérité, et une partie des biens acquis par M. de Montégut à Brive fut donnée par lui à l'Hôpital (1).

Dom Pierre-Benoît de Jumilhac et Philippe de Montaigut étaient des cadets ; leur aîné, continuateur de la race, François, épousa à Bordeaux, le 13 septembre 1644, Marie d'Affis, fille de Guillaume (II du nom), baron de Longoiran, président au Parlement de Bordeaux, nièce et petite-nièce d'évêques de Lombez : ces prélats tracèrent certainement la voie épiscopale à leur neveu de Jumilhac (2).

Ce fut en faveur de François Chapelle de Jumilhac que fut érigé en marquisat (3) la seigneurie de Jumilhac (septembre 1655). Le Marquis eut de Marie d'Affis 18 enfants, parmi eux six filles, dont trois religieuses à l'Abbaye de La Règle à Limoges, et deux autres également en religion; l'aînée fut marquise de La Marthonie, par son mariage ; enfin six fils qui attinrent l'âge d'homme (4).

L'aîné des fils, né en 1649, Jean, devient marquis de Jumilhac : après avoir servi dans l'armée et s'être trouvé au passage du Rhin, sa santé le fait se retirer dans ses terres ;

(1) Donation, le 3 août 1676, d'un pré, d'une terre et d'une vigne au Vialemur « pour favoriser l'établissement de l'Hôpital, et aider le dessein qu'on a d'y établir un refuge pour les personnes de mauvaise vie ». Le pré dit des Planches garda le nom de pré de Montégut. — Cf. les Archives historiques de l'Hôpital, série B 15, 17 ; *Inventaire sommaire*, pp. 293, 294, 296.

(2) Originaire de Toulouse, la famille d'Affis, anoblie en 1342, fournit successivement : 1° de père en fils, trois présidents au Parlement de Bordeaux, le 3° Guillaume II, promu en 1628, joua un rôle important dans les troubles du temps ; 2° trois évêques de Lombez de 1598 à 1655, le dernier connu par des ouvrages de controverse. — Cf. Un Mémoire sur la famille d'Affis aux archives de Saint-Jean, et Ferret, *Statistique de la Gironde*, III, *Biographie*, pp. 162-3 (Paris-Bordeaux, 1889).

(3) *Appendice* I, n° 22.

(4) *Appendice* I, n° 23, et note 3, l'énumération de ces enfants.

il achète la charge de lieutenant de roi en Sarladais, et il épouse en 1682, Marie d'Esparbès de Lussan, fille de Marie de Pompadour, petite-fille du Maréchal d'Aubeterre, et sœur du lieutenant général Comte d'Aubeterre. Ils formèrent avec leurs descendants la branche aînée (1).

Le deuxième fils, M. de Saint-Jean, crée la branche cadette ainsi que nous allons le voir. Le troisième, Pierre, reçu Chevalier de Malte au berceau, devient Grand Maréchal de l'Ordre et Grand Prieur d'Auvergne ; il meurt à Malte le 18 avril 1720. Le quatrième, M. de Chalusset, capitaine au régiment de Prince d'Auvergne, succombe à une blessure à la jambe, dans la bataille d'Hochstedt (1704). Le cinquième, M. de La Tour, est tué aussi comme capitaine au service de Louis XIV. Le sixième enfin, M. de Lacoste, capitaine de Chevau-Légers au régiment de Bessières, est l'auteur, par son mariage, du rameau des Comtes de Jumilhac-Cubjac en Périgord (2).

Le puîné de cette lignée, M. de Saint-Jean, tire son nom d'une terre et d'un château situés à 20 kilomètres au sud de Limoges, existant encore au chef-lieu de la commune de Saint-Jean-Ligoure, canton de Pierrebuffière (Hte-Vienne).

Le château, ses dépendances et ses jardins en terrasse s'élèvent à mi-côte, sur un épaulement, aux pentes douces de petits plateaux peu élevés, fertiles en blé ; c'est dans la zone intermédiaire où poussent les futaies de chênes, entre les champs des croupes et les riches prairies tapissant les fonds de vallée de la Ligoure, pâturages fameux par l'élève des chevaux limousins.

Presqu'au milieu du bourg, déployé en éventail au bas de ses vastes terrasses bordées d'allées de tilleuls, et remontant en écharpe sur la colline au nord, avec la vieille église

(1) *Appendice* I, n° 23, à la suite de la note 3, la filiation des Marquis de Jumilhac jusqu'à nos jours.

(2) D'autres détails portés en *Appendice* I, note 3, complètent ces renseignements sommaires tirés des Archives de Saint-Jean, notamment un *Mémoire justificatif* de 1764 ; à la note 3 nous joignons une filiation du rameau des Comtes de Jumilhac-Cubjac.

à pignon, en face, les corps importants du château se dressent ayant au centre une fière tourelle à hourds du xive siècle, *la Tour Dauphine* datée de 1390, avec de beaux restes sculptés de l'époque : écussons, rainures et accolades aux portes et fenêtres — alors que la partie est a été reconstruite au xviiie siècle. Par son appareil de granit, gris blanchâtre, l'ensemble paraît bâti d'hier (v. fig. I).

D'après un acte original de 1404 (le 4 mars), que possède le chartrier de Saint-Jean, les habitants du bourg et de la paroisse se ménagent des logis pour se réfugier dans l'enceinte des remparts contre les ennemis de l'époque (1) — comme le même castel les fait vivre depuis le Moyen-Age, avec les ressources locales qu'il met en valeur et qu'il enrichit sans cesse du fait de ses influents possesseurs.

Le fief et la châtellenie de Saint-Jean-Ligoure, qui relèvent de la Vicomté de Limoges (2), sont dans la famille de Conhac du xive au xvie siècle, et ils passent aux chevaliers de Vars, (chacun se qualifiant *Miles de Vars*), jusqu'à ce qu'en 1579 Antoine Chapelle épouse, comme on l'a vu, Marguerite de Vars, qui est fille de Jeanne de Conhac, dame de Saint-Jean-Ligoure. Ce riche maître de forges qui devient par son mariage seigneur dudit lieu, ainsi que de la moitié du fief de Jumilhac, dit Bruchardie, achète l'autre moitié de ce second fief et devient aussi seigneur de la totalité de Jumilhac. Mais le nombre des enfants qu'il a, les onze de son fils aîné Jacques et les dix huit de son petit fils François émiettent fatalement la fortune territoriale de leur puissante famille.

L'aîné, François, gardant Jumilhac, abandonne pour part

---

(1) Accord passé avec ces habitants qui sont personnellement nommés, et nobles Jean de Conhac, seigneur de Saint-Jean-Ligoure, Jean et Aimeric de Rupè frères, les châtelains, pour réparer à frais communs le fort, et bâtir pour chacun d'eux des *loges* à l'abri des remparts, « depuis le logis du sieur de La Place jusqu'au degré [escalier] du mur nouveau, et par lequel on monte dans la tour dudit fort ». — Pièce sur parchemin, in-plano.

(2) *Appendice* I, n° 16.

de légitime et legs les domaines de Saint-Jean. Le puîné, J.-B., réussit à racheter ces biens et à reconstituer terre et seigneurie ; il s'en assure la possession par une transaction, le 14 septembre 1690, indemnisant même son frère aîné sur l'héritage de leur père (1). Désormais Saint-Jean-Ligoure et Jumilhac cessent d'avoir le même seigneur, et la branche cadette n'en conserve pas moins la double dénomination ajoutée à leur nom patronymique : Jumilhac de Saint Jean ou Saint Jean de Jumilhac. — L'Archevêque d'Aix porte tour à tour ces deux appelations géminées.

Son père, Jean-Baptiste, se titrant d'abord baron puis comte de Saint-Jean, est né le 28 juin 1650. Le dit Baron épouse, le 26 septembre 1691, à Brive, dans l'église Saint-Martin, Guillemette de Bachelerie, en présence de Messires Jean de la Marthonie, chevalier, marquis dudit lieu, — son beau-frère, — Jacques Douhet, seigneur du Puy-Moulinier, conseiller du roi, lieutenant-général criminel au siège présidial de Limoges, — son cousin, — M[e] Zacharie de La Roche, avocat, beau-frère de la mariée, et Tardieu, curé de Saint-Jean-Ligoure, qui signent l'acte (2).

Le contrat est passé le même jour : le marié apporte en dot tous ses biens, la terre et seigneurie de Saint-Jean, le fief noble de Courbefy ; la mariée, aussi, ses droits provenant de la succession de son père ; — et sa mère la nomme son héritière universelle ; — et ses sœurs non mariées, Antoinette et Marie, par un acte spécial, lèguent dès lors, encore à cette même date (26 septembre), tout leur avoir à Guillemette, épousant un si beau seigneur.

Guillemette, née et baptisée à Brive, les 25 et 26 juin 1665 (3), est fille de M[e] Hugues Bachelerie, sieur des Combes, — un banquier briviste dont les relations d'affaires s'étendaient jusqu'en Haut-Limousin et Périgord (4) — et de

(1) *Appendice* I, n° 19.

(2) Archives de la ville de Brive, GG. 25.

(3) Ibidem, GG. 2.

(4) Une grande correspondance qui en fait foi, existe dans les Archives de Saint-Jean.

Dlle Guillaumette de Neuvillars, elle-même fille de Me Pierre de Neuvillars, conseiller-lieutenant-général criminel d'Election à Brive, (mariage du 2 novembre 1652) (1).

Des quatre sœurs de Mme de Saint-Jean, l'aînée, Marguerite, avait épousé en février 1683 Zacharie de Laroche, avocat, procureur d'office de Brive, qui devint greffier de l'Hôtel-de-Ville, de 1691 à 1707, et mourut en 1709 (2). Une autre se maria avec Jean Dufaure, sieur de Lavareille, conseiller du roi, commissaire-enquêteur en l'Election de Brive; ces deux dernières, Marie et Antoinette, restèrent célibataires.

En somme, c'est une riche famille bourgeoise et de magistrature locale qui se groupe, en toute déférence, en faisant même des sacrifices nécessaires, autour d'un chef noble, comme autour d'un haut protecteur, le Comte de Saint-Jean de Jumilhac, et c'est dans ce milieu que va s'élever le futur archevêque d'Arles. A la suite de son mariage, le Comte ajoute à ses titres hauts-limousins les noms de ses propriétés bas-limousines; il s'intitule : seigneur de Pomaret, la Serre, Lézignac et Fournet.

De la Serre, près Sainte-Féréole, à Fournet, près Saint-Cernin-de-Larche, en passant par La Roche, de Saint-Pantaléon-de-Larche, s'étend l'horizon du jeune fils dont l'enfance s'écoule à Brive.

Le « petit Chalusset », son enfance à Brive et à Pontlevoy. — M. et Mme de Saint-Jean semblent habiter surtout Brive de leur mariage (1691) jusqu'en 1710, la mort de la Comtesse.

---

(1) Pierre de Neuvillars — qui était un magistrat de tribunal fiscal, — mourut subitement le 26 décembre 1671 « sur la grand'rue allant de la Grand'Place aux Mazeaux » (rue de la Petite Place, actuellement); il avait pour filles les épouses Hugues Bachelerie, Vielbans, Etienne de Verlhac; il avait un fils, François, qu'il déshéritait. Il avait épousé Antoinette de Montmaur, décédé en 1686 faisant héritière Guillaumette qui est veuve aussi depuis 1674. (Testament aux archives de Saint-Jean : c'est la source de nos renseignements ci-dessus ; elles ont été aussi utilisées par J.-B. Champeval, *Dictionnaire des Familles nobles et notables de la Corrèze*, (Tulle, 1913), *II*, pp. 19-20).

(2) Arch. de Brive, GG. 36.

Appartenant traditionnellement à une famille très religieuse et très prolifique, comme il y en a beaucoup alors, ils ont d'abord, de 1692 à 1697, cinq enfants qui succombent, en très bas âge, à l'effrayante mortalité infantile réduisant le nombre de ces rejetons, en vain mis au monde.

Sur les premières pages d'un livre de comptes domestiques, conservé aux archives de Saint-Jean-Ligoure, le père note les naissances — en y ajoutant bientôt, hélas ! en marge, la mention de ces morts si prématurées (1).

Les naissances et décès de leurs enfants marquent le séjour du Comte et de la Comtesse de Saint-Jean à Brive ; enfin naît dans cette ville le premier fils qui vécut, et le 6e enfant de la lignée, le 27 février 1699, un vendredi, à 8 heures du matin : c'est lui qui continuera la race, sous le nom de Jean (2). Naît encore à Brive, le 20 janvier 1701, un autre Jean, dit M. de Pomaret, puis le Chevalier, quand il fut engagé dans l'Ordre de Malte par son oncle le Grand Maréchal (3). Deux filles viennent ensuite, baptisées toutes deux

---

(1) Le premier enfant, est un fils nommé Guillaume, né à Brive le 4 novembre 1692, baptisé le 5 (archives de Brive, GG. 26), parrain Guillaume de Jumilhac, sieur de Lacoste, capitaine de Chevau-Légers au régiment de Bessières ; mort « suffoqué par sa nourrice » ! Le 2e, une fille, Antoinette, née le 30 janvier 1694, baptisée le 3 fév., est « morte des dents » le 28 août, à Saint-Jean ; le 3e, encore une fille, naît le 16 févr. 1695 (Arch. de Brive, GG. 30), et meurt à Brive, le 25 septembre 1696, de la dyssenterie ; le 4e, Baptiste-Pierre, né à Saint-Jean le 4 août 1696, meurt encore à Brive, « du ca... » (sic), le 17 mai 1697 ; le 5e, J.-B.-Joseph, né à Brive le 3 juillet 1697, et porté sur les fonts baptismaux par deux pauvres, est enlevé par la petite vérole le 9 août 1699.

Ces petits anges, comme on les appelle dans l'élan de la foi, sont ensevelis dans la chapelle que leurs parents possèdent en l'église des Jacobins à Brive, sauf le 2e qui est enterré en l'église de Saint-Jean-Ligoure, dans la chapelle Notre-Dame, au grand tombeau de famille.

(2) Baptême le 28 ; parrain, son frère J.-B.-Joseph, bientôt décédé, et marraine, Mlle de Laroche, sœur de Mme de Saint-Jean, (Archives de Brive, GG. 30).

(3) D'après une lettre de Mlle Marie de Bachelerie des Borderies au Comte de Saint-Jean : Ces deux frères peuvent compter aussi parmi les notabilités brivistes, l'aîné comme successeur de son père grand

Jeanne-Julie, mais dites l'une Suzon, née le 13 décembre 1702 (1), l'autre Rose, Mlle de Poumaret, le 22 février 1704 (2).

Enfin le Comte de Saint-Jean écrit sur son registre domestique :

« Le 30 septembre 1706, jour de jeudi, à sept heures du soir, Madame de Saint-Jean s'est accouchée d'un garçon, à Brive ; il a été baptisé le 2 octobre de la dite année et porté sur les fonts baptismaux par mon fils aîné, nommé Jean-Baptiste-Joseph, et par Mlle de la Borderie, sa tante, sœur de Madame de Saint-Jean, nommée [Marie] » (3).

éleveur en tête des célèbres haras et écuries de Saint-Jean-Ligoure, (mort en 1753) ; le second, fut un brillant officier, longtemps capitaine de cavalerie.

(1) Baptisée seulement le 1er janvier 1703 (Archives de Brive, GG. 32). Elle épousa le 6 février 1729 Pierre (IV) de Chabrignac, marquis de Lubersac, et mourut au château de Chabrignac (près Juillac, arrond. de Brive), le 10 juin 1785, à 83 ans vénérée de tous, en particulier des pauvres dont elle était la bienfaitrice ; elle était mère d'un évêque de Chartres, de deux célèbres écuyers du roi, officiers généraux, et d'un prieur de Brive, écrivain distingué.

(2) Elle épousa Gabriel du Garreau de la Seynie, écuyer, le 23 févr. 1732. Remarquons que le même nom de terre, Pomaret, qualifiant un fils et une fille, prend les deux formes différentes avec chacun, l'une avec un *o* franc, du français, l'autre l'*o* mouillé (ou), du limousin, simple singularité d'usage.

(3) Extrait des registres de l'Eglise paroissiale et collégiale de Saint-Martin de Brive :

« Jean-Joseph (Chapelle) de Saint-Jean de Jumilhac, fils à Messire Jean-Baptiste (Chapelle) de Saint-Jean de Jumilhac, chevalier, seigneur, comte de Saint-Jean-Ligoure, lieutenant de Nos Seigneurs les Maréchaux de France, en la Sénéchaussée de Limoges, et de Dame Guillaumette de Bachelerie de Neuvillars, ses père et mère, habitants de la présle ville de Brive, né le dernier du mois de septembre, de l'année mil sept cent six, a été baptisé le deuxième du mois d'octobre de lad. année mil sept cent six. Le parrain a été noble Jean-Joseph de Saint-Jean-Jumilhac, frère aîné dud. baptisé et marraine Dlle Marie de Bachelerie, dud. Brive ; présents, les soussignés : Laroche, p., Geoffre, curé de Brive. — Saint-Jean de Jumilhac. Marie Bachelerie » (Archives de Brive, GG. 32. Même texte, avec légères variantes, sur les preuves de l'Archevêque d'Aix pour l'ordre du Saint-Esprit. Cf. *Appendice* I, n° 11).

Mais, bientôt, hélas ! la même main inscrit sur le même registre :

« Le 22 juillet 1710, Madame de Saint-Jean, ma très chère et bien-aimée épouse, est morte à dix heures du matin dans sa maison à Brive, et a été enterrée le lendemain matin dans notre chapelle Notre-Dame du Rosaire située dans l'église des Pères Jacobins de Brive » (1).

Voilà le Comte de Saint-Jean veuf à 60 ans, avec cinq enfants en bas-âge : il semble les laisser d'abord à Brive, les deux premières années. Un prêtre, son protégé, les surveille, c'est l'abbé Barutel, probablement le précepteur des aînés (2). Leur grand'mère, Mme Bachelerie de Neuvillars, meurt en novembre 1712 (3) ; alors, leur père prend les deux fils, l'un a 11 ans, l'autre 9, et il les met au collège de Pontlevoy, tandis qu'il place les deux filles à Limoges, auprès de leurs tantes, religieuses de La Règle. Il confie enfin son dernier

---

(1) D'après son testament du 16 juillet 1710 (Archives de Saint-Jean), elle laisse deux domaines à la Salesse, paroisse de Sainte-Féréole, un à la Borde, paroisse de Saint-Germain les-Vergnes ; un autre avec moulin à Fournet, à Saint-Cernin-de-Larche ; un autre à Grange, deux au bourg avec maison de maître et deux domaines à Laroche, paroisse de Saint-Pantaléon-de-Larche ; un domaine noble avec rentes à Combassoux auprès de Larche (légués à sa sœur Marie) ; 210 journaux de vignes à La Chapelle de Varetz ; des parcelles nobles, banlieue de Brive, et maison de ville évaluée 10,000 ll.

(2) Originaire de Mansac (aujourd'hui canton de Larche, arrond. de Brive (Corrèze), ce prêtre fut aidé pécuniairement par le Comte de Saint-Jean pour payer ses quartiers au Grand Séminaire de Limoges, et moralement pour lui assurer par une active protection les faveurs de l'évêque : il écrivait à son influent protecteur :

« A Brive, le 4 juin 1711.

« Tous les enfants sont en bonne santé, et vous assurent toujours de leur soumission respectueuse. J'en aurai tout le soin qu'il me sera possible aussi bien que de toutes les affaires de la maison, jusqu'au retour de Mlle des Borderies que j'ai beaucoup d'impatience de voir arriver ». (Renseignements et lettre tirés des Archives de Saint-Jean).

(3) « Madame de Neuvillars est morte en allant à Paris ; elle tomba malade à Clermont où elle est morte ». — Lettre de Mlle des Borderies au Comte de Saint-Jean, le 28 nov. 1712.

garçon, qui n'a que 4 ans, aux bons soins de ses beau-frère et belles-sœurs brivistes — en particulier à D[lle] Marie de Bachelerie des Borderies.

C'est qu'il est retenu de plus en plus à Saint-Jean et à Limoges par ses charges, alors qu'il avance en âge et que sa santé faiblit : depuis 1700 (le 10 janvier), il est pourvu de l'Office de lieutenant des Maréchaux de France en la Sénéchaussée (1), « pour juger les différends entre les gentilshommes et autres faisant profession des armes, tant à cause des chasses, droits honorifiques des églises, prééminence des fiefs et seigneuries et autres querelles mêlées avec les points d'honneur ». En outre il tient un rôle financier auprès de l'Intendant de la généralité (2), et il s'occupe avec succès de son importante terre de Saint-Jean-Ligoure, dont le Haras et l'élevage font la prospérité s'accroissant avec la vogue des chevaux limousins, si en faveur à cette époque (3).

Pour le remplacer comme chef de maison à Brive où il avait demeuré plus de vingt ans, le Comte de Saint-Jean ne peut avoir meilleure suppléante que M[lle] Marie des Borderies : c'est une touchante figure, comme belle-sœur, tutrice et administratrice ; elle épouse les intérêts du Comte et de ses enfants avec un dévoûment sans bornes, et aussi des marques très vives du plus profond et humble respect, ainsi que le témoigne chacune des 260 lettres d'elle, qui nous sont parvenues et qui évoquent les mêmes sentiments durant

---

(1) Des provisions citées (*Appendice* I, n° 13), nous tirons la définition de cet office.

(2) Chargé par le roi le 15 avril 1701 (*Appendice* I, n° 12) d'établir avec M. de Bernage le rôle de la capitation, il continue, avec les Intendants, à s'occuper de la répartition des tailles et impôts, d'après la correspondance que nous avons dépouillée aux Arch. de Saint-Jean.

(3) Le général de Vanteaux, son arrière petit-fils, a laissé, inachevée malheureusement, une histoire des *Haras et Ecuries de Saint-Jean-Ligoure* dont lui-même assurait au XIX[e] siècle le renom. Nous avons avec fruit consulté ce *mss.*, ainsi que les autres écrits rédigés par son auteur pour une Monographie complète de la terre et des seigneurs de Saint-Jean.

quinze ans d'existence (1). Sa bonté, son zèle toujours en éveil, sont mus par un cœur familial à la fois plein de déférence et de tendresse. Elle résume enfin sa conduite à l'égard de son beau-frère en lui écrivant un jour : « Il ne m'est pas plus grand plaisir au monde que de vous faire plaisir » (2).

Ajoutons que, pour la gestion des biens, compliquée par des procès, qu'elle suit, et même pour sa tâche quotidienne et multiple, elle est secondée par un dévoué homme d'affaires, Bellez, et qu'elle a l'appui constant de son beau-frère, puis de son neveu, les greffiers Zacharie et Jean Laroche qui semblent demeurer avec elle. Suivant les lattitudes que lui laissaient ses occupations et sa santé, le Comte allait parfois les rejoindre quand l'appelaient des intérêts trop importants, ou qu'il accompagnait l'Intendant pour la répartition des impôts — « le département », selon l'expression du temps ; mais ce n'était jamais assez souvent qu'il venait au gré de sa maisonnée briviste ; elle le sollicite sans cesse, en le mettant au jour le jour, on peut le dire, au courant de l'existence de son plus jeune fils.

M[lle] des Borderies sert donc de mère à l'enfant qu'elle élève tendrement ; ses soins et sa sollicitude si maternels sont aussi secondés, pour la surveillance de la santé et même pour la conduite générale, par un grand ami du père, le docteur Joseph Dubois, maire perpétuel de Brive, le frère du Cardinal-ministre, homme d'affaires très entendu en droit, conseiller et médecin du Comte, qu'il va souvent retrouver à Saint-Jean.

La santé de l'enfant, c'est ce qui les occupe naturellement

---

(1) Elle avait perdu sa sœur Antoinette, fille dévote (tertiaire), morte à Brive, en odeur de sainteté, le 26 juin 1707, d'après une note du Comte de Saint-Jean sur son livre de comptes.

(2) Lettre du 9 juin 1722. — D'autre part nous avons tiré de cette correspondance *Quelques faits de Chronique locale* (1711-1731). Déjà publiés dans le *Bulletin de la Société* (1920), XLI, page 377, et reproduits à la suite de cette *Biographie*, au tirage à part, à la suite de l'*Appendice* (pagination spéciale).

le plus (1), d'autant qu'elle paraît parfois assez critique (août-décembre 1712, mai-juin 1713, avril 1716, etc.).

L'hôtel familial qu'il habite avec ses tuteurs, existe toujours au n° 24, rue Majour, alors rue de Corrèze (ou grand-rue allant à Corrèze, comme on dit alors, c'est-à-dire joignant la Grand'Place à la porte de Corrèze). D'une ordonnance de grand style, avec ses hautes fenêtres d'une construction récente (fin XVIIe siècle), elle est alors certainement une des plus belles demeures de la ville (fig. 2). Provenant de la famille Bachelerie et bien personnel de la Comtesse de Saint-Jean, c'est très probablement la maison natale du futur archevêque d'Aix, et c'est assurément là que s'écoule sa première enfance (2).

Il porte d'abord le nom de M. de Chalusset (3), en souvenir de son oncle le capitaine tué à Hoschstedt (1704), « le petit Chalusset », comme on l'appelle familièrement. L'élevant dans le plus tendre et respectueux attachement pour son père et ses frères aînés, sentiments toujours délicatement cultivés par elle — ainsi que toutes ses lettres en font foi, — Mlle des Borderies ne quitte guère son neveu surtout dans les deux premières années, le soignant très attentivement. En 1712, elle s'absente quelques temps de la ville, pour aller à leur propriété de Laroche de Saint-Pantaléon,

(1) « Le cher Chalusset, Mon très cher Monsieur, écrit le Dr Dubois, de Brive, le 23 sept. 1712, a été assez malade. Il a gardé la fièvre double tierce pendant une quinzaine de jours. J'aurais eu l'honneur de vous le mander moi-même, si je m'étais toujours trouvé pendant le cours de cette maladie ou plutôt si elle m'eut paru dangereuse. J'ai eu tout le soin possible du petit malade... » — Obligé de s'absenter, il s'est fait suppléer par le docteur de Bellefon, son collègue.

(2) Cette maison fut acquise en 1741 par J.-B.-Claude de Lasteyrie, comte du Saillant, beau-père de la sœur de Mirabeau et du philanthrope-économiste, Ch.-Ph. de Lasteyrie, qui avait épousé sa cousine; — puis vendue, en 1747, à Pierre Malepeyre (de Corrèze), négociant ; et passée en 1799 à J.-François Marbeau l'aîné, aussi négociant, puis à Barthélemy Eyrolles (1819) ; enfin à M. Brugère, liquoriste. Elle avoisinait la maison de Corn prise par la rue Carnot.

(3) Ce nom qui est celui d'un tènement, semble distinct de Chalucet parfois Chalusset, le célèbre château en ruines, proche St-Jean-Ligoure.

où il y a une maison de maître ; alors c'est Jean Laroche qui s'occupe de lui quelques jours ; elle le prend bientôt quand les vacances sont données pour les vendanges (1). Mais, en 1713, les exercices scolaires retiennent le petit Chalusset à Brive, auprès de son cousin lors de ces vendanges (2) ; une fois encore M[lle] des Borderies peut le mener à Larche où il reste autant qu'elle (3).

Tout d'abord, un instituteur, M. de Laumond, lui enseigne les premiers rudiments, et l'écolier satisfait son maître en faisant parfaitement ses petits devoirs. Bientôt, il est mis à 7 ans au Collège des Doctrinaires (4) en quatrième (mai 1712), mais il reçoit toujours les leçons particulières d'un répétiteur. Le petit Chalusset est de suite fort avancé pour son âge : « On ne saurait rien voir de si aimable que cet enfant, ajoute le docteur Dubois (lettre du 23 septembre 1712) ; il y a ici, au Collège, un régent qui est enchanté de lui. Ce jeune homme aurait fort souhaité de demeurer encore l'année prochaine pour l'amour de M. votre fils, et M[lle] des Borderies m'a fait confidence des démarches qui se font pour tascher de le retenir » (5). Tout fut inutile : en vain le maire de Brive

(1) Lettres de J. Laroche du 11 septembre 1711, et de M[lle] des Borderies (3 octobre) au Comte de Saint-Jean.

(2) Lettre de J. Laroche, 8 oct. 1713.

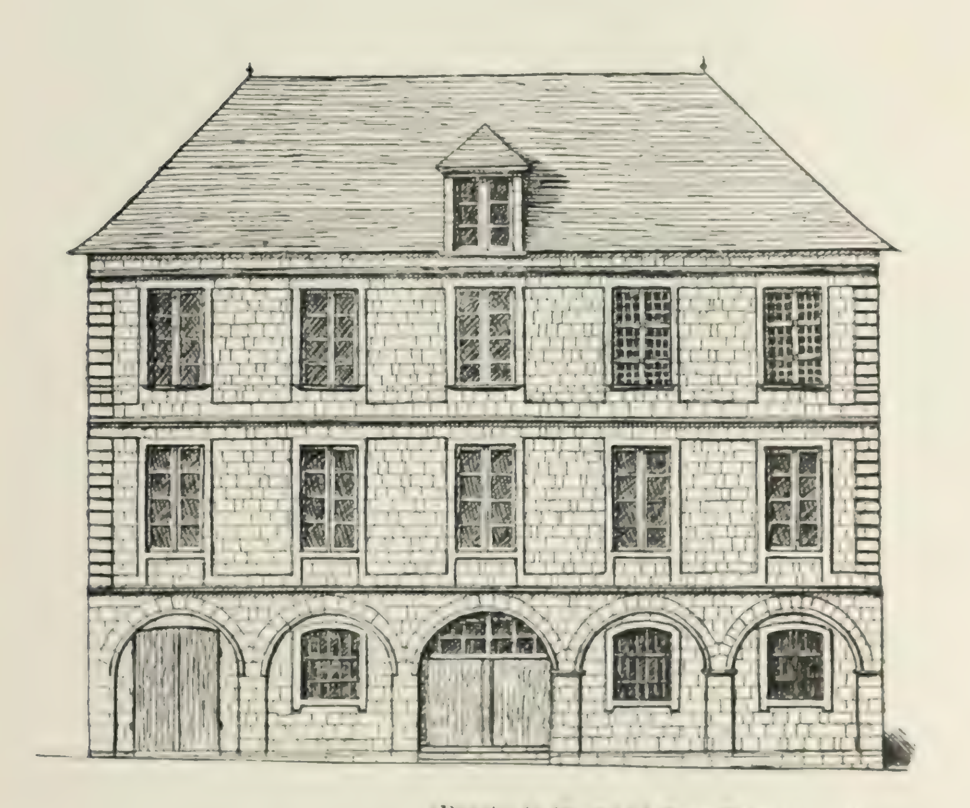
(3) Lettre de M[lle] des Borderies, 8 novembre 1715.

(4) « J'ai vu le Père Valette et le Père Quatrième de votre part ; ils m'ont promis d'employer tous leurs soins pour l'éducation de M. de Chalusset » (Lettre de M[lle] des Borderies au Comte de Saint-Jean, 8 mai 1712).

(5) La lettre continue ainsi (elle est instructive sur l'état du Collège et les calculs qui se font) : « Je serai ravi de celle qui eut du succès, mais, entre nous, j'en doute par les engagements que l'on m'a témoigné que le père provincial et le père recteur avaient pris pour un autre régent. J'ai tourné la chose de cent manières pour essayer de disposer les esprits aux expédients de vous donner satisfaction. Ils le voudraient de tout leur cœur. Ils sont dolents de ne pouvoir ajuster tout à votre point, et je suis très mortifié du contretams par rapport à la ressource, que vous aviez en ce jeune régent pour l'avancement de M[r] votre fils qui très certainement ne doit pas être négligé. Il m'a paru que si fournissiez au régent quelque secours pour l'aider à vivre

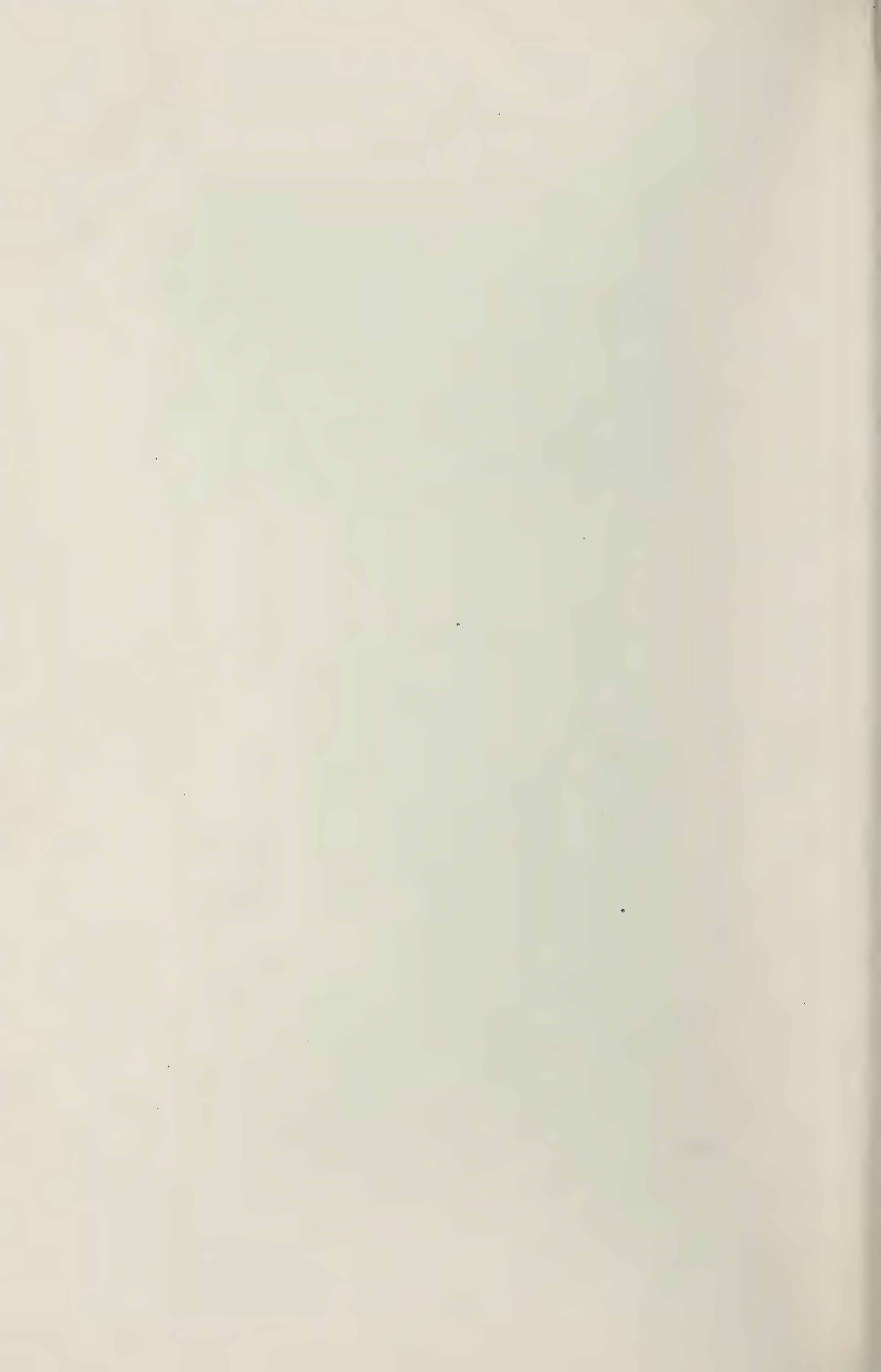


Fig. 1. — LE CHATEAU DE SAINT JEAN-LIGOURE



(Dessin de M. l'abbé Jean Bouyssonie).

Fig. 2. — L'HOTEL DE SAINT-JEAN DE JUMILHAC A BRIVE



agit auprès des R. P. Doctrinaires ; en vain, le Comte de Saint-Jean, si influent qu'il est, écrit au Père Provincial et au Père Recteur ; en vain, le régent offre, pour prouver son attachement à son élève, de refaire la quatrième à Brive plutôt qu'ailleurs la troisième : il faut qu'il parte, pour raisons d'économie (1)...

Il est question aussi de mettre l'enfant en pension, mais le Père Préfet demande 200 fr. par an, et, malgré sa situation de fortune, M. de Saint-Jean calcule. Laroche lui écrit: « Le petit Chalusset... est tellement vif qu'il n'est pas possible de le retenir dans la maison sans une garde, et encore une garde fort exacte... Mlle des Borderies n'en est pas maîtresse, et, à dire vrai, l'enfant ne la craint pas beaucoup. J'ai cru être obligé de vous le mander » (2). Et il propose un jeune prêtre qui se présente, nommé Eymeric, du bourg de Vars, de famille connue, garçon fort sage et fort savant, aspirant à une prébende au chapître de la collégiale de Brive, déjà bien vu du Prieur. « Mlle des Borderies préfère du reste le prendre, ajoute-t-il, trouvant plus de douceur pour elle, à l'avoir que de mettre pensionnaire son neveu qui ne saurait demeurer au Collège entièrement » (3).

L'abbé Eymeric, enfin accepté, réussit parfaitement. Et Laroche mande au père, le 24 août 1713 : « Mlle des Borde-

---

dans une maison nécessiteuse dans ces mauvais tams, on le laisserait sans même faire de classe par le prétexte d'étudier en philosophie, afin qu'il n'eut pas à quitter votre fils. Je ne sais pas à quoi pourrait aller cette contribution, ni qu'il serait votre sentiment à cet égard ; mais peut-être trouveriez-vous votre compte a cella, si la contribution n'était pas considérable ayant autrement à prendre un precepteur qui ne laissera pas de coûter. En tous cas, vous êtes plus judicieux et plus sage que moi, je ne dois pas vous en dire davantage ».

(1) D'après plusieurs lettres du moment écrites par Mlle des Borderies, Jean Laroche et Joseph Dubois : celui-ci, le 26 septembre, témoigne combien Chalusset répondait par ses sentiments, son travail et ses progrès, à l'attachement de son maître.

(2) Lettres des 19 et 20 juillet 1713 au Comte de Saint-Jean.

(3) Lettre du 20 juillet 1713. — Il nous faut naturellement abréger toute cette correspondance détaillée.

ries est très contente du petit Chalusset. Il a tellement changé depuis que nous avons M. Eymeric, qu'il n'est plus connaissable. Il est sage comme un carton, estudiant fort bien ; il est vrai aussi que M. Eymeric s'acquitte très dignement de son emploi, et je crois bien que vous aurez lieu d'être content ».

Le précepteur reste deux ans, se montrant aussi fort satisfait de son élève (1) ; mais il loge naturellement à l'hôtel de Jumilhac : survient quelque incident domestique ou quelque motif personnel, et tout à coup, il quitte sa place subrepticement au début de juillet 1715 (2). Il est aussitôt remplacé par le frère aîné du greffier, Jean Laroche qui se destine à la prêtrise : l'abbé Laroche s'empresse d'assurer de son dévoûment le Comte de Saint-Jean, et va deux à trois fois par jour au logis donner ses leçons à l'enfant : « Il ne réussira pas mal, écrit-il au père, car je puis vous rendre ce témoignage qu'il étudie parfaitement et qu'il est fort docile » (3).

Mlle des Borderies ne se rend pas alors à la campagne pour ne pas quitter son neveu un seul instant ; elle veille sur lui, avec les frères Laroche, cherche partout un précepteur et rassure le père sur la conduite de son fils. Ne trouvant pas le sujet désiré, elle prend à demeure l'abbé son neveu qui se détermine à étudier sa théologie au Collège de Brive jusqu'à

(1) Sollicitant, le 11 juillet 1714, du Comte de Saint-Jean une lettre pour M. de la Jugie, curé de Saint-Cernin, pour succéder au frère de celui-ci, décédé la veille, prieur de Saint-Pierre de Brive, M. Eymeric ajoute : « Mlle des Borderies vous assure de ses respects, avec le petit Chalusset. Il a déjà fait quelques thèmes et je suis assez content de ses coups d'essai. Nous avons reçu le dictionnaire que vous avez eu la bonté d'envoyer ».

(2) Lettre de Mlle des Borderies, le 11 juillet 1711, au Comte de Saint-Jean.

(3) Lettre de l'abbé Laroche au Comte de Saint-Jean (Brive le 17 juillet 1715) ; elle commence ainsi : « Vous avez pris part à tout ce qui regarde notre famille et moi en particulier, que je ne saurais m'empêcher de vous en témoigner ma reconnaissance, ayant pour Mr de Chalusset tout le soin possible ».

Nous verrons plus loin les souvenirs que l'archevêque d'Arles gardait de son précepteur.

ce qu'il entre au Grand Séminaire, à la Saint-Denis. Et elle s'efforce de calmer les inquiétudes de son beau-frère, toujours en éveil (1). Au départ du séminariste, c'est un professeur même du Collège qui se charge des répétitions.

Le petit Chalusset, en dehors de ces leçons, ne cessait pas de suivre les classes de cet établissement. Il y brillait déjà par son esprit fort précoce : dès 1713, on le voit tenir avec succès des rôles dans les pièces scolaires qu'on y joue (2). Quand l'Intendant de Limoges vient à Brive en novembre 1713, il a l'honneur de lui faire son compliment, et Monseigneur le caresse avec force affabilités (3).

Mais l'âge ingrat reprend le dessus : l'enfant redevient difficile à tenir à la maison, sa tante et ses cousins Laroche perdent toute autorité pour l'arrêter. Il fréquente « les petits gueux de la ville », et apprend d'eux mille sottises ; il est moins exact à se rendre auprès de son répétiteur : le Père Causse avise le Comte de Saint-Jean, et le met en demeure, pour maintenir l'enfant dans le bon esprit nécessaire, soit de le placer en pension chez les Doctrinaires, soit de l'envoyer à Pontlevoy avec ses frères ; le professeur juge que l'éducation d'un garçon n'est pas l'affaire d'une vieille fille (4). Pauvre tante-maman, pauvre Mlle des Borderies !

(1) Lettres des 25 juillet, 26 septembre, 29 octobre et 8 novembre 1715.

(2) Lettre du greffier Jean Lacoste, 20 juillet 1713 : « Il a esté d'une comédie, depuis peu de jour, il a fort bien réussi ». — Lettre de Mlle des Borderies, 2 juillet 1713 : « Chalusset est d'une pièce de tragédie que le Père troisième a fait, il a bien appris ses vers ».

(3) Lettre de Mlle des Borderies au Comte de Saint-Jean, le 22 novembre 1713.

(4) Lettre sans date du R. P. Causse, mais datant sans doute de 1715-16, époque des leçons du Doctrinaire qui ajoute : quand on lui conduit Chalusset, il lui donne près de 3 heures à le faire lire ou écrire, à l'interroger et à l'entendre réciter, (ces exercices sembleraient remonter pourtant au temps du départ de M. Eymeric, mais il n'est pas alors question encore du P. Causse, répétiteur). Ensuite le R. P. le garde dans sa chambre jusqu'aux heures des repas pour le faire étudier. Il ne demande pas mieux d'augmenter ces soins, si le Comte ne les trouve pas assez grands. Il faut seulement que l'écolier soit

Le père se décide pour Pontlevoy. Il y conduit son troisième fils vers le 15 mai 1716 (1). L'enfant alors a dix ans, et devait être en seconde, ayant accompli en somme quatre ans au Collège de Brive.

Pontlevoy où il retrouve ses aînés est dans le Blésois (2) ; c'est alors une célèbre école tenue par les savants Bénédictins de Saint-Maur auxquels avait appartenu Dom Benoît de Jumilhac le grand-oncle, et qui se recrutaient beaucoup en Limousin (3). Elle avait été fondée en 1629 et fort protégée par son illustre Abbé, le cardinal de Richelieu ; elle devint même Ecole royale militaire en 1764 (4).

Chez ses nouveaux maîtres, le jeune collégien fait de bonnes humanités (5) ; il reste sous l'égide de ses deux frères jusqu'en 1718, et sort en juillet 1721 du Collège, après quatre à cinq ans d'études. Détails assez curieux : il reçoit de son père 5 sous par semaine pour ses menus plaisirs, jusqu'en 1719, puis 10 sous ! Il demeure en correspondance (6), naturellement, avec sa chère tante de Brive qui l'avait tant soigné et gâté durant son premier âge.

Lorsqu'il eut achevé ses classes chez les Bénédictins de

---

exact auprès de lui : « Comme je suis effectivement jaloux de son éducation, écrit-il en terminant, je n'oublierai rien pour le faire avancer dans la vertu et dans les sciences ».

(1) Il était de retour le 25 mai, d'après une lettre de Mlle des Borderies.

(2) Aujourd'hui bourg du département de Loir-et-Cher, arrondissement de Blois. C'est environ à 200 kilomètres de Saint-Jean-Ligoure.

(3) Cf. Abbé Arbellot, *Les Bénédictins de Saint-Maur, originaires du Limousin*, (Limoges, Ducourtieux, 1892).

(4) Cf. Laurenti, *Pontlevoy, son abbaye et son école* (1844). — L'Histoire de l'abbaye était écrite à cette même époque par un Bénédictin de la maison, Limousin d'origine, Dom François Chazal, de Meymac, qui mourut à Pont-le-Voy, le 13 décembre 1729.

(5) D'après les lettres du R. P. Bridier, supérieur, et une de ses frères à leur tante, Mlle des Borderies qui en fait part au Comte de Saint-Jean (29 juin 1717) : « Chalusset se montre fort attaché à ses devoirs ».

(6) D'après Mlle des Borderies qui en écrit à son beau-frère, le 18 juin 1722.

Pontlevoy, et qu'il eut alors 15 ans, avant d'être envoyé à Paris, le jeune M. de Chalusset revient au pays (1), et sans doute à Brive, à la prière jalouse de M[lle] des Borderies : « Vous me dites tant de belles choses de M[e] de Chalusset dans la lettre de M[r] de La Roche, écrivait-elle à son beau-frère (le 8 août 1721), qu'il me tarde fort de le pouvoir embrasser, ainsi que M. de Poumaret. Je compte bien qu'ils me feront l'honneur de venir me voir avant leur départ, [sans quoi] je ne leur pardonnerai jamais ».

Et Jean Laroche, de son côté, répond :

« Brive, le 14 août 1721.

« Vous voudriez bien me permettre de vous marquer le plaisir que j'ai ressenti d'apprendre par vous que votre fils de Pomaret avait été nommé à une lieutenance de Dragons, et que M[r] de Chalusset était rempli d'esprit et de bonnes manières. Je ne m'attendais pas moins après la bonne éducation que vous avez donnée à Messieurs vos fils, jointe au bon naturel dont le Seigneur les a voulu favoriser : Dieu veuille que vous ayez le plaisir de les voir pendant longtemps ».

L'Abbé de Jumilhac à Paris, à Chartres et à Bonneval. — Parti pour Paris, le 15 septembre 1721, avec son frère le Chevalier qui vient d'obtenir, on l'a vu, une lieutenance de Dragons, M. de Chalusset entre au Séminaire de Saint-Sulpice (2) ; mais alors, pour la carrière ecclésiastique qu'il embrasse, il change de nom, quittant celui de son enfance pour celui d'Abbé de Jumilhac, déjà porté avec éclat dans l'Eglise. Il est tonsuré le 21 mars 1722 (3).

Son excellente conduite le distingue à Saint-Sulpice, puis au Collège de Saint-Nicolas du Chardonnet où il passe et où il est préfet de chœur et premier maître de chant, enfin au

(1) Lettre de Jean Laroche au Comte de Saint-Jean : « Nous vous félicitons d'avance de l'arrivée de M[r] de Chalusset et pensons le voir avant son départ pour Paris », (27 juillet 1721).

(2) Pension 400 livres et 215 pour le trousseau.

(3) Le 23 d'après Fisquet, p. 734.

Collège de Grammont où il fait son noviciat : ainsi l'atteste une série de lettres de ses oncles, le Marquis de Jumilhac et le Comte de Jumilhac-Cubjac, à son père. Sa famille le suit de près et s'intéresse fort à ses succès.

En 1723, il réussit très bien ses examens ou acte de philosophie : grande joie au foyer, avec échos et compliments à Brive ; M[lle] des Borderies et Jean Laroche en écrivent au père ravi (1), mais en 1724, l'abbé éprouve un échec à Saint-Sulpice où il est refusé à d'autres épreuves. En décembre 1727, en Sorbonne, il n'en est pas moins reçu et enfin, le 5 avril 1732, on le proclame « docteur avec gloire », en théologie.

Muni d'autre part des ordres mineurs, le 8 juin 1727, diacre le 19 juin 1731, il est consacré prêtre le 22 décembre de cette même année, à l'âge de 26 ans.

Ses difficultés ou lenteurs de carrière au début s'expliquent peut-être par son état de santé qui reste toujours délicat ; une lettre du jeune prêtre en fait foi ainsi qu'elle suit, et elle exprime en quels termes il est avec son père :

« De Paris, le 16e février 1732.

« Monsieur et très honoré père,

« Vous aves sans doute esté bien estonné d'avoir esté aussi longtemps sans avoir de mes nouvelles, il est vray que cela ne serait pas pardonnable si je n'avais eu des raisons beaucoup trop légitimes, il y a trois semaines que je ne m'applique à quoy que ce soit, j'ai eu un rume (sic), accompagné de

(1) Le 5 septembre, M[lle] des Borderies s'exprime ainsi : « Je vous félicite du beau succès qu'a eu le petit abbé dans son acte de philosophie, et vous m'avez fait bien du plaisir de me l'apprendre. J'en ai eu des félicitations de M[r] l'abbé de Laubanie [prieur de Brive], car son neveu le lui avait mandé de Paris ». — Et Jean Laroche, le même jour : « Vous m'avez fait un véritable plaisir en me donnant des nouvelles de M[r] l'abbé, je ne m'attendais pas moins que de le voir réussir en tout ce qu'il entreprendra. La bonne éducation que vous lui donnez jointe à un bon esprit, ne peut faire que des merveilles. Vous en aurez tous les jours du plaisir, et s'il continue comme il a commencé, et comme je n'en doute pas, vous pouvez compter qu'il fera facilement son chemin ».

fiebvre, si affreux qu'on m'a fait saigner et purger deux fois avec une très grande diette (sic), que l'on m'a fait observer au point de ne prendre que des bouillons, plusieurs personnes croient que je suis attaqué de la poitrine, ce qui pourrait bien être, car je me sens point bien du tout et suis horriblement changé. J'espère pourtant qu'avec un grand régime, je pourrais m'en tirer et prendre le dessus. Voylà, mon très cher père, ce qui m'a empêché d'avoir l'honneur de vous écrire, et même de vaquer à nos affaires après lesquelles je vais me mettre fortement, voulant absolument que notre procès (1) soit jugé avant mon départ pour Chartres, qui sera immédiatement après la prise de bonnet (2), pourvu que vous ayez la bonté de me donner de quoi fournir la dépense qu'il faut pour estre reçu docteur. C'est une chose dont tout le monde peut vous éclairer, et je suis incapable de vouloir vous demander un liard de trop. Vous avez déjà la bonté de me donner cent francs, il en faut encore neuf cents, sans quoy je ne seray que licentié (sic), ce qui serait déshonorant pour moi, et serait capable de me faire un grand tort. J'espère que vous que vous vous laisserez toucher, et qu'après avoir eu la bonté de me conduire où je suis arrivé, vous ne me voudriez pas me laisser en chemin, faute de neuf cents livres que vous scavés (sic) bien qu'il m'est impossible d'avoir ailleurs.

« Permettés que mes frères et mes sœurs trouvent icy l'assurance de mon attachement inviolable, je suis et je seray toute ma vie, avec un profond respect,

« Monsieur et très honoré père,

« Votre très soumis fils, L'abbé DE JUMILHAC » (3).

---

(1) Les procès, la grande affaire de la vie sociale à cette époque, occupent l'abbé de Jumilhac non seulement pour son père, mais pour toute sa famille, en particulier la Marquise, sa tante, ainsi qu'il s'agit dans maintes lettres, en particulier pour la dispute de la terre de Montaigut-le-Blanc.

(2) Cette remise de bonnet de Docteur de la Faculté de Théologie était traditionnellement par la Maison royale de Navarre, et en portait le nom.

(3) Adresse au dos: *Comte de Saint-Jean, lieutenant des Maréchaux de France à Limoges*. Lettre sigillée au cachet armorié des Jumilhac. (Archives de Saint-Jean).

que je fasse mille compliments a mes freres et a mes soeurs. je suis
avec un profond respect

Monsieur et tres honoré pere

a paris ce 29eme juillet
1730

Votre tres soumis
fils labbé de jumilhac

Fig. 3. — AUTOGRAPHE DE L'ABBÉ DE JUMILHAC

Dans cette lettre instructive, il est question du départ pour Chartres : c'est que l'abbé de Jumilhac a, dans le diocèse, non loin de la ville épiscopale, un appui très influent en la personne de M[me] de Menou, dame de Prunay-le-Gilles; elle avait marié récemment, le 21 juin 1731, sa fille avec le cousin germain du jeune prêtre, le Marquis de Jumilhac, le futur commandant des Mousquetaires-gris à Fontenoy, qui s'était déjà illustré dans la campagne d'Espagne, comme aide de camp du Maréchal de Berwick (1).

Liée avec le cardinal de Fleury, premier ministre, M[me] de Menou fait d'abord accorder à son protégé 1200 livres sur une abbaye, puis elle le fait prendre comme vicaire général (2) par l'évêque de Chartres, Mgr de Mérinville (3). Il va seconder un pasteur diligent, remplissant fort bien sa charge ; il est à bonne école ; auprès de lui, il obtient du reste ses premières dignités ecclésiastiques, promu d'abord chanoine à Noël 1733, puis grand archidiacre de la Cathédrale de Notre-Dame de Chartres, prêtant serment en cette qualité, le 29

(1) Cf. *Appendice I*, note 5.

(2) Abbé Beauhaire, *Diocèse de Chartres, Chronologie des Evêques* (Paris, Techner, 1892) ; — Fisquet, *La France épiscopale* (Paris, 1864 et ss.), p. 368. — Notes obligeamment prises pour nous par notre ami J. Charles-Brun.

(3) Appartenant à une famille de la Beauce, dont une branche s'établissait alors et faisait souche en Limousin, à la seigneurie du Fraisse (aujourd'hui canton de Nouic, arrond. de Bellac (Haute-Vienne), 3[e] fils de Charles-François de Monthiers, comte de Mérinville, et de Marguerite Grave de Launay, Charles François de Monthiers-Mérinville était docteur en théologie de la Faculté de Paris, et vicaire général de son oncle, Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, qui le fit légat universel, le 26 avril 1709 ; cet oncle étant mort presque aussitôt, Mgr de Mérinville lui succéda en 1710. Il avait 27 ans. Il reçut la reine, le 27 mai 1732, — ayant probablement à ses côtés son nouveau vicaire général — lorsqu'elle vint remercier Notre-Dame de Chartres de la naissance du Dauphin, et prit part aux Assemblées du Clergé, présidant celle de 1732. Mort le 10 mai 1746, à 74 ans. (Cf. *Gallia Chritiana*, VIII, 1196, et IX, 304 ; *Mémoires de Trévoux*, 1745, p. 1035, et Nadaud, *Nobiliaire du Limousin*).

février 1739 (1). Entre temps, il était nommé député pour le second ordre de la province de Paris à l'Assemblée générale du Clergé de France en 1732 (2) ; là, son évêque, élu avec lui, pouvait encore l'initier au rôle qu'il remplit plus tard avec éclat.

Un effet, le plus notable, de l'influence de Mme de Menou, est de lui faire donner l'abbaye bénédictine de Saint-Florentin de Bonneval, au même diocèse de Chartres, entre Illiers et Châteaudun (3) ; elle est vacante par la mort de Mgr Louis de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen. Le roi le nomme Abbé-Commendataire par brevet du 13 septembre 1733, et il prend possession en avril 1734 par procureur ; le curé de Notre-Dame de Bonneval remplit les formalités de la procuration (4).

Mais le nouvel Abbé est peu fortuné, jouissant seulement de 50 écus de rente ; il réalise alors le produit de la vente de ses biens fonds à Brive, par l'intermédiaire de son frère le Chevalier, et touche un à-compte donné par son père sur sa légitime : bientôt, hélas ! en 1735, il perd le Comte de Saint-Jean ; il termine alors la liquidation de son avoir (5).

---

(1) L. et R. Merlet, *Dignitaires de l'Eglise Notre-Dame de Chartres*, X, (Chartres, Métais, 1900), p. 139.

(2) Chaque province ecclésiastique nommait deux députés, l'un du premier ordre représentant les évêques et archevêque, l'autre du second ordre, un prêtre titulaire d'un bénéfice, canonicat ou abbaye.

(3) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. de Châteaudun (Loir-et-Cher). Abbaye en ruines actuellement.

(4) Cf. Fisquet, *op. cit.*, p. 368, et D. J. Thiroux et Lambert, *Histoire de l'Abbaye*, (Vr. *Appendice* II, n° 1), pp. 200-13. Ces auteurs auxquels nous empruntons naturellement les faits et gestes de l'abbé de Jumilhac à Bonneval commettent des erreurs en le faisant fils du commandant des Mousquetaires gris, et en le donnant comme arrière petit-fils d'un Jean Chapelle, fileur de laine à Magnac en Limousin.

(5) De Chartres, le 23 mai 1734, il remercie son cousin le Marquis de Beynac, à Sarlat, pour un prêt de 20 pistoles, et lui dit qu'il écrit à son frère, le Chevalier, pour le remboursement dès qu'il aura touché le prix d'un bien que celui-ci aura vendu à Brive : « Bien que son père lui a donné pour une partie de sa légitime ». Une quittance du Marquis accuse le remboursement qu'il date de Saint-Jean, le 4 jan-

En attendant, les Bénédictins de Bonneval lui font l'avance des frais de bulles. Son premier soin est de visiter la maison abbatiale et les cloîtres avec des experts qui déclarent qu'ils ne sont susceptibles d'aucune réparation. Aussi s'établit-il dans le pavillon sud-ouest qui vient seulement d'être achevé dans l'intérieur du monastère. Ces détails sont d'autant plus intéressants que M. de Jumilhac y fait de longs séjours. Il aménage pour cela ce qui est dit : *les Appartements de l'Abbé* ; il y réside alors même qu'il est ensuite nommé évêque, puis archevêque.

39e Abbé de Bonneval, durant 42 ans, il vit du reste en bonne intelligence avec ses religieux. Les historiens de l'abbaye ne signalent qu'un différend avec le prieur dom Dubosc, en 1744, à propos d'arbres coupés dans la forêt abbatiale ; et qu'une dispute d'intérêts en 1746 et 1747 à propos de nominations à des bénéfices simples, qui étaient à la discrétion de l'Abbé, — d'autant plus que Mgr de Jumilhac obtint de Rome un indult lui permettant de disposer de tous ceux qui relevaient de son monastère. Dans les dispositions que prit son Eminence pour esquiver la charge des réparations lui incombant par suite de la réunion à l'abbaye du Prieuré de Saint-Sauveur-sur-Bray et en les laissant au compte de ses Bénédictins, « le Limousin se montra, disent les chroniqueurs, plus fin que tous les Normands qui composainet la communauté ».

« Toutes fois, ajoutent-ils, les religieux ne montrèrent jamais à leur abbé aucun mécontentement de sa conduite, et ils ne s'appliquèrent jamais qu'à le combler d'égards et de politesse, toutes les fois qu'il les honora de sa présence. Il

---

vier 1735. Déjà, le 6 mars 1734, (une lettre de Paris porte quittance), le Chevalier avait ènvoyé à son frère l'Abbé 5907 livres par le Marquis de Nadaillac, et celui-ci lui recommande de continuer ses bons offices pour la vente de ses biens à Brive. Deux ans plus tard, le Chevalier s'occupe encore des revenus de l'abbé, comme le porte un reçu de sa ferme pour 529 livres (à Saint-Jean, le 20 mars 1737). — Archives de Saint-Jean. — Le Comte de Saint-Jean constitua une rente de 25 livres pour l'hôpital de Brive (Archives hist. de l'Hôpital, B. 17).

aimait beaucoup les promenades sur l'eau, et pour le mettre à même de satisfaire ses goûts pour ce genre d'amusement, sur la rivière qui baigne le pied de la côte sur laquelle se trouve leur garenne, ils lui firent faire un bâteau d'une jolie construction. On le voyait se promener souvent dans cette nacelle avec ceux qu'il admettait dans sa société, et son plaisir était de les inonder dès que l'on était au beau milieu de la rivière. Le respect que l'on portait à Son Eminence retenait dans une grande réserve ceux qui se trouvaient honorés de l'invitation et qui étaient ainsi condamnés à se laisser mouiller avec leurs beaux habits pour les menus plaisirs de Monseigneur. Cependant il ne rencontra pas toujours des dupes complaisans ». — Ce ton ecclésiastique de nos auteurs est caractéristique, comme exemple de style pincé et pointu, mais ils continuent par la jolie anecdote suivante faisant tableau dans cette scène qui est bien du XVIIIe siècle : « Un jour qu'il avait invité à dîner avec lui Mr Beaupère, curé de Saint-Sauveur, il lui proposa après le repas, ainsi qu'aux autres convives, une partie de bateau. Mr Beaupère, qui connaissait les goûts de Mr de Jumilhac et qui ne se souciait pas de s'exposer à gâter ses habits, chercha à s'en excuser de la manière la plus respectueuse ; mais Monseigneur, qui paraissait tenir à ce que le pasteur fût de la soirée, insista si vivement que M. Beaupère ne put s'en défendre. Il accepta, mais à la condition, que l'abbé ne jetterait point d'eau, et que dans le cas où il ne pourrait se dispenser d'en jetter une goutte, alors il devait déposer sa grandeur sur le rivage et s'attendre à en recevoir le double. Toutes choses ainsi convenues et arrêtées, Monseigneur se fait apporter sa redingotte par son valet de chambre, et toute la société met le pied dans la nacelle. A peine fut-on lancé sur le Loir, que l'abbé commença à faire jaillir quelques gouttes d'eau sur le curé au moyen d'une petite badine qu'il portait à la main ; le prieur, à l'imitation de Mr de Jumilhac en faisait autant à un moine qui se trouvait en face de lui. La plaisanterie continua au point que le curé se lassa et dit à son voisin : « Le pacte est rompu, servons-nous de nos armes pour nous dé-

fendre contre ces messieurs, usons de représailles ». Ces deux derniers avaient beau jeu, armés chacun d'une rame pour gouverner le bateau, ils manœuvrèrent contre le prélat et le prieur avec un certain avantage. Mais le vin était versé et chacun appelé à le boire s'en donna de son mieux. Entre les combattants se trouvaient deux grands vicaires de l'Archevêque, qui, au milieu du combat, reçurent des ondées d'une abondance à faire plaisir ; la partie fut complète, aucun champion ne se montra au-dessous de son adversaire. Que l'on juge maintenant de l'Etat dans lequel se trouvèrent au sortir du bateau les combattants et ceux qui n'étaient que les paisibles spectateurs de la mêlée. Le champ de bataille était étroit, et on y eut bientôt de l'eau jusqu'à mi-jambes. Pourtant le résultat ne fut pas dangereux et chacun en fut quitte pour aller changer d'habits ».

L'Evêque de Vannes et le Parlement de Bretagne. — Par brevet du 2 avril 1742, l'abbé de Jumilhac est nommé évêque de Vannes pour succéder à Antoine Fagon, décédé. Il a trente-six ans. Le 13 avril suivant, le chapître de la Cathédrale prend une délibération lui témoignant la joie qu'il ressent de sa nomination, et plus particulièrement la considération et le respect qu'il a pour lui ; il décide en outre « de lui envoyer incessamment un mandement de grand vicaire ».

C'est la première des formalités et cérémonies qui ainsi se déroulent : le 9 juillet, le nouveau prélat est préconisé par le pape Benoît XIV ; le 12 août, il est sacré à Paris, dans la chapelle des Missions étrangères, par l'Evêque de Chartres assisté de ceux de Meaux et de Soissons ; le 15, il prête serment au roi ; le 6 septembre, il est à Rennes où il donne procuration à l'Archiprêtre de Vannes pour prendre en son nom possession de l'évêché ; le 8, celui-ci, muni des bulles, se présente au chapître et lui demande d'être mis en possession ; après lecture des pièces, il se rend à la grande porte de la cathédrale, prête serment et accomplit enfin tous les rites liturgiques et canoniques.

Quelques jours après Mgr de Jumilhac en personne arrive

à Vannes. Il est complimenté par le doyen du chapitre, il nomme les vicaires généraux, l'official, le vice-gérant et le promoteur ; il organise les concours pour pourvoir de titulaires les paroisses vacantes : c'est de 1742 que datent les premières provisions de recteurs, données d'après ce système. Et il choisit, le 4 avril 1744, M. de Fumel pour son grand vicaire.

Le 6 juin 1744, l'évêque signe à Kerango un mandement pour la visite de son diocèse, et cet acte soulève aussitôt une tempête au Parlement de Bretagne. Mgr de Jumilhac écrivait :

« Nous sommes les hommes de Dieu : *Tu autem o homo Dei*, disait saint Paul à ses disciples. Si nous parlons, c'est Dieu qui parle... Nous sommes (aussi) les hommes du peuple. Il a droit d'attendre de nous tous les secours spirituels. Nous, nous sommes leurs médiateurs, leurs économes. Nous sommes d'autres Jésus-Christs ; comme lui, nous les guérissons, nous les faisons passer de la mort à la vie, Dieu nous a confié tous les moyens dont il se sert pour les sanctifier ».

Et il terminait en s'adressant aux recteurs des paroisses :

« Vous nous dénoncerez les pêcheurs publics et scandaleux, comme usuriers, blasphémateurs, concessionnaires, ivrognes, concubinaires, etc. Nous ne négligerons rien pour établir le bon ordre et procurer le salut des âmes qui nous sont confiées ».

Ces paroles épiscopales seraient trouvées aujourd'hui toutes naturelles, sans conteste théoriquement. Or, à leur époque, et en Bretagne, l'influence des idées jansénistes leur fait prendre une autre face. Au Parlement de Rennes, le procureur général incrimine aussitôt les passages en question : le commencement comme inexact, donnant à tort aux prêtres les titres d'hommes de Dieu et d'autres Jésus-Christs ; la fin comme un empiètement sur la juridiction civile et sur la punition des coupables. Sur le rapport d'un conseiller à la Grand'Chambre, selon la procédure, la cour prend un arrêt frappant d'abus le mandement et l'interdit (1).

(1) Cf. J.-M. Mené, *Histoire du diocèse de Vannes, II*, (Vr. *Appendice* II, n° 2), pp. 201-7, auquel nous empruntons tous ces détails et qui publie en entier les textes du mandement et de l'arrêt le condamnant.

D'autre part, toute une vénimeuse campagne de pamphlets est menée sous le manteau, dans la capitale bretonne et le pays (1) ; les reproches de basse-extraction, bien que mal fondés, ne sont pas sans accroître ses ennuis dans un milieu aristocratique, si imbu de préjugés nobiliaires.

Sous le coup de sa condamnation au Parlement, l'évêque doit suspendre son projet de visiter le diocèse, et il fait appel au Conseil d'Etat du Roi, par l'intermédiaire des agents généraux du Clergé de France. Ce tribunal suprême reconnaît le caractère tout orthodoxe du mandement, et sa teneur conforme aux règles de l'Eglise et de l'Etat, et les empiètements du procureur général et du Parlement sur l'Eglise, alors qu'ils criaient à l'empiètement de l'Eglise sur l'Etat !

En Conseil, Sa Majesté casse et annule l'arrêt du Parlememt, le 24 juillet 1744. Cela met en termes difficiles l'évêque avec cette assemblée influente qui avait ameuté l'opinion dans le diocèse. Le milieu est devenu hostile. Et le roi qui le comprend nomme le prélat à Arles, siège vacant par suite de la translation à Paris de l'Archevêque, Mgr de Bellefond.

Mais ses ex-diocésains bretons auxquels il avait sans doute donné par son attitude une leçon de dignité, le poursuivirent de leur ressentiment fiéleux, sémant avec les préventions la défiance, jusque dans son nouveau poste, en écrivant à Arles (2) qu'il avait les qualités du marbre : « Dur, froid et poli ».

Or, ces mots de haine, frappés à l'emporte-pièce, sont ensuite charitablement colportés jusqu'à nos jours par les biographes ecclésiastiques de Mgr de Jumilhac ! Une plume cléricale ne l'inscrit pas dans une simple liste des dignitaires de l'Eglise de Chartres, sans lui accoler ces épithètes caractéristiques...

---

(1) D'après les historiens de l'Abbaye de Bonneval, Thiroux et Lambert, *op. cit.*, p. 201.

(2) Lettre évoquée par Bonnemant, — et reproduite pour ses mots en question par la *Gallia Christ. Noviss.*, et Abbé Beauhaire, *op. cit.*

Notes sigillographiques

1° CACHET DE L'ABBÉ J.-JOSEPH DE JUMILHAC DE SAINT-JEAN




Fig. 4. — (Dessin de M. l'abbé Jean BOUYSSONIE)

Dessin : Octogonal, 0,016/0,016. Ecusson ovale ; écartelé : au 1er, d'azur à la chapelle d'or (Chapelle) ; au 2e, d'argent au lion de gueule, couronné d'or (Coignac de Saint-Jean); 3e, d'azur à trois fasces d'or et une bande d'or (S.-Hilaire de Jumilhac) ; au 4e, d'argent à la bande de gueule, chargée d'une rose d'or entre deux roues de même (d'Affis). Cartouche : floritures et palmettes, dans la bordure de filet, octogonale. Couronne de Marquis.

Cachet, sur cire rouge, plaqué à la lettre de l'abbé de Jumilhac, du 29 juillet 1730, an Comte de Saint-Jean, son père (citée déjà), et aux autres lettres du même au même.

2° CACHET DE Mlle DE BACHELERIE DES BORDERIES

Dessin : Ovale, 0,015/0,017. Ecusson écartelé, aux Armes ; cartouche à deux palmettes ; bordures grenetis. Couronne de marquis.

Cachet, sur cire rouge, plaqué sur une lettre datée de Brive, le 29 juin 1715, signée: De Borderye de Bachelerye, tirée de la correspondance de 1711 à 1735, portant pareil cachet qui a servi aussi pour leurs lettres, signées par les Laroche, beau-frère et neveu du Comte de Saint-Jean.

Fig. 5. — SCEAU DE J.-JOSEPH DE CHAPELLE DE JUMILHAC, ARCHEVEQUE D'ARLES



Dessin : Ovale, 0,035/0,042. Blason ovale, écartelé, au 1er [d'argent] à la bande de gueule chargée d'une rose d'or entre deux roues de même (d'Affis) ; au 2e, d'argent au lion [de gueule], couronné [d'or] (Coignae de Saint-Jean) ; au 3e [d'or] à trois lions [de gueule] (.......?) ; au 4e, d'azur à trois fasces d'or et une bande d'or — (S.-Hilaire de Jumilhac) ; sur le tout : d'azur à la chapelle d'or (Chapelle). Cartouche à floritures. Couronne ducale, cimée de croix double de primat, surmontée d'un chapeau d'archevêque, cordons de même. Légende : JOA[NNES] JOSEPH DE CHAPELLE DE JUMILHAC ARCHIEPISC[OPUS] ARLATENSIS. Double bordure l'une en filet, l'autre en festons.

Sceau plaqué entre deux papiers sur un document, du 4 janvier 1769, archives des Bouches-du-Rhône. Evêques provençaux. Publié par la *Gallia novissima*. Col. 1026. N° 5434. — Le Mené, ***Histoire du Diocèse de Vannes*** (II, p. 207, fig. 220) donne même blason à Mgr de Jumilhac, évêque de Vannes, mais il dit : brochant sur le tout : d'azur à ***un globe surmonté d'une croix***, au lieu de la chapelle d'or.

Le sceau archiépiscopal servait, réduit à 0,02/0,022, et sans légende, de cachet à lettres à Mgr de Jumilhac, d'après deux missives de 1768, appartenant aux archives Pradel de Lamase.

Notons enfin que dans ses notices sur les Prélats issus de familles périgourdines (! ?) avant 1789, le baron Roger de La Batut attribue par erreur à Mgr de Jumilhac de Saint-Jean les armoiries suivantes : *d'Argent à la croix de gueules cantonnée de quatre renards de sable, (Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, 1883, p. 488).* — Notes de M. Joseph Durieux.

L'Archevêque d'Arles. — Mgr de Jumilhac est nommé archevêque et reçoit en même temps du Pape le Pallium, le 13 octobre 1746, pour marquer la satisfaction du Souverain Pontife. Il devenait Primat et Prince, se titrant aussi de Conseiller du roi en tous ses conseils. Il avait été désigné pour le siège d'Arles depuis le 12 avril ; il s'était rendu en mai au château de Saint-Jean, d'où il date les premières lettres adressées à son archidiocèse (1). Ses bulles lui sont délivrées le 19 septembre (2) ; il prête serment au roi, le 14 octobre, et il donne procuration, le 29, pour prendre possession du siège, et, de Paris, il écrit, le 2 novembre, à son Chapître métropolitain (3).

Enfin, le prélat arrive dans sa cité archiépiscopale ; à cette première réception, les discours de bienvenue, les compliments ne manquent naturellement pas, longs et fastidieux. Quand c'est le tour du Frère-Directeur des Ecoles Chrétiennes, l'Archevêque excédé l'arrête net :

— Cher Frère, lui dit-il, soyez bref.

— J'ai fini, réplique le bon Frère, malignement, sans se déconcerter.

Sensible à tant de finesse et d'à-propos, le prélat lui tend amicalement la main, et l'assure de sa protection et de son dévoûment pour ses Ecoles. Il tint fidèlement sa promesse, on le verra (4).

Obligé par la suite de s'absenter du diocèse, envoyé à Paris

---

(1) Lettres du 12 mai 1746, au sujet de sa nomination ; du 12 juin, complimentant l'archidiacre d'Arles sur la nomination des vicaires généraux ; (textes reproduits par la *Gallia Christiana novissima*, *Arles*, col. 1019 ; (voir *Appendice* II, n° 5).

(2) Texte latin publié par la *Gallia Christ. noviss.*, col. 1029,30, n° 2437, et cf. *Appendice* I, n° 7. En attendant ses bulles, Monseigneur résida quatre mois en son abbaye de Bonneval, d'après Thiroux et Lambert.

(3) *Gallia Christ. noviss.*, col. 1022, n° 2436, reproduit de Bonnemant, cart. t. I, p. 359.

(4) D'après Trichaud, cf. *Appendice* II, n° 2.

comme député du clergé de la province, chaque fois qu'il revient à Arles, paré des honneurs que lui confère un rôle important qu'il tient, — et qui le retient longtemps au loin, — l'Archevêque reçoit même accueil que la première fois, et quelques entrées solennelles, conservées en détail dans les récits du temps, méritent d'être ici relatées, comme tableaux pittoresques.

Celle du 23 novembre 1747 (1), a lieu à 9 heures du soir ; les cloches sonnent à toute volée, de 10 h. à 11 h., si bien que Monseigneur trouve l'heure bien indue pour tout ce carillon !

La fois suivante, les cérémonies de réception durent onze jours, du 28 juillet au 9 août 1753. Alors il revient du Limousin où il est allé passer dix mois dans sa famille. Il y a encore des relations et des intérêts qui l'attirent (2). Cette année-là, son frère aîné meurt et bientôt, en 1756, le 17 avril, il est nommé tuteur et curateur de son neveu orphelin, Louis-J.-B. de Jumilhac de Saint-Jean, âgé de 18 ans (3).

La maison de Jumilhac arrivait à son apogée. Son chef, le Marquis, le cousin germain de l'Archevêque d'Arles, se couvrait de gloire, comme lieutenant général à la guerre de Flandres, commandant les Mousquetaires-gris dans la fameu-

---

(1) D'après la *Gall. Christ. noviss.*, col. 1023, n° 2442, d'après *Mémorial* de J.-B. Valière ; Annales de J.-D. Véran.

(2) C'est ainsi que nous trouvons encore trace au moins de son passage à travers la province, dans ce billet écrit de Brive, le 17 juin 1749, par son cousin et ancien précepteur, l'abbé Jean Laroche, devenu official du diocèse, prieur-curé de Lissac (1741 — démis en 1769), qui écrit « A M^r le Chevalier de Saint-Jean de Jumilhac, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, à Saint-Jean-Ligoure » :

« J'ai l'avantage de voir Mgr d'Arles à Craissensac [localité du Quercy à 20 kilomètres au sud de Brive, sur la grande route Paris-Toulouse], le dimanche matin, il ne s'y arrêta quasi pas et ne sortit pas de sa chaise, il me dit que vous et M. de St-Jean, luy aviez parlé de quelque arrangement pour moy, qu'il s'en souviendrait sûrement. » — (Archives de Saint-Jean).

(3) D'après les Archives de Saint-Jean.

se charge qui décida la victoire de Fontenoy (1); il faisait capituler Oudenarde, et la Marquise, commensale de la reine, montait dans ses carosses à Compiègne à la revue des Grenadiers de France (1750) qu'allait commander, comme colonel, le fils du Marquis, qui n'avait pas 17 ans (1751) !

Tous ces honneurs devaient servir certainement au prestige de Monseigneur quand, prenant le chemin de son archidiocèse, il arrive à 8 h. du matin en Arles : un billet de son grand vicaire, M. de Laval, avait averti la ville, à l'avance, et les cloches sonnent à toute volée ! A onze heures, le Chapître, précédé de deux bedeaux, vient lui faire sa révérence, puis ce sont MM. les Consuls en chaperon. Il les reconduit jusqu'à la porte de la rue, puis arrivent les communautés et les corps de la ville. Le 29, Monseigneur fait avertir le Chapître qu'il va lui rendre sa visite, à l'issue de la grand'messe, à la sacristie : quatre députés, nommés par le prévôt, le reçoivent hors de la porte. Le compliment fait, il prie le Chapître de l'accompagner à l'Hôtel-de-Ville pour rendre aussi sa visite aux Consuls : cette dernière cérémonie accomplie, les chanoines raccompagnent l'Archevêque jusqu'à son escalier et prennent enfin congé de lui (2).

La dernière réception qui lui est faite, semble-t-il, le 7 novembre 1771, a moins d'éclat : Monseigneur arrive de Paris, un jeudi à 11 h. du matin ; on lui ouvre les chaînes qui barraient le passage sous l'arceau de l'Archevêché, mais les *boîtes* de poudre ne tirent point, et il ne reçoit son Chapître que le 8 à 11 heures (3).

Son épiscopat qui dura 28 ans, comprend un incident important pour Arles et Mgr de Jumilhac ; le fait se passe du 2 au 10 janvier 1752, quand éclate une sédition du peuple

---

(1) Voir le récit de la bataille que fait le baron d'Espagnac, *Histoire du Maréchal de Saxe* (1775). — Reproduit par le biographe de l'historien, *Bulletin de la Société Hist. Arch. de la Corrèze*, XXII, 1900, p. 38-9.

(2) D'après Bonnemant, I, p. 195, cité par la *Gallia Christ. noviss.*, 1024, n° 2445.

(3) D'après la *Gallia Christ. noviss.*, n° 2457, col. 1026.

provoquée par la cherté du blé due à une spéculation du Consul Peyres. Un témoin oculaire de l'émeute (1) raconte comment le Prélat est pris alors comme arbitre et conseil par les principaux gentilshommes de la ville et par ses premiers magistrats : ceux-ci « coururent en hâte chez l'Archevêque, lui demander son avis et son appui ».

« Mr l'Archevêque ayant vu que l'avis qu'il avait ouvert, était goûté par ceux de la Campagne, écrit à l'instant à Aix » [à l'intendant de la province]. Le lendemain, « les consuls viennent au-devant des mutins, le prélat se joint à eux [aux Consuls et « aux plus notables »] ; « les séditieux... s'avan-
« cent insolemment devant l'Archevêque et les consuls, le
« chapeau sur la tête, au son du tambour, et en faisant des
« huées et poussant des cris terribles. L'Archevêque, qui,
« dès qu'il les avait aperçus, avait mis le chapeau bas, et les
« abordait en leur tendant les bras, leur demanda avec des
« paroles tendres, le sujet de leur attroupement, leur repré-
« senta doucement les suites fâcheuses qu'il pouvait avoir
« pour eux, les pria humblement de quitter les armes et de
« faire cesser le tambour, leur promit un prompt secours.
« Ces misérables ne répondirent à leur pasteur qu'avec des
« menaces et des plaintes, en criant qu'ils voulaient du bled
« ou qu'ils allaient enfoncer les greniers. Le prélat se tour-
« na alors vers les consuls, et ils conclurent qu'il fallait dé-
« livrer du bled à bon prix, même à crédit, à ces mutins pour
« leur ôter tout prétexte pour continuer ces excès ».

« Cette résolution prise, il s'agissait de savoir quel gre-
« nier serait ouvert. Le premier et le dernier consul se trou-

(1) *Relation de la Sédition arrivée à Arles, le 2 janvier 1752* (Mss. de la Bibliothèque d'Arles, fonds Bonnemant) publié par J.-A. Maurel, *Le Musée*, revue arlésienne historique et littéraire, dirigée par E. Faisans, 1875, n° 1, pp. 1-89. — Les extraits que nous reproduisons, concernant l'Archevêque, nous sont très obligeamment pris par M. E. de Lacaze-Duthiers, professeur au Lycée d'Arles, que nous remercions très vivement de son aimable complaisance.

Enregistrant le fait d'après cette source, la *Gallia Christ. noviss.*, col. 1024, n° 2444, cite encore les *Annales* de J.-D. Véran, *Le Musée*, page 120.

« vèrent dans un étrange embarras ; d'un côté l'appât du « gain » [le 4e Consul était négociant en blé, et, d'après cette relation, un accapareur], « de l'autre, la crainte d'encourir « l'indignation de l'Archevêque les livrèrent quelques temps « dans l'irrésolution, sçavoir s'ils tairaient ou s'ils offriraient « leurs greniers. La présence du prélat l'emporta sur toute « autre considération, et ils offrirent leurs greniers. L'Arche- « vêque accepta l'offre, et leur dit qu'il convenait pour le bon « exemple de commencer par eux, qu'il louait leur désinté- « ressement. L'ironie était fine, aussi ceux-ci ne la sentirent « pas, ou firent semblant de ne pas l'entendre, et Peyres (le « 4e Consul) eut le chagrin de voir commencer par le sien, « parce qu'il était le plus proche.

« L'Archevêque dit pour lors aux séditieux qu'ils n'avaient « qu'à le suivre au grenier du sieur Peyres, à Saint-Jean, et « qu'on allait leur distribuer du blé. Dans le trajet, le prélat « fut entouré par ces misérables ; il eut toutes les peines du « monde de faire cesser le tambour, qui, de temps en temps, « recommençait à battre... A midi, l'Archevêque se retira « pour dîner à son palais, où il fut reconduit par la Noblesse « et la Bourgeoisie qui l'avaient accompagné depuis le ma- « tin. A une heure de l'après-midi, il fut invité à se rendre « par les consuls à l'Hôtel-de-Ville...

« ... Le lendemain, au matin, 4 janvier, à l'heure indi- « quée, [pour recommencer la distribution], l'Archevêque, « toujours empressé au soulagement de son peuple, descen- « dit de son palais, accompagné comme la veille, de quel- « ques membres de son chapître, fut se joindre aux consuls, « avec qui il fit la distribution du pain à tous ceux qui, faute « de travail, manquaient de quoi vivre...

« ... La distribution faite, l'Archevêque, les Consuls, plu- « sieurs du Chapître, la Noblesse et la Bourgeoisie monté- « rent au salon de l'Hôtel-de-Ville, pour se consulter sur « les mesures qu'il y avait à prendre pour contenir cette « canaille... il fut conclu de prendre les armes, de se garder « et, le soir, d'aller saisir les mutins dans leurs maisons et « dans leurs lits.

« Si cette belle résolution eut été prise le soir même...
« cette hydre prétendue eut été étouffée dans sa naissance...

. . . .

« Le Conseil tenu, on fit des réglements de police pour la
« circonstance présente...

« Sur les deux heures de l'après-midi, l'Archevêque, les
« Consuls en chaperon, suivis d'un cortège nombreux de
« tous les Etats, furent par toute la ville se montrer au peu-
« ple et faire publier à tous les carrefours les règlements de
« police qu'on avait fait le matin. Cette procession assez ridi-
« cule finie, l'Archevêque et les Consuls passèrent en revue
« la garde qui était sous les armes et montèrent ensuite au
« cabinet, où s'étant réparés quelques temps, l'Archevêque
« descendit pour se rendre à son palais, où il fut accompagné
« par les Consuls, et grand nombre de nobles et de bourgeois,
« jusqu'à la porte...

. . . .

« Le 9, jour de Dimanche après la dite distribution [de
« pain], on fit publier qu'on en donnerait plus, et que chacun
« n'avait qu'à chercher du travail pour s'en procurer. Après
« cette publication, l'Archevêque et les Consuls furent aux
« prisons, avec quelques personnes notables pour visiter et
« consoler les prisonniers qui s'imaginaient être tous pendus
« le jour même... L'Archevêque consolait ses misérables...

« Le 10, les Consuls en chaperon, accompagnés de la No-
« blesse et de la Bourgeoisie furent remercier l'Archevêque
« de zèle qu'il avait fait paraître en cette triste conjonc-
« ture » (1).

Dans ce tableau de mœurs municipales et aristocratiques quelques années avant la Révolution, nous écrit si justement M. de Lacaze-Duthiers : « Jumilhac fait meilleure figure que ces Nobles et ces Bourgeois accapareurs qui ont irrité la « canaille » arlésienne, en voulant l'affamer « par avarice » et qui, perdant la tête, en face du danger dont leurs spécu-

(1) Suivent d'intéressants et longs détails sur l'arrestation, le jugement et le châtiment des principaux coupables : dans cette dernière partie de la « relation », il n'est plus question de l'Archevêque.

lations sont la cause (cela ressort de certains autres passages de cette relation), s'en vont ou plutôt « courrent en hâte demander à leur Archevêque ses conseils et son appui ».

Le caractère que montra dans ces circonstances Mgr de Jumilhac, joint à sa pitié et à sa justice pour le peuple, devait lui conquérir tous les esprits. Ce même caractère, il le porte du reste dans les affaires générales de l'Eglise. C'est ainsi que cette même année, il se distingue encore en se joignant par lettre aux 21 évêques assemblés chez l'Archevêque de Paris, le 11 juin 1752 et qui avaient écrit au roi deux protestations contre deux arrêts du Parlement de Paris, en date du 18 avril et du 5 mai précédents (1), au sujet de la Bulle *Unigenitus*; les Prélats y voyaient une immixtion dans les prérogatives de l'Eglise et un empiètement sur les droits canoniques du Clergé, affaires de conscience, etc.

(1) Voici deux textes de ces arrêts d'après les mss. de la Bibl. Nat., H. 5486, 5. 27 v., 18 avril 1752 :

T[tes] Ch[res] assemblées, délibérant sur la réponse faite la veille par le roy aux Remontrances de son Pasteur : ouy, les gens du roy en leurs conclusions, [la Cour fait défenses à tous ecclésiastiques de faire aucuns actes tendans au Schisme, notam. de faire aucun refus public de Sacremens de prétexte du défaut de représentation d'un billet de confession et déclaration du nom du confesseur ou d'acceptation de la bulle *Unigenitus*. Leur enjoint de se conformer dans l'administration extér[re] des Sacremens, aux canons et règlemens autorisés de le royaume. Leur fait pareillen[t] défenses de se servir, de leurs sermons, à l'occasion de la bulle Unigenitus des termes de *Novateurs, Hérétiques, Schismatiques, Jansénistes, Sémipélagiens* ou autres noms de partis, à peine contre les contrevenans d'être poursuivis c[e] perturbateur du repos public suivant la rigueur des Ordonn[ces]. Ordonne que le présent arrest sera imprimé, lu, publié et affiché partout où besoin sera, que copies collationnées d'iceluy seront envoyées aux baillages et Seu[ces] du ressort p[r] y être pareillem[t] lu, publié et enregistré. Enjoint aux Substituts du P. G. d'y tenir la main et d'en certifier la Cour de le mois — et au P. G. de tenir la main à l'exécution du présent avis.

Ibid., 5. 78, 5 mai :

T[tes] Ch[res] ass. (après la relation par le 1[er] Présid. d'une députation à Marty où ont été présentes au roi (la veille) des informations contre le Curé de Saint-Jean en Grève, coupable de refus de sacremens, — information que le roi a déclarées nulles a non avenues avec défenses de poursuivre), — la Cour après délibération, arrête d'envoyer au roy nouvelle députation à même fin et de lui réitérer ses représentations longuement motivées (3 pages). — (Communication de M. Henri Maugis).

Divers autres actes notoires de son épiscopat méritent d'être encore retenus ici, tels le remplacement des prêtres de Sainte-Garde par les Lazaristes à la direction du Grand-Séminaire ; en 1750, l'adoption, pour les curés de son archidiocèse, du Bréviaire de M. l'abbé Urbain Robinet (1), (*Breviarium ecclesiasticum, clero propositum, — Parisiis*, 1745, 4 vol., in 12), un excellent ouvrage en son genre ; — en 1751, deux suppressions, dans Arles, celle de l'église Saint-Antoine, menacée de vétusté (2), et du monastère de la Miséricorde, après la mort des dernières religieuses (3) ; — en 1761, la défense victorieuse de ses protégés, les Frères des Ecoles chrétiennes de la ville, en refusant de sanctionner, pour être transmis au roi, un Mémoire des Consuls voulant interdire l'instruction des enfants de cultivateurs, sous prétexte de faire fleurir l'agriculture ! (4) ; — en 1768, le droit conféré à M. de Lis de vendre sa terre féodale, relevant de la manse, moyennant que celui-ci donnera à chaque nouvel Archevêque d'Arles une croix pectorale ou 400 livres d'argent (5).

En 1768-69, le Prélat est délégué du Pape, avec les évêques de Senlis et de Meaux, pour se prononcer sur un appel *ad Apostolos*, interjetté par les religieuses du Prieuré du Bon-Secours, d'une sentence de la Primatie de Lyon : le Chancelier de Maupeou qui l'informe de la délégation du Pape, lui exprime en même temps (15 février 1769) l'intention du roi de mettre fin à cette affaire qui durait depuis trop longtemps (6).

(1) Lettre autographe de Mgr de Jumilhac à un éditeur, L. Rondet, datée d'Arles, le 28 avril 1750 : il lui mande sa décision d'achat et le prie de lui faire les conditions les plus avantageuses. — Et. Charavay, *Lettres autographes*, 1884, n° 20532 : cf. *Gal. Chr. novis.*, col. 1024, n° 443.

(2) D'après Trichaud, (*Appendice* II, n° 1).

(3) Lettres du Cardinal de Tencin et de l'Archevêque d'Arles, mss. n° 170 de la Bibl. d'Arles, d'après *Gal. Chr. novis.*, col 1305, n° 3339.

(4) Trichaud, (*Append.* II, n° 1).

(5) *Gal. Christ. novis.*, col. 1026, n° 2453.

(6) Cf. *Appendice*, I, n° 4.

Ses titres en théologie, comme son esprit cultivé, font sans doute qu'il donne son approbation en 1749 à l'*Histoire de Sainte-Marie-Jacobé et Sainte-Marie-Salomé*, parue en 1750 (1) ; qu'il accepte la dédicace d'une traduction de l'*Histoire universelle de Justin*, par l'abbé Paul, professeur d'Eloquence au Collège d'Arles (2). Il aurait fait faire, en outre, la visite des reliques du bienheureux Louis Alaman, cardinal, un de ses prédécesseurs au Siège d'Arles, mort en 1452, et aurait ordonné des recherches sur les actes de sa vie (3). Enfin, après sa mort, on publia de lui, en 1776, à Amsterdam, en français et en allemand (in-8°), une lettre sur le bref de Clément XIV, portant suppression de la Compagnie de Jésus (4).

Pour conclure, — et tout dire à son sujet, un contemporain n'aimant guère Mgr de Jumilhac, l'érudit abbé Bonnemant, qui lui reproche de la dureté pour son bas clergé, — lui méritant la haine, dit-il, de ceux même qui lui auraient dû de la gratitude, — lui reconnaît pourtant d'excellentes vertus et un grand talent administratif.

Depuis 1765, Mgr de Jumilhac avait appelé auprès de lui son filleul et neveu l'abbé J.-B.-Joseph de Lubersac de Chabrignac (5) auquel il avait conféré des fonctions dans l'Eglise

---

(1) *Gall. Christ. novis.*, col. 1305, n° 3398.

(2) D'après Trichaud, (Cf. *Appendice*, II, n° 1).

(3) Notes des Archives de Saint-Jean et *Nobiliaire* de Nadaud : en 1771 parut du reste en latin, imprimé à Florence, une vie du saint personnage qu'annota et compléta l'abbé Bonnemant, mss. de la Bibliothèque d'Arles, n° 1.

(4) *Gall. Christ. novis.*, col. 1027.

(5) Né le 10 avril 1740, fils de Pierre de Lubersac, seigneur de Chabrignac, etc., titré de Marquis de Lubersac, et de Jeanne-Julie de Jumilhac ; tenu sur les fonds baptismaux le jour même de sa naissance par son oncle, et par Françoise d'Escorailles, sa cousine. Il était aumônier de Mme Sophie de France, quand il fut appelé à Arles, puis fut nommé aumônier du Roi. Cf. la Notice que lui consacre M. l'abbé Lecler dans son 3e vol. des *Martyrs et Confesseurs de la Foi*, et préalablement dans le *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de la Corrèze*, 4e livr. 1902, p. 347.

métropolitaine d'Arles : d'abord de capiscol, puis de vicaire-général-capitulaire et de sacristain (1767), enfin d'archidiacre (à son retour de Paris le 23, avec prise de possession le 25 juillet 1769) (1). Il eut pour successeur au Siège archiépiscopal Mgr Jean-Marie du Lau, agent général du Clergé, qui était originaire de la même région, et vécut jusqu'à la Révolution dont il fut victime (2).

Le Président des Assemblées du Clergé de France et Commandeur du Saint-Esprit. — Le reproche le plus fondé fait à l'Archevêque d'Arles lui est adressé pour les absences nombreuses et prolongées qu'il se permet loin de son diocèse : le manque de résidence, si contraire aux lois de l'Eglise, est du reste le mal de l'époque chez les Prélats, accaparés le plus souvent par la Cour et Paris : une fois, Mgr de Jumilhac demeure jusqu'à vingt mois consécutifs hors d'Arles, du 6 février 1765 au 18 novembre 1767 (3), et il semble n'y être plus revenu, de 1772 à sa mort, 1775 ! S'il avait davantage résidé à son siège métropolitain, il aurait, certes, laissé plus de regrets parmi son clergé et les fidèles (4).

Mais le Prélat avait, pour se justifier, une raison, provenant originellement de sa propre province ecclésiastique : composée des diocèses d'Arles, Marseille, Orange, Saint-

(1) *Gallia Christiana novissima*. Province d'Arles.

(2) Mgr Jean-Marie du Lau d'Allemans (1775-1792), né au château de la Côte, près Brias (Dordogne).

Le diocèse de Limoges avait déjà fourni d'autres Archevêques d'Arles, en la personne de Pierre III de Cros, originaire de Saint-Exupéry (Corrèze), 1373-1388, frère du Cardinal Jean de Cros, et Bénédictin à Saint-Martial ; il fut aussi Cardinal en 1383 ; et de Jean V de Rochechouart (1390-98).

(3) *Gall. Chr. noviss.*, col. 1026, n° 2452 ; c'est sans doute dans cet intervalle que Mgr d'Arles rendit visite au château de Chabrignac, chez sa sœur la Marquise de Lubersac, d'après une lettre du 10 janvier 1765, du cousin de celle-ci le Comte de Lubersac de Livron, la complimentant de l'arrivée prochaine auprès d'elle de Mgr de Jumilhac (Nadaud, *Nobiliaire*, III, p. 682).

(4) *Gall. Christ. noviss*, col. 1027, note.

Paul-Trois-Châteaux et Toulon, elle le délègue quatre fois aux Assemblées générales du Clergé de France, où, en 1735, il avait déjà été député de la province de Paris. Appelé à la présidence des réunions, les affaires et les obligations les plus importantes, avec toutes leurs suites fatales, le retiennent à Paris, ou à Bonneval qui n'est qu'à une journée de poste. Il remplit alors un rôle vraiment national : c'est une circonstance atténuante, sinon une excuse valable.

Dès le 5 décembre 1746, l'Assemblée provinciale d'Arles le députe, avec son prévôt et vicaire général, l'abbé d'Estoublon, pour la représenter à l'Aassemblée générale à Paris. Et, à la séance du 4 février 1747, il est nommé 2e président de l'Assemblée, sur les quatre que désignait le Clergé, et il est mis à la tête de la Commission du don gratuit et des moyens (1) ; le 16, il est prié d'examiner l'affaire concernant les prétentions « de plusieurs curés à portion congrue par rapport au luminaire » ; le 12 mars, il porte la parole au roi, à l'audience de congé, et le lendemain, il en est remercié en réunion par l'Archevêque de Tours. Les rapports des affaires traitées et le texte de son discours figurent aux *Procès-verbaux* imprimés des séances (2).

Pour l'Assemblée générale de 1755, Mgr de Jumilhac est encore désigné avec l'évêque de Saint-Paul afin de représenter la province (le 26 novembre 1754) pour le premier Ordre. A cette session, il est chef de la Commission pour la Juridiction ; chargé du rapport au sujet de la soumission dûe à

(1) « La province d'Arles étant en tour de nommer un Agent général du Clergé » nomma Messire Pierre Chapelle de Jumilhac de Cubjac, du diocèse de Périgueux, vicaire général de son oncle l'Archevêque.

(2) *Procès-verbaux de l'Assemblée...* (Paris, 1747), pp. 5, 11, 15, 36, 70, 78, 123, 125-7. — Cités par la *Gallia Christiana novissima* (col. 1023, n° 244) donnant d'excellents résumés que nous n'avons qu'à utiliser, ainsi que nous le ferons des autres Assemblées suivantes. Nous avons pu nous rendre compte sur les textes même combien étaient fidèles et complètes ces résumés concis, bien suffisants pour une notice biographique, comme celle-ci, et ne demandant que quelques détails complémentaires.

la bulle *Unigenitus*, il en donne lecture et le fait approuver, le 29 juillet, par l'Assemblée ; le 12 octobre, il lui fait part enfin des dix articles que la Commission de la Juridiction avait dressés sur les sujets qui l'avaient occupée (1).

Son humeur conciliante et pacifique porta la Cour à insister auprès de lui pour qu'il assistât à l'Assemblée de 1760, mais il déclina les offres (2). Dans l'*affaire des billets de confession*, la question brûlante du moment, il aurait désiré qu'on inquiétât personne. Le Roi à qui c'était agréable, regrettait alors de ne l'avoir pas nommé Archevêque de Paris, à la mort de Mgr de Vintimille, au lieu de Mgr de Beaumont qui exigeait ces billets de confession (3).

Le 17 mars 1762, l'Archevêque d'Arles est de nouveau délégué avec un Chapelain de Notre-Dame-la-Major en sa métropole, un prêtre limousin également, Pierre de Gain de Linars, à l'Assemblée tenue cette année-là à Paris. Il est élu encore 2e président ; et au nom de la Compagnie, il remercie l'Archevêque de Narbonne, le 1er président (4), des harangues qu'il a faites au roi et à la reine, ainsi qu'au Dauphin et à la Dauphine. Chef du Bureau des Moyens, il est prié de faire des instances auprès du contrôleur général pour obtenir justice au sujet du don gratuit fait par le clergé au roi, des villes et autres affaires. Ses démarches réussissent et ses collègues l'en remercient. Ils le nomment ensuite de la députation pour présenter des remontrances au roi, et il re-

---

(1) *Procès-verbal de l'Assemblée...* 1755 (Paris, 1754) ; pp. 7, 29, 134, 164, 333, — cité par *Gal. Christ. novis.*, col. 1034-5, n° 2446.

(2) Il fut remplacé par Mgr Lascaris de Vintimille, évêque de Toulon, mais était député du second Ordre son grand vicaire, M. Armand de Chapt de Rastignac, abbé de Peyrouse, originaire du diocèse de Périgueux.

(3) Cf. Thiroux et Lambert, *op. cit.*

(4) Un autre Limousin, le Cardinal Charles-Antoine de La Roche-Aymond, né au château de Mainsat (Creuse), le 16 février 1697 ; archevêque de Toulouse en 1740, de Narbonne (1752), de Reims (1762) ; grand aumônier de France (1760), qui fut le premier président des Assemblées du Clergé de 1750 à 1775 et mourut en 1777.

mercie enfin l'Archevêque de Narbonne de la direction de l'Assemblée (1).

Encore envoyé à la tête de la députation provinciale à l'Assemblée de 1765-66, et accompagné de son neveu, J.-B.-Joseph de Lubersac, capiscol de sa Cathédrale, député pour le second Ordre, Mgr d'Arles est pour la 3e fois élu 2e président ; en cette qualité, au nom du Clergé, il exprime des remercîments à l'Archevêque de Reims, le 1er président, Cardinal de La Roche-Aimond, sur ses harangues au Roi, à la Reine, au Dauphin, à la Dauphine, comme il l'avait fait en 1762. L'Assemblée le nomme chef du Bureau des Comptes des Anciennes Décimes, Anciennes Rentes, revenant bon, etc., et de la Commission du Don gratuit et des Moyens. Il rédige le rapport sur l'état actuel des dettes du Clergé et, il est chargé comme chef de Commission, de la *Collection des Procès-verbaux* (2) ; il fait aussi les rapports : sur les moyens pour payer au roi le don gratuit de 12 millions ; sur l'emprunt indéfini au denier 25 ; enfin sur les moyens de payer 200,000 livres accordées par l'Assemblée pour la rédemption des captifs, et 25,000 au diocèse de Séez (3).

Le 18 janvier 1770, enfin, Mgr de Jumilhac est encore envoyé à l'Assemblée de cette année-là ; à la séance d'ouverture, comme il se trouve empêché d'être présent, étant souffrant, l'abbé de Sinéty, député pour le second Ordre comme chapelain de la Cathédrale de Marseille, se lève et dit, au nom de la province d'Arles : « ... L'indisposition de Mgr

---

(1) *Procès-verbal de l'Assemblée,...* 1762 (Paris, 1768), pp. 5, 10, 20, 30, 43, 65, 69, 70, 91, 93, 137, 157, 168, 169, 193 : cit. de *Gal. Chr. nov.*, col. 1025. n° 2448.

(2) *Procès-verbal de l'Ass...*, 1765 66 (Paris, 1773) : pp. 5, 13, 25, 26, 28, 84, 94, 104, 561, 616, 633. Cité par la *Gal. Chr. noviss.*, n° 2451, col. 1025, et *Collect. des Proc.-verb.*, tome VIII, II, col. 1136 ; ibidem, col. 1282, n° 3199.

(3) Le 22 juin 1770, il approuvera conséquemment l'ouvrage en question, *Collection des Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé depuis 1560*, formée par l'abbé Duranthon, et rédigée par lui jusqu'à l'assemblée de 1705. L'œuvre de cet auteur, décédé en 1772, fut continué par les abbés Du Sauzet et Gaudin.

l'Archevêque, qui le prive à son grand regret de l'honneur d'assister à l'Assemblée, me procure celui de vous porter, Monseigneur, le vœu complet de cette province que la modestie de Mgr l'Archevêque aurait rendu sûrement caduque.» Il n'en est pas moins nommé encore un des présidents, mis à la tête du bureau des Comptes des Anciennes Rentes de 1755 et 1765, de celui des Moyens et frais communs, et il opine ensuite pour accorder les 16 millions de don gratuit demandés par le roi. Promu Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, il est prié de faire la harangue de clôture : alors, il porte la parole au Roi et reçoit finalement les remercîments de l'Assemblée pour ce discours (1), remarquable surtout par une virulente sortie contre les écrivains philosophes s'attaquant également au trône et à l'autel.

Les Assemblées générales du Clergé de France révèlent en Mgr de Jumilhac un administrateur, un financier, un orateur éprouvé (2). On a vu qu'enfin il a été, sans doute pour ces éminentes qualités, nommé Commandeur ecclésiastique du Saint-Esprit. Dès 1764, le Roi l'avait désigné à cet honneur, lui réservant la première place vacante. D'après les Lettres patentes, il fut élu au Chapître de l'Ordre, le 3 juin 1770, le rapport fut confié à l'Archevêque de Bourges, commandeur-chancelier des Ordres du roi et Garde des Sceaux. Le 1er janvier, ce rapport sur la vie, les mœurs, la profession de foi, était présenté au chapître tenu par le roi en son cabinet à Versailles. Séance tenante, le nouveau promu prête serment reçoit le Cordon et la Croix de l'Ordre des mains de Sa Majesté, avant la messe à la chapelle du château royal (3).

Cette haute dignité marque la grande estime dans laquelle

(1) *Proc.-verb. de l'Ass...*, 1770, (Paris, 1776), pp. 6, 62, 83, 131, 155, 227, 273, 634, 650, 652, 662, 673. Et *Collect. des P.-V. des Ass...*, 1778, tome VIII, II, c. 1620, 1631 et 1922. — Cit. de *Gall. Chr. noviss.*, n° 2455, col. 1026.

(2) Les rapports et discours, ainsi que sa lettre en 1776, sur les Jésuites, que nous avons signalés — formerait un certain bagage littéraire imprimé qu'il serait intéressant de réunir.

(3) Voir la *Pièce justificative I*, n° 1.

le tient le Roi, comme l'Eglise. S. M. lui en donnait d'autres preuves, ce qui lui assurait une autorité considérable, mais cela lui créait autant de motifs d'excuses pour séjourner hors de son lointain archidiocèse de Provence : C'est ainsi qu'il est nommé le 2 mai 1766, membre de la Commission chargée de réformer les abus monastiques, et que, par lettres du 16 juillet 1770, le roi le désigne pour être commissaire auprès de la diète des Chanoines réguliers de la Congrégation de France devant se réunir en l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont. Il avait déjà reçu mandat du Ministre, le Comte de Saint-Florentin, secrétaire d'Etat, le 26 octobre 1769, pour lui recommander le choix des Supérieurs nommés par le Chapître de la Congrégation des Génovéfains, et pour y prononcer le cas échéant, au nom de S. M. les exclusions indispensables, avec pouvoir illimité (1). Les délicates et redoutables fonctions de Commissaire du Roi l'avaient fait assister aux Chapîtres généraux de l'Ordre tenus en 1769 et 1772, et les Chanoines Augustins conservèrent de son rôle un reconnaissant souvenir (2).

Enfin Mgr de Jumilhac meurt à Paris le lundi, 20 juillet 1775, à l'âge de 69 ans, et ses obsèques sont célébrées le 22 à Saint-Sulpice, ainsi que le constate l'acte suivant (3), extrait des registres mortuaire de cette paroisse ; il mentionne comme témoins ses proches parents présents en la ville, avec les brillantes situations qu'ils occupent alors :

« Le vingt-deux février mil sept cent soixante-quinze. A été fait le convoy, service et enterrement dans le chœur, d'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Monseigneur Jean-Joseph Chapelle de Jumilhac, archevêque d'Arles, primat et prince, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, conseiller du Roy en tous ses conseils, décédé le vingt, en son hôtel, rue de la Planche, âgé d'environ soixante-neuf ans. Témoins: haut et puissant seigneur Messire Jean-Baptiste de Lubersac, vicomte de Lubersac, mestre de camp de Cavalerie,

(1) Cf. *Appendice*, I, nº 2 et 3.

(2) Mss. de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (zz, 1174, fº 123) ; notes de M. Joseph Durieux.

(3) Publié par M. Fisquet (voir *Appendice*, II), p. 737.

sous-lieutenant des gendarmes Dauphin, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, neveu ; haut et puissant seigneur Mr Pierre-Marie Chapelle de Jumilhac, comte de Jumilhac (1), maréchal des Camps et Armées du roy, gouverneur de Saint-Yrieix-la-Perche, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis ; haut et puissant seigneur Me Antoine-Joseph-Marie-Macon Chapelle de Jumilhac, comte de Jumilhac, comte de Cubjac (2), capitaine et gouverneur du château royal de la Bastille, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'Ordre du Lion Palatin, premier gentilhomme de la chambre de feu Sa Majesté le Roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, cousins, et haut et puissant seigneur Me Charles-François, comte de Lubersac, mestre de camp de Cavalerie, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, cousin du défunt, qui ont signé : LUBERSAC. — LE COMTE DE JUMILHAC. — JUMILHAC DE CUBJAC. — LUBERSAC DE LIVRON. — L'ABBÉ DE LUBERSAC DE LIVRON (3). — BOISSAC DE CUIRIEN. — DE GUGER ».

Arles apprit la mort le 26 février, et le prévôt de l'Eglise Cathédrale envoya aussitôt un mandement ordonnant des prières pour le repos de son âme (4) ; le Chapître célébra un service le 3 mars 1776 et les Consuls en firent chanter un le 28 juin; un autre enfin, en mémoire du Commissaire du Roi, fut solennisé à Paris par les Genovéfains à Sainte Geneviève, le 16 octobre 1775 à l'occasion du Chapître général (5).

Dès que l'Archiprêtre J.-Joseph de Lubersac sut la mort de son oncle il partit d'Arles dans la semaine pour ne plus y revenir, ayant été nommé bientôt après évêque de Tréguier : il devint ensuite évêque de Chartres (1780) ; ce prélat et un petit-neveu de l'Archevêque d'Arles, Mgr de Jumilhac-Cubjac, évêque de Lectoure (1760), continuèrent ainsi les traditions épiscopales de la famille.

---

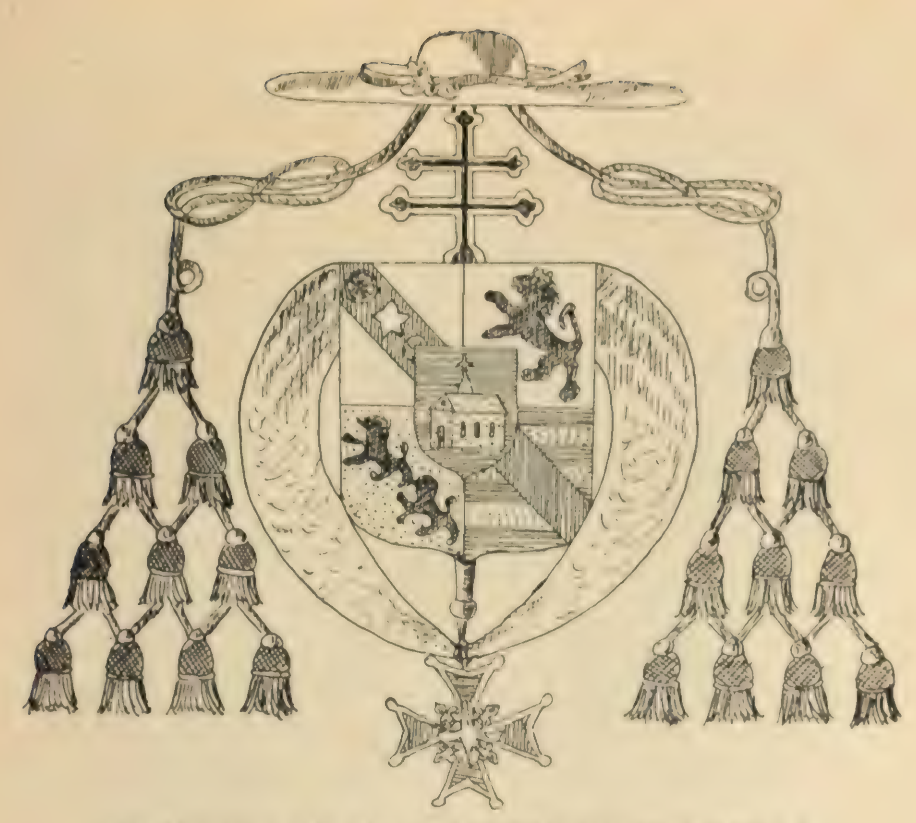
(1) Fils du lieutenant-général, devint à son tour lieutenant-général et marquis de Jumilhac, voir *Appendice*, I (note 3).

(2) Cf. *Appendice*, I (note 3).

(3) Charles de Lubersac, frère de l'archidiacre d'Arles (bientôt évêque), et qui fut prieur de Brive (1730-1804).

(4) D'après *Gall. Christ. noviss.*, col. 1030, n° 2471.

(5) Registre Mss. de l'Abbaye, à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève. Notes de M. Joseph Durieux.



ARMOIRIES DE Mgr J.-JOSEPH DE CHAPELLE
DE JUMILHAC DE SAINT-JEAN

D'après une enluminure sur velin, 0,140/0,122 m/m., entête de l' « extrait des titres... », publié ci-dessous. — Le blason écartelé aux armes, au cartouche, cravaté du grand cordon, avec croix, de Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Les lions, en 2e et 3e, sont de *vair* au lieu de gueule, comme dans les armoiries précédemment reproduites.

APPENDICE

I

Mémoire des Services et filiation de Mgr de Jumilhac de Saint-Jean

NOTES GÉNÉALOGIQUES SUR SA FAMILLE

« Extrait des titres produits par Messire Jean-Joseph Chapelle de Jumilhac-Saint-Jean, Archevêque d'Arles, Primat-Prince, Abbé-Commendataire de Bonneval-Saint-Florentin, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, pour les preuves de son âge et de sa noblesse.

» Devant Monsieur le duc de Biron, Pair et Maréchal de France, et Monsieur le Marquis d'Aubeterre, lieutenant-général des Armées du Roy, chevaliers-commandeurs de ces ordres, commissaires-députés pour la vérification de ces preuves, par lettres patentes de Sa Majesté du 3 juin 1770. »

Sur cahier parchemin in f° de 16 pages, écrites recto et verso ; à la page 1, blason enluminé aux armes de Jumilhac-Saint-Jean, cartouche cravaté des insignes de l'Ordre du Saint-Esprit avec croix, surmonté de la croix double, du chapeau et du cordon d'Archevêque-Primat (comme ci-dessus).

De ce cahier, nous tirons seulement les sommaires des titres que nous avons déjà utilisés dans la notice précédente alors qu'elle y renvoyait constamment, c'est pour indiquer simplement la source de notre documentation ; nous la complétons seulement par l'analyse nécessaire de certaines pièces, en les numérotant, et par leur annotation indispensable, rejettant à la suite les développements généalogiques trop longs pour figurer en note :

1°) — Page 2 du Mss. : Copie certifiée des Lettres patentes du roi, le 30 juin 1770, portant l'élection de Mgr de Jumilhac-Saint-Jean au Chapître de l'Ordre du Saint-Esprit, en date du jour, et rapport devant être remis à l'Archevêque de Bourges, Commandeur-Chancelier et Garde des Sceaux.

[Filiation de l'Archevêque d'Arles]

Ie Degré : *Jean-Joseph de Jumilhac-Saint-Jean, archevêque d'Arles.*

Mémoire des services... [nomenclature des documents qui suivent] :

2°) — Lettre du Roi, 16 juillet 1770, à M. d'Arles, pour être Commissaire auprès de la diète des Chanoines réguliers de la Congrégation de France devant se réunir en la maison de Sainte-Geneviève.

3°) — Lettre du Comte de Saint-Florentin, ministre du roi et secrétaire d'Etat, 25 octobre 1769, recommandant à Mgr de Jumilhac le choix des Supérieurs nommés par le Chapî-

tre ordinaire de Sainte-Geneviève, et lui conférant pour le roi des pouvoirs illimités d'exclusivité.

4°) — Lettre de M. de Maupéou, chancelier de France, 15 février 1769, lui mandant que le pape le désigne dans l'affaire de l'appel *ad apostolos* des Religieuses du Bon-Secours, et que le roi désire qu'il mette fin au plus tôt à ces contestations.

5°) — Bref du pape, 16 novembre 1768, pour cet appel.

6°) — Lettre du Comte de Saint-Florentin, le 21 mai 1766, informant l'Archevêque d'Arles, que le roi veut le nommer à la première vacance Commandeur du Saint-Esprit.

7°) — Bulles de sa nomination d'Archevêque d'Arles, 13 des Calendes d'Octobre 1746.

8°) — Bulles lui décernant le Pallium, du même jour.

9°) — Bulle de nomination à l'évêché de Vannes, 7 des ides de Juillet 1742.

10°) — Bulle de Confirmation de cette nomination, 3 des Calendes de Septembre 1744.

11°) — Extrait des registres baptistaires de Saint-Martin de Brive, 30 Septembre 1706.

IIe Degré. — Ses père et mère :

Jean-Baptiste Chapelle de Jumilhac, chevalier, comte de Saint-Jean-Ligoure, lieutenant des Maréchaux de France ; — De Guillemette de Bachelerie, son épouse. — De Bachelerie : *d'azur à un pin d'argent soutenu par un croissant de même, et une tête de cheval posée en abisme.*

12°) — 15 avril 1701, lettre du roi chargeant le Comte de Saint-Jean d'établir avec l'Intendant Mr de Bernage, le rôle de la capitation de la Sénéchaussée de Limoges.

13°) — 17 janvier 1700, provisions de l'office de Lieutenant des Maréchaux de France, en la Sénéchaussée de Limoges.

14°) — 17 avril 1700, prestation du lieutenant des Maréchaux entre les mains de M. de Beaupoil de Saint-Aulaire, lieutenant-général du Haut et du Bas Limousin.

15°) — 5 juillet 1674, certificat du Maréchal d'Albret, gouverneur et lieutenant-général en Guyenne, attestant que M.

de Saint-Jean sert auprès de lui, dans la Convocation de la Noblesse.

16°) — 30 avril 1723, hommage au roi, comme vicomte de Limoges, de la terre, seigneurie et châtellenie de Saint-Jean-Ligoure.

17°) — 28 janvier 1734, testament, au château de Saint-Jean, du Comte de Saint-Jean : il désire être enterré en la sépulture de famille, église de Saint-Jean dont il est haut-seigneur et fondateur ; déclare avoir cinq enfants issus de son mariage avec feue Guillemette de Bachellerie ; fait héritier universel son aîné, lui substitue en cas de besoin son cadet, et à leur défaut, son neveu le Marquis de Jumilhac, son exécuteur testamentaire, puis la dame de Chabrignac. Il est mort le 3 mars 1735 (1).

18°) — 26 septembre 1691, contrat de mariage passé par Greillet, notaire à Brive.

19°) — 14 septembre 1690, transaction entre le Marquis de Jumilhac et le Comte de Saint-Jean assurant à celui-ci la terre de Saint-Jean-Ligoure.

IIIe Degré. — François Chapelle de Jumilhac, chevalier, Marquis de Jumilhac, Saint-Jean-Ligoure, etc. — D^e^ Marie d'Affis, son épouse. — D'Affis : *d'argent à la bande de gueule, chargée d'une rose d'or, entre deux roues de même.*

20°) — 8 juillet 1672, aveu et dénombrement de la partie du Marquisat de Jumilhac, appelée La Porte, relevant de la Vicomté de Limoges, et par suite du roi.

21°) — 4 décembre 1666, décharge, suivant production de pièces devant M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, de l'assignation pour prouver leur qualité d'écuyer, de : François Chapelle de Jumilhac, écuyer, Marquis de Jumilhac, baron d'Arfeuille, Saint-Jean, etc., et Philippe Chapelle de Jumilhac, son frère, écuyer, baron de Montégut, Lissat, etc., fils de Jacques [IVe degré] et petit-fils d'Antoine Chapelle de

(1) Voir plus loin la *Note sur la Branche de Saint-Jean* qu'il a fondée.

Jumilhac, anobli par lettres du roi Henri IV de décembre 1597.

22°) — Septembre 1655, lettres d'érection du Marquisat de Jumilhac.

23°) — 14 mars 1673, testament dudit François, Marquis de Jumilhac, qui a, dit-il, 13 enfants de Marie d'Alfis, nommé tutrice et curatrice (2).

24°) — 12 septembre 1644, contrat du mariage à Bordeaux.

---

(2) D'après une liste, écrite par feue M^mr de Jumilhac, et transcrite vers 1680, par Jean Chapelle, Comte de Saint-Jean, Marie d'Alfis, sa mère, aurait eu 18 enfants, qu'ils énumèrent ainsi :

1°) Madame de la Marthonie, fille aînée, est du 5 octobre 1645 d'un jeudi à 6 heures du soir ; elle se nomme Marie.

2°) Le premier fils, qui est mort, était du 23 janvier 1647.

3°) Mme de Jumilhac, religieuse à la Règle, seconde fille, est du 26 mars 1648, d'environ 10 heures du soir.

4°) M. le Marquis de Jumilhac, second fils, est du 2 mai 1649, de 7 h. du soir, il se nomme Jean [et fut appelé Jean-François, tige de la branche aîné dont la filiation est portée plus loin].

5°) M. de Saint-Jean, troisième fils, est du 28 juin 1650, de 2 ou 3 heures après minuit, d'un mardi ; il se nomme Jean (*alias* : date 24 juin ; nom : Jean-Baptiste).

6°) Mme de Bruchardie, religieuse à la Règle, troisième fille, est du 22 septembre 1651, d'un vendredi, de 5 à 6 h.

7°) La quatrième fille, morte très jeune, 3 ou 4 ans, qu'on appelait la Blanchotte, était du 1er novembre 1652, d'un vendredi, à 8 h. du matin.

8°) M. le Chevalier, quatrième fils, est du 5 octobre 1653, d'un vendredi, à midi ; il se nomme Pierre.

9°) Mme de Jumilhac, cinquième fille, étant religieuse à Saint-Pardoux, est du 30 janvier 1655, d'un samedi à 10 heures ; elle se nomme Marianne.

10°) Le cinquième fils, nommé Tissières, mort à Limoges, aux études, appelé Jacques, était du 5 mars 1656, d'un dimanche à 11 h. du soir.

11°) Mme d'Arfeuille, sixième fille, religieuse à la Règle à Limoges, nommée Cateaud, est du 24 mars 1657, d'un samedi de 11 h. à minuit.

12°) La septième fille appelée Naxe, qui est morte à Saint-Léonard, novice aux religieuses de..., était du 5 avril 1658, du vendredi entre 7 et 8 h. du matin.

13°) Le sixième fils mort au maillot, était du 25 mai 1659, d'un dimanche, entre 6 et 7 h. du matin.

14°) Monsieur de Chalusset, septième fils, nommé François, est du 26 juillet 1661.

IVe Degré. — Jacques Chapelle de Jumilhac, écuyer, seigneur de Jumilhac, Saint-Jean-Ligoure, Arfeuille, et D[e] Madeleine de Douhet, son épouse. — Douhet : *de sable fretté de six flèches d'or, ferrées et empennées d'argent et un serpent ondoyant de simple brochant sur le tout.*

25°) — 1er avril 1637, arrêt du Parlement de Bordeaux substituant Jacques susdit, pour l'héritage de feus Antoine de Jumilhac et Marguerite de Vars, ses père et mère, au lieu et place de son frère Antoine, mort sans enfants.

26°) — 29 janvier 1653, testaments mutuels de Jacques Chapelle de Jumilhac et de Madeleine de Douhet, suivis de divers codicilles jusqu'en 1652 ; les testateurs ont dix enfants vivants, dont quatre entrés en religion ; exécuteurs testamentaires : le lieutenant criminel de Limoges, son beau-frère et filleul, et M. d'Estivaux, son neveu. — Les dix enfants sont : Pierre, François, Philippe, Pierre, autre Pierre, Françoise, Jeanne, Louise, autre Françoise et Marguerite (3).

27°) — 27 septembre 1609, contrat de mariage à Limoges, de Jacques Chapelle de Jumilhac, écuyer, sieur de Saint-Priest ; fils d'Antoine, et de Marguerite de Vars, avec D[lle] Madeleine de Douhet, fille de Noble Pierre de Douhet, écuyer, sieur de Saint-Pardoux, et de feue D[lle] Jeanne de Brugeac, son épouse. Les dits seigneur et dame de Jumilhac

---

15°) M[me] de Jumilhac, huitième fille, religieuse à Ligueux, nommée Jeanne, est du dernier août 1664.

16°) M. de la Cotte, nommé Guillaume, huitième fils, est du 24 septembre 1665 [auteur du rameau de Cubjac dont nous donnons plus loin la filiation].

17°) M. de La Tour, nommé François, 9e et dernier fils, mort chez les R. P. Bénédictins au Collège de Tyron, était du 23 janvier 1667.

M. de Saint Jean ajoute de sa main à cette liste un 7e fils qui doit être intercalé entre les numéros 13 et 14 ; il était de l'année 1660.

(Pièce des Archives du château de Saint-Jean-Ligoure).

(3) Trois enfants seuls vécurent, en réalité, comme nous l'avons signalé : François, porté au IIe degré, continuant la lignée ; Pierre-Benoît, le Bénédictin-musicographe et le baron de Montégut, Philippe alias Philibert,

font donation à l'époux, leur fils, seigneur de Saint-Priest, de tous droits sur la terre de Saint-Jean.

28°) — 10 mars 1603, testament d'Antoine Chapelle de Jumilhac, écuyer, baron de Courbefy, seigneur de Jumilhac, La Porte, Bruchardie, la Valade, Thexière, Lascoux, Puymoreau. Il dit avoir acheté la baronie de Courbefy du roi et de S. A. sœur de Sa Majesté ; avoir 1° un fils d'un premier mariage avec Catherine Baillot (4), et quatre filles ; 2° deux fils du second mariage avec Marguerite de Vars, dame de Saint-Jean-Ligoure, Jacques et Antoine (5), ainsi que six filles. Il teste au château de Jumilhac et désire être enterré dans l'église de Jumilhac devant le grand autel ; il fonde un hôpital au lieu que choisiront son épouse et son héritier. Ses biens distribués à ses enfants et à sa veuve, comprenant : la baronie de Courbefy, des domaines au bourg de Lougnac, les repaires nobles de Lascoux et de Puymoreau, paroisse de Glandon, ainsi que Jumilhac et Saint-Jean donnés à son héritier, et 35,000 livres dont 5,000 à sa veuve, 15,000 livres pour doter ses deux filles encore à marier ; il confirme la dotation de son fils du premier lit. — Ce testament mentionne feu vénérable M[e] Chapelle de Jumilhac, son frère, chanoine de l'église collégiale de Saint-Yrieix, Jean Chapelle de Jumilhac son autre frère, Marie Chapelle de Jumilhac, sa sœur, épouse de Jean Brun de Lubersac, auxquels il fait des legs (6).

---

(4) François Chapelle, seigneur de la Valade, Estivaux et La Tour, auteur d'une branche qui s'est éteint en Berry au XVIII[e] siècle, après avoir donné une fille élève de Saint-Cyr, et le rameau éteint également des seigneurs de Brutine.

(5) Antoine, baron de Courbefy, épousa, le 2 juillet 1610, Jeanne d'Autefort, mais n'eut pas d'enfants, ainsi qu'il est déjà indiqué.

(6) Le *Mémoire instructif de 1764* pour la maison Chapelle de Jumilhac, établi par le Marquis Pierre-Joseph, dicté par lui et certifié par une note de sa main, et plusieurs autres mémoires généalogiques, présentés notamment en 1760 par les Comtes de Jumilhac-Cubjac pour monter dans les carrosses du roi (archives de Saint-Jean, la généalogie pourrait comporter trois autres générations ascendantes.

D'après ces pièces donc, Antoine Chapelle de Jumilhac serait fils

Le texte du cahier-parchemin est terminé par l'attestation ou certificat des Commissaires sur le rapport du sieur de Baujon, avocat-général, conseiller honoraire de la Cour des aydes de Guyenne, généalogiste des dits ordres, avec les signatures du Duc de Biron, du Marquis d'Aubeterre et de M. de Baujon et leurs cachets à leurs armes, empreintes sur pain azime ; la dernière page porte :

« Les preuves de noblesse ci-dessus, avec l'information des vie et mœurs et la profession de foi ont été rapportées au Chapître tenu par le roy dans son cabinet à Versailles, par Mr l'Archevêque de Bourges, Commandeur-Chancelier des Ordres de S. M., le 1er janvier 1771, et ensuite Mr l'Archevêque d'Arles a prêté le serment et a reçu le Cordon et la Croix de l'Ordre des mains de S. M., avant la messe dans la chapelle du château de Versailles. »

Branche des Jumilhac de Saint-Jean (1)

La branche Jumilhac de Saint-Jean continue ainsi :

I. — Louis-Jean-Baptiste Chapelle de Jumilhac, comte de Saint-Jean (1699-1753), épousa en 1740 Charlotte-Eléonore de Saint-Chamans ; ils ont trois enfants, selon les mentions suivantes que le père porte sur son livre de comptes domestiques :

1°) « Mon premier fils est né le quinze juillet 1737, a été baptisé le 18 du même mois, a eu pour parrain Mr le Chevalier de Saint-Jean, mon frère, pour marraine la Comtesse de Saint-Chamans ; est mort le 22 du même mois. »

2°) « Mon second fils est né le 18 octobre 1738 entre 10 et

---

d'Antoine Chapelle, marié avec Isabelle d'Estivaux (testament de 1564); Antoine (son père) Bernard, marié avec Anne Brontin (testament de 1506), serait fils de Guillaume Chapelle, damoiseau, marié avec Madeleine de Brie et vivant en 1440. La famille de Jumilhac aurait même possédé des titres de 1274 et 1317. Il est à remarquer que Mgr de Jumilhac arrête avec prudence sa filiation, prouvée et certaine, au créateur de la maison Chapelle de Jumilhac, Antoine, anobli par Henri IV.

(1) Note 1 (suite) du précédent mémoire généalogique.

11 h. du matin, a été baptisé le 22 du même mois, a eu pour parrain le Marquis de Saint-Chamans, frère à Mme de Saint-Jean, et pour marraine Madame de Chabrignac, sa sœur ; il a eu pour nom de baptême : Louis-J.-B.-Joseph ; mon frère le Chevalier l'a porté sur les fonds de baptême, au nom de M^r le Marquis de Saint-Chamans. » (C'est le IIe qui suit).

3°) « Ma première fille est née le 4 novembre 1739, environ 3 heures du matin, a été baptisé le 8 du même mois, a eu pour parrain M. l'abbé de Jumilhac, mon frère, et porté en son nom par M^r le Chevalier de Saint-Jean, et a eu pour marraine Madame la Marquise de Saint-Chamans, porté au nom de la dite dame par Madame de La Seinie, ma sœur. » — Elle épousa le Marquis de Chambret-Linars et mourut peu d'années après, n'ayant laissé qu'un garçon qui ne lui a survécu que fort peu de temps.

II. — J.-B.-Louis Chapelle de Jumilhac, comte de Saint-Jean (1738-1800), guidon des gens d'armes rouges de la Maison du Roi, en 1760, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, — dont est tuteur et curateur l'Archevêque d'Arles, à la mort de ses parents, 1756, — épouse le 15 janvier 1771, Marie-Cécile Rouillet, dont :

1°) Joseph-Marie, vicomte de Saint-Jean, époux, le 15 janvier 1771, d'Armande-Henriette de Gaucourt, mort sans postérité en 1818 ;

2°) Armand-Pierre, mort jeune ;

3°) Aimée-Julie, épouse en 1807 d'Alexis de Royère, éleveur de chevaux limousins, célèbre par son écurie de courses, mort au château de Saint-Jean en 1846, sans enfants :

4°) Amélie-Joséphine, épouse, en janvier 1803, de Gabriel Faulte de Vanteaux, mort en 1855.

Sous la direction de Gabriel de Vanteaux, une écurie et un haras prospérèrent parallèlement à ceux de son beau-frère A. de Royère ; il en fut de même sous celle de son fils et successeur Psalmet de Vanteaux, né en 1822, mort sans postérité en 1893, maire de Saint-Jean depuis 1883, et de leurs héritiers, les deux neveux de celui ci, le général Georges-Joseph de Vanteaux (1835-1911) et Mlle Marie-Armande

de Vanteaux, la propriétaire actuelle du château et de la terre de Saint-Jean — qui l'a reconstituée en son entier, — comme elle a réuni les archives et traditions de famille.

La filiation de la branche aînée des Marquis de Jumilhac (1)

I. — Jean-François Chapelle, marquis de Jumilhac, baron d'Arfeuille (mort le 10 septembre 1693 et enterré à Jumilhac), épouse, le 23 juillet 1682, Marie d'Esparbès de Lussan, dont:

II. — Pierre-Joseph Chapelle, marquis de Jumilhac (né le 6 mai 1692), lieutenant-général des Armées, lieutenant du roi en Guyenne, commandant la 1re Compagnie des Mousquetaires gris à Fontenoy dont la charge décida la victoire, épouse, le 23 juin 1731, Françoise-Armande de Menou, dont, notamment :

III. — Pierre-Marie Chapelle, marquis de Jumilhac, né le 1er janvier 1735 ; colonel des Grenadiers, lieutenant-général, épouse, le 8 septembre 1763, Françoise-Catherine Pourcheresse d'Estrabonne, dont, notamment :

1°) Antoine-Pierre Joseph-Charles, qui suit ;

2°) Joseph-Léon-Marie, auteur des Comtes de Jumilhac ; établis en Seine-et-Oise et à Paris, encore représentés de nos jours.

IV. — Antoine-Pierre-Joseph-Charles Chapelle, marquis de Jumilhac (1764-1826), lieutenant-colonel de la Garde constitutionnelle de Louis XVI, lieutenant-général (30 août 1814) (2), épouse Simplicie-Gabrielle-Armande Vignerot du Plessis de Richelieu, fille du duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, — le premier ministre de la Restauration, — dont :

1°) Armand-François-Odet Chapelle, marquis de Jumilhac, duc de Richelieu (par ordonnance royale du 27 septembre

(1) Suite de la note 2 du précédent mémoire généalogique.

(2) Cf. Sur le général Marquis de Jumilhac, avec portrait et une bibliographie : Joseph Durieux, *La Dordogne Militaire*, (Bergerac, 1920), p. 208.

1818 ; confirmé dans ce titre par lettres patentes du 13 mai 1820 ; mort sans enfants, mais ayant adopté son neveu (qui suit nº V).

2º) Armand-Henri-Marie-Marcel Chapelle, comte de Jumilhac, épouse, le 14 juin 1845, Claire-Hélène-Marie-Auguste du Pouget de Nadaillac, dont notamment :

V. — Marie-Odet-Richard-Amable Chapelle, duc de Richelieu, marquis de Jumilhac, qui épouse, le 27 avril 1875, Marie-Alice Heine (remariée le 30 octobre 1889, à Alfred Ier de Grimaldi, prince régnant de Monaco), dont notamment :

VI. — Marie-Odon-Jean-Armand Chapelle, duc de Richelieu, marquis de Jumilhac.

Ainsi la descendance, dans la branche aînée, d'Antoine Chapelle de Jumilhac, porte maintenant le titre illustre du duc de Richelieu, tout en conservant le nom patronymique originel, et celui du fief ajouté à ce nom en 1597.

Le rameau des Comtes de Jumilhac-Cubjac (1)

Continuons ainsi d'établir les ramifications de la famille Chapelle de Jumilhac, par le rameau des Comtes de Jumilhac-Cubjac en Périgord :

I. — Guillaume, dit M. de la Cotte, puis M. de Bourdeille, puis M. de Cubjac (2) (1665-1730), sixième fils de François, marquis de Jumilhac, épousa à Joumarie, le 8 janvier 1707, Julie de Foucault, dame de Cubjac et de Bourdeille (3), et en eut :

---

(1) Suite de la note 2 du précédent mémoire généalogique.

(2) M. de Saint-Jean, sur son livre de comptes domestiques, mentionne ainsi sa mort : « Le 25 mars 1730, mon frère Cugeac est mort à Paris à 2 ou 3 heures de l'après-midi sortant de table, de mort soudaine, et, ayant été ouvert, on lui a trouvé le cœur percé et environné de sang caillé ; il est mort à la suite du procès qu'il aurait eu avec le sieur Bertin ».

(3) Bourdeille fut vendu en 1720 ; d'où changement de nom de M. de Cubjac.

1°) Bernard-Etienne-Guillaume Chapelle de Jumilhac, seigneur de Cubjac, lieutenant du roi de la Bastille ;

2°) Antoine-Joseph Macon, qui suit ;

3°) Pierre Chapelle de Jumilhac-Cubjac, évêque de Lectoure en 1760, qui avait été agent du Clergé ;

4°) Pierre-Lucien Chapelle, chevalier de Jumilhac, colonel aux Grandes Indes, puis commandant de la Louisiane, gouverneur de Sainte-Lucie en Amérique (1763), maréchal de camp (3 janvier 1770) ;

5°) M. de Jumilhac-Cubjac, officier au Régiment de Lassigny-Infanterie, mort en Italie.

II. — Antoine-Joseph-Marie-Macon Chapelle de Jumilhac, comte de Cubjac et du Rouzier, gentilhomme de la Chambre de S. M. le Roi de Pologne (1761), chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la Bastille (1761) ; épouse, le 28 octobre 1738, Anne-Constance Bertin de Bourdeille (1), dont :

1°) Henri-François-Joseph ;

2°) Charlotte Bertrande, demoiselle de Saint-Cyr ; mariée ensuite au Marquis de Boissac, lieutenant-colonel de Dragons, chevalier de Saint-Louis.

3°) N..., mariée avec Augustin-Louis Bertin, receveur général des parties casuelles.

Nous avons établi ces précédentes notes généalogiques avec l'aide des archives du château de Saint-Jean, fort bien classées et étudiées par le regretté général de Vanteaux (2), qui avait, dans sa retraite, voulu faire l'histoire de sa famille

(1) Sœur du contrôleur général des Finances, ministre d'Etat, commandeur et grand trésorier des Ordres, depuis 1763.

(2) Georges-Joseph Faulte de Vanteaux, né en avril 1835, élève du Collège Henri IV, entré à l'Ecole de Saint-Cyr (n° 9), oct. 1853, en sort sous-lieutenant 1854 ; promu en Crimée lieutenant 1855 ; fait la Campagne d'Italie, capitaine à Magenta, blessé à Solférino, décoré en 1860, à 25 ans ; à la campagne de 1870, blessé grièvement à Sedan et passe pour mort, promu chef de bataillon, commande le 18e Chasseurs de Montagne ; nommé lieutenant-colonel, stagiaire au Ministère de la Guerre ; puis chef d'Etat-Major du 17e Corps ; colonel, commande le 60e d'Infanterie ; général de brigade à Albi et commandeur de la Légion d'honneur ; retraité en 1897, décédé en 1911.

et de la terre de Saint-Jean. Nous avons profité de son travail grâce à l'obligeance de sa sœur, Mlle M.-A. de Vanteaux et de Mme la générale de Vanteaux, que nous devons remercier ici.

Merci encore à notre ami et collègue à la Société historique de Brive, M. Martial de Pradel de Lamase, bibliothécaire du Ministère de la Marine, qui y a aussi contribué par des recherches à la Bibliothèque nationale, pour dresser les filiations.

Toutes incomplètes que sont ces notes, bornées aux exigences de notre étude, elles pourvoient à certaines lacunes de la généalogie des Jumilhac publiée dans le *Nobiliaire du Limousin* par les abbés Nadaud et Lecler, que nous avons signalé dès le début.

II. — BIBLIOGRAPHIE

Sans revenir plus au long sur les notes bibliographiques que nous avons données au cours de l'étude précédente, comme références incidentes, il y a lieu d'établir en détail la bibliographie raisonnée des notices faites sur Mgr de Jumilhac de Saint-Jean, comme : 1° abbé de Bonneval ; 2° évêque de Vannes ; 3° archevêque d'Arles ; auxquelles nous nous sommes d'ailleurs reportées, en les indiquant sommairement :

1°) Dom J. Thiroux et dom Lambert, *Histoire abrégée de l'abbaye Saint-Florentin de Bonneval.* — Continuée par l'abbé Beaupère et M. Lejeune, publiée sous les auspices de la Société Dunoise, par le docteur V. Bigot, directeur-médecin de l'Asile public d'Aliénés de Bonneval. — (Châteaudun, impr. Henri Lecesne, 1875, in-8°), p. 200-215. — Cette notice sur l'abbé de Jumilhac est rédigée par M. Lejeune qui n'a rien changé du reste dans le résumé de la chronique Beaupère, récit d'un contemporain.

2°) J.-M. Le Mené, *Histoire du Diocèse de Vannes*, vol. II (Vannes, Eugène Lafolge, 1889, in-8°), pp. 201-7. — Excel-

lente notice sur Mgr de Jumilhac, son mandement, son procès avec le Parlement, sa transaction illustrée de la reproduction des armes de l'évêque et de sa signature (pp. 202, 204), bien documentée, avec des textes et citations.

3°) Abbé J.-M Trichaud, *Histoire de la Sainte Eglise d'Arles*, (Paris et Nîmes, 4 vol., in-8°, 1857-64), VIe vol., p. 243-5. — Cet auteur a compilé surtout l'œuvre mss., dans un but d'édification, (Biblioth. d'Arles, nos 128-131 du catalogue), de l'abbé Laurent Bonnemant, « Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Eglise d'Arles et des Prélats qui l'ont gouvernée, justifiés par les citations des auteurs originaux » — Tome IV, « d'Artay de Mezellan, 1404, à Jean-Joseph de Jumilhac-Saint-Jean, 1775. »

4°) Fisquet (Honoré), *La France pontificale (Gallia Christiana), Histoire chronologique et biographique des Archevêques et Evêques...* (Paris, 28 vol. in-8°). (I) *Aix*, *Arles*, *Embrun*, 2e éd., 2 vol., 1868; 1er vol. : *Jean-Joseph Chapelle de Saint-Jean de Jumilhac* (1746-1775), pp. 734-37. S'est inspiré surtout de Trichaud.

5°) Chanoines J.-H. Albanès et Ulysse Chevalier, *Gallia Christiana novissima*, *Histoire des Archevêchés, Evêchés et Abbayes de France*, d'après les Documents authentiques recueillis dans les Registres du Vatican et les Archives locales. (III) *Arles* (Valence, 1901, f°) — *Jean-Joseph Chapelle de Saint Jean de Jumilhac*, 1746-1775. Col. 1019 à 1027 ; pièces : nos 2434 à 2460, et col. 1305, nos 3397 à 3401. — Fig. sceau (4 janv. 1769) : col. 1026, n° 2454. — Abondant recueil de documents les plus exactement établis qui nous ont servi à notre biographie.

QUELQUES FAITS

de Chronique Locale à Brive

d'après la Correspondance de sa famille avec le Comte de Saint-Jean de Jumilhac

(1711 - 1735) *

I. — *La société de l'Hôtel de Saint-Jean de Jumilhac. — Parents et amis. — Le duc de Noailles et le duc de Bouillon à Brive.*

Le bel Hôtel Louis XIV, qui étend encore sa noble façade régulière, 24, rue Majour, — jadis, au XVIIIe siècle, rue de Corrèze — recevait alors en l'absence de son seigneur et maître, le Comte de Saint-Jean, de brillants hôtes, à commencer par les membres de la famille.

C'est d'abord la Marquise de Jumilhac, née Marie d'Esparbez de Lussan (1), la belle-sœur du Comte de Saint-Jean; à son sujet, Mademoiselle des Borderies écrit :

« Brive, le 25 septembre 1716.

« Madame de Jumilhac arrive ici mercredi dernier avec Mademoiselle de Chenaux et M. Barreau. Je les accueillis avec mon nepveu et ma nièce le mieux que j'ai pu ; je n'ai rien épargné pour la bonne chère, et, afin qu'elle ne s'ennuyât pas, j'ai toujours invité des Messieurs de la ville, comme les Messieurs de Fontanges et M. le Commandeur

---

* Voir, précédemment, le chapitre II de la *Biographie* de Mgr de Jumilhac, p. 14, note 2.

(1) Rappelons qu'elle avait épousé Jean-François Chapelle, marquis de Jumilhac, baron d'Arfeuille, le 25 juillet 1682, et en eut le lieutenant-général Pierre-Joseph qui commanda la première compagnie de Mousquetaires gris à Fontenoy, et décida la victoire par une charge fameuse.

de Geoffre (1), qui étaient venus avec elle du Saillant. Elle est partie ce matin avec son train, et Léveillé l'a conduite à cheval jusqu'à l'Hospital [Saint-Jean]. Elle a toujours témoigné estre fort satisfaite, ne se plaignant de ce que je lui faisais trop bonne chère ; elle a trouvé le fruit que je lui faisais servir si beau qu'elle a fait prendre le noyau de toutes les prunes, pour les semer à Jumilhac. Madame m'a promis après plusieurs instances de repasser par Brive. Elle compte que vous irez la voir à Leyme. »

« Le 13 novembre 1716.

« Monsieur le Maire [le docteur Joseph Dubois] a vu hier à Tulle Madame de Jumilhac, et elle était fort irrésolue si elle devait passer à Brive ; en tous cas, nous la recevrons de notre mieux si elle y passe. »

Bientôt Mademoiselle des Borderies apprend par lettre de son beau-frère la mort de la Marquise, et, le 1er mars 1797, elle lui envoie ses condoléances.

C'est au tour d'un neveu, le Marquis de Beynac ; elle écrit ces nouvelles, concernant aussi le duc de Noailles :

« Brive, le 24 juillet 1723.

« Monsieur le Marquis de Beynac est à présent à Brive avec ses trains ; il a mis pied à terre chez vous, il est de la suite de Mgr le duc de Noailles. »

« Brive, le 5 août 1723.

« Vous avez appris, par Monsieur votre neveu, le Marquis

---

(2) Nous n'avons pu identifier « Messieurs de Fontanges ; ils comprenaient parmi eux un chevalier de Malte, qui fut capitaine de cuirassiers du roy et commandeur d'Hautesserre. Le Comte de Jumilhac lui vendit en 1719 un cheval provenant de son haras de Saint Jean, et il mit 35 ans à le payer ! Ce règlement d'achat se fit après les plus comiques péripéties.

Quant au Commandeur de Geoffre, c'était sans doute Libéral de Geoffre d'Aurussac, né à Dampniat, baptisé le 11 juillet 1668, fils de François, sieur d'Aurussac, et Demoiselle Marie de Vielbans, présenté par son père en 1678 comme frère chapelain à l'ordre de Malte, puis commandeur de Puy-de-Noix, Champeaux, 1711, du Temple d'Ayen et Mons (1735), vicaire général du Grand Prieur d'Auvergne à Bourganeuf (1729).

de Beynac, que nous l'avons eu chez vous presque tout le temps que Monsieur de Noailles a demeuré à Brive. Il n'a pas mangé chez vous, mais les chevaux y ont esté toujours, et tous ses domestiques qui étaient au nombre de quatre valets. J'ai fait de mon mieux, croyant bien que cela vous ferait plaisir. Son séjour nous a procuré la visite de Monsieur le duc qui visita votre maison jusqu'au moindre recoin. Le bruit a courru pendant quelques jours qu'il voulait vous la demander pour y loger l'hiver prochain, mais nous avons appris qu'il serait déterminé à prendre celle de M. de Laubanie ou M. Dubois (1), en attendant qu'il fasse réparer La Labenche, car il achette tout le bien que Monsieur de Saint-Martial peut avoir à Brive. Monsieur le Marquis de Beynac l'a suivi à Aurillac où il demeurera tout autant que Monsieur le duc y fera son séjour. L'on dit même qu'il veut le faire marier avec la fille du Marquis de Ligneyrac, lieutenant du roi en Auvergne. »

Ce n'était pas la première fois que Mademoiselle des Borderies signalait la présence à Brive du duc de Noailles qui était alors Adrien-Maurice, futur maréchal de France, grand d'Espagne, naguère membre du Conseil des Finances (1715) et du Conseil de Régence, ministre d'Etat.

Nous avons mentionné ailleurs déjà d'après une de ces lettres, du 26 octobre 1722, le séjour qu'il venait de faire, en six journées, à l'hôtel du Verdier de Genouilhac, c'était lorsqu'il fut envoyé en exil dans ses terres (2).

Mais si une maison appartint aux Noailles ce fut celle de

(1) Les maisons Rousseau de Laubanie et Joseph Dubois étaient vraisemblablement celles qui sont : l'une au 45, rue Blaise Raynal actuellement, qui fut détruite en 1793 par ordre du Conventionnel Lanot en mission, — et qui se trouvait en état d'ébriété quand il la fit démolir, ayant cru y voir des créneaux et des signes de féodalité ! — l'autre au n° 31, même rue, et qui provenait de son père, docteur en médecine, à Brive, (une tour octogonale, beau reste du xve siècle subsiste de la primitive construction) ; — à moins que la maison Dubois en question fut celle que Joseph Dubois venait d'acheter avec ses frères, rue de Puyblanc, naguère *Café du Globe*.

(2) Voir notre étude sur l'Hôtel de Verninac, à la suite de nos *Matériaux pour servir à l'Histoire de Brive*, pp. 231-236.

La Labenche ou Labenche (1), dont il est question dans la lettre de Mademoiselle des Borderies et dont l'achat est attesté encore par une seconde que son beau-frère Laroche écrit au comte de Saint-Jean, le 7 septembre 1723 :

« Le bruit a courru que Monseigneur le duc de Noailles était rappelé [d'exil], il a achetté de Monsieur de St-Martial sa maison de La Labenche et le jardin, en voulant faire son hôtel à Brive, mais si la nouvelle est véritable, je crois qu'il ne se mettra pas si vite en réparation. »

M. de Saint-Martial dont il s'agit, c'est sans doute André-Jean VIII ou son fils Jean IX de Calvimont, baron de Saint-Martial de Nabirat en Sarladais, seigneur de La Labenche.

Le bel hôtel noble que les Calvimont avaient bâti en 1540, et qu'ils détinrent comme seigneurie jusqu'en 1723, — ce chef-d'œuvre de la Renaissance, l'ancien Petit-Séminaire, 49, rue Blaise-Raynal actuellement — La Benche ne dut pas rester longtemps aux mains des Noailles, s'ils l'ont possédé, car il passa bientôt aux Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, possesseurs d'une maison voisine (2).

---

(1) C'est la forme *Labenche* qui persiste ; la *Labenche* qui n'est plus usitée, est un exemple caractéristique du phénomène de philologie dit agglutination de l'article, dans la formation des mots. La Labenche est encore la dénomination d'un domaine attenant au bourg de Turenne, propriété Mayjurou de Lagorsse, autrefois des chevaliers de Fortia, seigneurs de Labenche. Et le terme provient d'un lavoir originel, entouré de pierres pour battre le linge, en limousin : *la bencha.*

(2) Cet achat par la famille de Sahuguet en 1723 rend peu probable la naissance en 1713 dans le même hôtel de Labenche, du lieutenant général de Sahuguet d'Espagnac, historien militaire et gouverneur des Invalides, — ainsi que le prétend son biographe Alph. Rebière. Ce personnage serait plutôt né dans la vieille maison voisine, incorporée aujourd'hui dans l'immeuble et distinguée encore par une tour octogonale du xv[e] siècle, donnant dans une cour intérieure.

La famille de Sahuguet d'Amarzit, dans ses deux branches d'Espagnac et du Vialard, était fort liée avec les Bachelerie et Jumilhac. Mademoiselle des Borderies écrit le 1[er] septembre à son beau-frère l'accident arrivé au fils aîné de M. d'Espagnac, le jour de la fête votive de Cosnac : « Le cheval qu'il montait en y allant, le jetta par terre, et le pied s'attrapa dans l'étrivière, le pauvre petit fut entièrement écrasé sans qu'on put lui donner des secours. Toute la famille est désolée.»

Brive, d'après les lettres de Mademoiselle des Borderies, attirait aussi le duc de Bouillon et le retenait assez longtemps, également, car elle écrit le 27 juin 1722 à son beau-frère :

« Monsieur de Bouillon est à Brive présentement. Mr du Vialard (1) est venu me prier de donner une chambre pour le chevalier d'Autefort, ce que j'ai fait. Il m'a parlé fort de vous et souhaiterait avoir l'honneur de vous voir avant de s'en aller. M. du Vialar en a fait toute la dépense. Il a mis pied à terre chez Mr Dubois. »

La présence du Duc et de sa suite dans la ville a comme curieux effet de faire monter le prix des dindons, « les codindes », sur le marché ! Mademoiselle des Borderies ne peut en acheter pour Saint-Jean, tellement ils sont hors de prix : « D'ailleurs, observe t elle le 27 juillet, ils ne sont pas encore beaux... »

Et, le 8 août suivant, elle mande encore : « Mr Coudert n'est pas à Brive ; il est toujours auprès de Monsieur de Bouillon, car il n'est pas parti encore. »

Ailleurs, elle note incidemment que Guillaume Coudert, — un ami et conseiller de la famille, — célèbre avocat briviste de l'époque, et dont la fille avait épousé un fils de M. du Vialard, allait à Turenne s'occuper des affaires contentieuses du duc de Bouillon. Celui ci était sans doute Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, duc souverain de Bouillon, vicomte de Turenne, duc d'Albret (1668-1730).

II. — *L'Intendant de Limoges et les affaires des tailles et impôts. — Les Consuls de Brive.*

Le Comte de Saint-Jean avait des rapports tout particu-

---

(1) Hugues-Joseph de Sahuguet, seigneur du Vialard, La Reynie, d'abord élu, puis premier président du Présidial dont nous avons donné la biographie dans nos *Matériaux pour servir à l'Histoire de Brive*, X, *Sur le Présidial*, p. 146.

liers avec les Intendants du Limousin: déjà le 15 avril 1701, il avait été chargé par lettres du roi d'établir avec l'un d'eux, M. de Bernage, le rôle de la capitation de la Sénéchaussée de Limoges. Et quand ce haut fonctionnaire venait à Brive, il semble l'avoir d'ordinaire accompagné, ainsi que le témoignent maintes lettres de Mademoiselle des Borderies ; mais parfois celui-ci arrive seul, et elle écrit alors à son beau-frère :

« Brive, le 22 novembre 1713.

« L'Intendant est à Brive. Mr de Chalusset [le dévoué fils du Cte de St Jean et futur archevêque d'Arles, alors âgé de 11 ans] a eu l'honneur de lui faire son compliment et celui-ci l'a fort caressé. »

« Brive, le 29 juin 1724.

« On attend Monsieur l'Intendant à Brive, samedi, il doit loger chez Mr Dubois, car Mr du Vialard en fait tous les honneurs, il a mesme emporté votre vaiselle d'argent » (1).

Ses rapports avec l'Intendant des finances et de la police en la province, étaient précieux et bons à cultiver spécialement pour les intérêts de la famille, en matière de tailles et d'impôts. Dès le 25 janvier 1712, Mademoiselle des Borderies écrit à son beau-frère :

« Il est arrivé un ordre, à ce qu'on dit à Brive, que les tailles seront doublées et la milice serait une mauvaise affaire pour tout le monde et pour nous en particulier. »

Ce sont les Consuls de la ville qui répartissent la capitation, et la correspondante fait savoir au comte de Saint-Jean, le 27 juillet 1722 :

« Je vous avais informé que les Consuls de Brive m'avaient compris à la capitation pour 5 livres ; vous ne m'avez rien marqué là-dessus. L'on me l'a demandée, et je n'ai pas voulu payer que vous nous ayez mandé votre sentiment. Treilhard consul me l'a demandée, il m'a dit que si vous pouviez nous

(1) M. du Vialard avait épousé en 2e noces Catherine Dubois, fille du maire de Brive ; Jean Laroche écrivait à son oncle de Saint-Jean le 20 octobre 1719 : « Le mariage de M. du Vialar est conclu avec la fille de M. le maire ; ils doivent s'épouser la semaine prochaine. »

faire décharger, il le veut de tout cœur, car l'on a surpris M. l'Intendant, voyez si vous voulez nous en faire décharger, attendu que je n'ai rien à moi. »

De nouveau, les tailles entrent ainsi en cause dans la lettre du 1er décembre de cette même année 1722 :

« Nos élus de Brive ont été mandés de la part de Monsieur l'Intendant de se rendre à Limoges par le département de cette ville ; elles sont [les tailles] fort augmentées, à ce qu'on dit. Elles sont augmentées de dix sols pour livre, à ce que l'on assure. Ce serait un grand malheur pour notre pays, car elles furent augmentées, l'année dernière, de 8 sols par livre. »

Et, le 24 avril 1726, enfin, Mademoiselle des Borderies informe encore son beau-frère sur « ce que l'Intendant a fait touchant les maisons au sujet du Cinquantième. » « De tous ceux qui n'ont pas produit les contrats d'acquisition, il les a doublés. La nôtre serait sur le pied de 100 livres. Vous verrez auprès de Monsieur l'Intendant ce que vous jugerez à propos. Touchant les fonds nous n'en savons rien. Je vous dirai que la capitation dans la ville est à 30 sols par livre. J'en ai payé la dernière année 6 fr. et cette année montera à 18 fr. Vous jugerez ce que vous devez faire là-dessus. Je ne sais pas si la milice est chez vous comme dans notre pays, car elle est déclarée partout. Monsieur de Bouillon en fait faire un régiment dans sa vicomté [de Turenne]. Tout cela ne nous procurera pas qu'une grande dépense, et nous procure beaucoup de chagrin, à cause des métayers qui ont des garçons propres à cela. La misère est si générale que tout le monde est dans la mendicité, et accablé en même temps de toutes sortes d'impositions. »

III. — *La famille Dubois : Joseph Dubois, maire de Brive. — Sa querelle avec le greffier Laroche. — Son élévation en situation et honneurs. — Le Cardinal, son frère. — L'incendie du Collège.*

La famille Dubois était particulièrement liée avec les Bachelerie, puis naturellement avec le comte de Saint-Jean de

Jumilhac. Il en est ainsi question dans le plus grand nombre des lettres de Mademoiselle des Borderies qui parle surtout du docteur Joseph Dubois, maire perpétuel de Brive depuis 1692 : « Monsieur le Mère », comme elle l'appelle le plus souvent. Avec elle, il s'occupait spécialement du jeune Chalusset au point de vue de sa santé, et même de son éducation. Ami très attaché au Comte, il faisait d'ailleurs fréquemment le voyage de Saint-Jean pour lui porter aussi bien ses conseils entendus et le concours de son amitié, en maintes affaires très diverses, car il avait une véritable valeur en droit, comme en médecine.

Ainsi, le 29 juin 1704, le prieur-curé de Lissac, l'abbé Lachièze, qui était en relation d'intérêts avec le comte de Saint-Jean, lui écrivait sur le maire de Brive qu'il proposait pour arbitre dans un différend :

« Je vous dirais seulement qu'il possède les lois à fond ; on ne parle que de ses connaissances, de la solidité de ses raisonnements sur le droit et sur les lois en matière civile, ce qu'il a fait paraître dans l'accomodement qui s'est fait entre Madame de Saint-Jean et le sr Duroux, qu'en matière bénéficiale ; ce qu'il a fait paraître dans une conférence avec Mr le Sacristain de Maillard, touchant mon affaire : on ne peut rien ajouter à ce qu'il a fait et dit. Il faut qu'il passe les nuits à l'étude du droit. »

Joseph Dubois correspondait également avec son noble ami, et il y a une série de lettres de lui qui sont parallèles — et même corrélatives — à celles de Mademoiselle des Borderies, présentant comme celles-ci des traits de chronique locale. La plus ancienne est datée de Brive, le 6 mars 1695 ; il lui dit : « Accablé d'affaires comme je suis, je ne puis que vous dire, Monsieur, que Mr l'Intendant m'a fait l'honneur de m'adresser la lettre qu'il vous écrit, et de me charger de ses ordres pour ce qui vous regarde. Nous avons cru qu'il fallait que Madame de Saint Jean vous dépêchât un expres, afin que vous puissiez par vous-même prendre votre porte...» — Cela indique déjà dans quels rapports étaient ces correspondants. Dans une autre lettre, de Brive, le 27 septembre

1712, Joseph Dubois expose d'abord, comment un jeune gentilhomme de la terre de Jumilhac a eu gain de cause dans un procès avec M. Guibert de La Maurinerie, receveur des Tailles à Brive, sur un simple avis du comte de Saint-Jean. Et elle ajoute, à celui-ci :

« Vous me donnez une véritable consolation, Mon très cher Monsieur, en m'assurant que nous vous aurons ici au département prochain. Il serait bien juste, indépendamment de Mr l'Intendant, que vous nous vinssiez voir un peu plus souvent. Mr l'Intendant m'a dit, il y a environ un mois, étant ici, qu'il avait avait passé chez vous. Il fut si accablé de pauvres pendant le peu de séjour qu'il fit dans cette ville, que cela lui fit venir la pensée de faire le département hors de Brive, de peur d'être encore plus icommodé alors de cette foule de misérables qui crient à faire pitié. Néansmoins ce desseim pourra changer, parce que ce sera une très grande incommodité pour les officiers de l'Election d'aller ailleurs, et la présence de Mr l'Intendant me parait comme indispensable pour plusieurs raisons. Mais il sera le maître, et nous faisons ce qu'il voudra. »

Les excellents rapports d'amitié et d'affaires de Joseph Dubois avec le comte de Saint-Jean, n'empêchaient pas les querelles de famille de se produire, comme celle qui éclata à l'occasion d'un incident dans les fonctions de la mairie. C'est le propre neveu du comte, Jean Laroche, greffier de l'Hôtel-de Ville, qui raconte ceci :

« Brive, le 1er janvier 1716.

« Monsieur le Maire vient de baranguer à son accoutumée; il ne parait se plaindre que je n'y aye pas assisté, car j'y fus dans les formes, mais, il n'a pu étouffer son ressentiment contre moi, car la matinée, premier jour de l'année, après avoir tenu une assamblée de ville pour faire prêter le serment de fidélité aux nouveaux consuls, enfin après plusieurs autres délibérations, les nouveaux consuls ont demandé des adjoins pour lever la taille, car c'est la coutume ; pour lors Mr le Maire s'est adressé à Bonélie que j'ay fait mon commis, et lui a dit de passer la près-diner par la ville et de réu-

nir les électeurs de l'assemblée, après les trois heures, pour assister à cette délibération ; pour lors j'ai représenté à Monsieur le Maire que cela n'était pas l'affaire de mon commis, mais qu'il y avait des valets de ville pour avertir ceux qui devaient composer l'assamblée. Il a été réélement ému de cette réponse, que j'ai cru qu'il me battrait, comme si je lui avais été suget et m'a dit bien des sottises en faisant entendre à toute l'assemblée que cela n'était pas à moi à lui dire cela dans le rang qu'il tenait. Comme cette sottise m'a surpris, je puis vous assurer que je ne suis pas demeuré en reste et qu'à mon tour je lui ai soutenu qu'il n'était pas en droit de commander cela à mon commis, n'y étant pas suget. Je puis vous assurer, Monsieur, que c'est un vilain homme, et qui voudrait que rien ne lui résiste. Je vous prie de me donner votre avis., au cas qu'il veuille me chagriner, car vous savez jusqu'à quel point il porte son insolence, pour voir le chemin que je dois tenir. »

Le comte de Saint-Jean de Jumilhac fit sans doute entendre raison à son neveu, car Laroche lui écrivit le 24 janvier suivant :

« Vous aurez auparavant secu que M. l'abbé Dubois a été fait conseiller d'Etat depuis le premier jour de l'an, toute la ville en a félicité M. le Maire, je n'étais pas à Brive quand la nouvelle y vint, car j'étais assiégé à Voutezac par la neige, dès que je fus de retour je fus chez luy par deux fois. Dans le même jour jamais M. le maire me fut visible ; c'est un état de mon malheur, mais il faudra se consoler... »

Et en proscriptum :

« La charge de conseiller d'état a entièrement guéri M. le Maire, il donne beaucoup de repos, Mr de Neufville, M. l'abbé de Laubanie et lui ont fait un triollét pour le reste du Carnaval. »

Le 30 juillet 1721, il écrivait :

« Vous avez appris apparement que M. Dubois a été reçu dans la charge de secrétaire du Cabinet depuis le 9e du courant. »

D'autre part, dès le 30 janvier 1720, Mademoiselle des Borderies avait mandé à son beau-frère :

« On débite que M. Dubois est secrétaire du Cabinet du roi. »

Un ami commun, M. de Vielbans-Pommiers écrivait aussi bientôt de son côté au comte de Saint-Jean :

« Brive, le 31 juillet 1721.

« Mr Dubois, notre ami, prêta serment entre les mains du roi le 9 de ce mois, et il est dans l'exercice de secrétaire du Cabinet, ce qui fait que Mr le Chanoine de Saint-Honoré doit arriver icy sans son père » (1).

Quant au célèbre frère du maire de Brive (2), sa nomination au Cardinalat est annoncée par Mademoiselle des Borderies à son beau-frère de cette façon assez pittoresque :

---

(1) L'abbé J.-B. Dubois était chanoine de Saint-Honoré en succédant dans la possession de ce bénéfice à son oncle le Cardinal, avec qui il partagea d'abord les revenus.

(2) Les rapports des deux frères Dubois entre eux démentent par des faits les paroles prêtées par d'Alembert au Cardinal qui incrimine le maire de Brive, le taxe d'incapable et l'accuse de l'avoir fait quitter le foyer paternel par ses procédés trop durs envers lui. (Cf. *Histoire des Membres de l'Académie française morts depuis 1700,...* tome IV, pp. 275-6).

Mais non seulement le Cardinal fit Joseph Dubois conseiller du roi, mais il le chargea comme tel de recevoir au nom du roi l'Infante d'Espagne qui vint en France comme fiancée de Louis XV ; puis il le nomma directeur général des Ponts et Chaussées de France en 1723 (le brevet de la Commission se trouve aux Archives nationales O¹ 275, f° 28), pour être un auxiliaire soumis et dévoué afin d'être secondé dans ses efforts pour développer le commerce française, sachant que les moyens de communications étaient des premières conditions du succès.

En retour les excellents conseils de Joseph Dubois ne manquèrent pas de rendre service au Cardinal-ministre, comme celui de s'abstenir de paraître au lit de justice que devait tenir le jeune Roi pour prendre les rênes du pouvoir en se déclarant majeur, alors que les pairs et grands du royaume devaient profiter de la circonstance afin de faire un affront et un esclandre contre Dubois. Comme Louis XV allait le confirmer dans sa charge de premier ministre, et que cet acte serait certainement suivi, on le savait, de l'éloge du prélat par le garde des sceaux, le Cardinal eut compris que les convenances lui interdisaient de siéger. *Lit de Justice tenu par le roi*, cité par M. de Seilhac, *L'Abbé Dubois*, pièces justificatives II, p. 270.

« Brive, le 8 août 1721.

« Je ne doute pas que vous n'ayez su que l'Archevêque de Cambrai est Cardinal ; je vous dirai que le père Valette ayant voulu faire faire le feu de joye pour cela, il en départit du clochier de leur église, car il s'est brûlé toute la nuit de cette grande joie et sans le secours du grand public, ils auraient tout perdu. »

Comme le Père Valette qui, ci-dessus nommé, est un Doctrinaire, il s'agit du collège et du clocher de sa chapelle. On sait du reste que le Cardinal Dubois était un bienfaiteur de l'établissement où il avait été élevé, jusqu'à la classe d'Humanité (1).

Les lettres de Mademoiselle des Borderies qui nous sont transmises, sont muettes sur la mort du Cardinal-ministre ; c'est son neveu, Jean Laroche, qui l'annonce en ces termes au comte de Saint-Jean :

« Brive, le 23 août 1723.

« Vous avez sans doute appris la mort du Cardinal Dubois; cette nouvelle a affligé bien des personnes en ce pays (2). Il meurt pourtant bien riche, à ce qu'on dit, et M. Dubois en doit profiter de deux millions ou plus. »

Ces bruits de succession étaient fort exagérés ; ils n'en furent pas moins cause d'un gros procès en contestation entre les héritiers, et l'écho en est rapporté dans les lignes d'une lettre que le même Laroche adressait de Paris, le 5 septembre 1723, à son oncle de Saint-Jean :

« L'on parle différamment icy de la succession de Son Eminence. Les uns soutiennent qu'il y a un testament, les autres disent le contraire. Le temps nous éclairera pour cela. »

Nous avons mentionné ailleurs l'affaire litigieuse de la

---

(1) Cf. les notes sur le Cardinal Dubois au Collège de Brive, classe de troisième (*Matériaux pour servir à l'Histoire de Brive*, I).

(2) La famille Dubois fit dire aussitôt pour le repos de l'âme du Cardinal des messes dans toutes les églises de la ville pour lesquels son frère Joseph Dubois paya 32 livres 8 sols sur la succession. — Comptes arrêtés le 10 mai 1725. Bibliothèque nationale, N[lles] Acq. fr. 22,043, p. 43.

succession Dubois qui ne fut pas liquidée sans peine (1) : en somme il ne laissa que 160.000 livres, après estimation de son mobilier et de ses collections.

IV. — *Epidémie — Orages — Dégâts agricoles.*

Dans la correspondance de Mademoiselle des Borderies, les orages et les dégâts agricoles qu'ils causent, occupent plusieurs passages détaillés d'un intérêt général : ils ont même une singulière périodicité, car ils se reproduisent pendant quatre années consécutives, ainsi que nous allons le rapporter chronologiquement.

Notons auparavant qu'elle signale aussi une épidémie qui affligea la ville, — et même semble-t-il, le pays jusqu'à Saint-Jean, car elle écrit à son beau-frère :

« Brive, le 1er mai 1727.

« Votre mal est fort à la mode à Brive. Toute la ville en est malade. Même je suis fort incommodée. »

Voici, enfin, la suite des orages et désastres qu'elle enregistre successivement :

« Brive, 2 juillet 1716.

« Dimanche passé, à huit heures du soir, il fit un si grand orage que la grêle n'a rien laissé dans plusieurs paroisses voisines, et malheureusement celle de St-Pantaléon s'y trouve comprise, et surtout celle de Varetz, où vous savez que nous avons presque toutes nos vignes, qui sont entièrement perdues, non seulement pour cette année, mais pour plusieurs autres, car l'orage a été si fort qu'il a entraîné les sols et la terre, et qu'il faudra commencer de faire planter d'un côté et fixer de la terre. La désolation est fort grande, mais par bonheur, nous avions retiré le seigle de St-Pantaléon, sans cela nous aurions été en peine pour semer. Le froment et le vin sont entièrement perdus. Si le même malheur, fut arrivé à Fournet (2), il nous aurait fallu acheter la provision de vin.

---

(1) Cf. Louis de Nussac, *Le Cardinal Dubois, prévôt d'Arnac.* (*Bulletin de la Société scientif., hist. et archéol. de la Corrèze*, 1917, p. 73).

(2) Fournet, village de la paroisse de Saint-Cernin-de-Larche.

L'on a déjà fait passer les Elus pour faire des verbaux, Bellés les y a toujours accompagnés » (1).

Et Mademoiselle de Bachelerie supplie son beau-frère de venir constater le désastre et d'encourager par sa présence les vignerons à replanter.

« Brive le 29e juin 1717.

« Dimanche passé, il fit un si grand orage sur les six heures du soir, accompagné d'une grosse grêle que les toits de plusieurs maisons et granges ont été emportés, toutes nos vitres qui sont du côté de la cour ont été emportées avec la croisée entière, et toute notre plaine ravagée, enfin nous avons perdu tout le vin du Vialemur et entièrement les blés d'Espaigne, et tous les grains qui ne sont pas rentrés, Dieu nous garde d'un semblable orage. »

« A Brive le 13e juin 1718.

« [Je veux] vous informer du malheur qui nous arriva hier,jour de la Trinité. Environ les quatre heures du soir, il n'éleva un si cruel orage suivi d'une grosse grêle, que nous crûmes tous périr, les paroisses de Saint-Sernin de Larche, Saint-Pantaléon, Varez, Saint-Viance, Allassac, Sainte-Féréolle, en partie Saint-Germain ont été entièrement abîmées, une partie de Brive a subi le même sort, de sorte que toute notre récolte de vin et de blé est entièrement perdue, excepte La Combe-Ausoul. Nous ne scavons pas encore au vrai le sort de la Salesse, mais partout le reste de nos biens ont été entièrement grelés » (2).

« A Brive, 3 juillet 1719.

« Vous me marquez que vous avez souffert de la grèle et des innondations de vos prés, vous ne devez pas douter que je n'y prends beaucoup part, nous n'en sommes pas exempt, puisque Dieu l'a voulu, car nos vignes de Varez et de St-Pantaléon en ont beaucoup souffert. A Saint-Germain je vous

(1) Belés, homme d'affaire du comte de Saint-Jean à Brive. Les Elus étaient des magistrats de fiscalité, au tribunal de l'Election.

(2) La Combe-Ausoul et la Salesse (commune de Sainte-Féréole, arrondissement de Brive) sont des domaines provenant de la succession de Madame de Saint-Jean.

[mande] que cette grèle a esté bien fréquente, car elle en a affecté diverses paroisses de nos cantons et elle n'a rien laissé, blé ni vin dans plusieurs. »

« Le 21 août 1727.

« Je vous plains de la perte que vous avez déjà faite par la grèle, nous ne le sommes pas moins, car nos gerbes ne produisent presque rien et nous connaissons à présent les effets de la gelée, les vignes même se sont fort (abimées ?). Varez, Brignac, Issandon, Saint-Viance et une partie de Donzenac ont été très endommagés par la grèle. »

« 14 février 1728.

« La Couse (1) a enflé tant ses dernières innondations qu'elle a emporté la moitié de l'écluse du moulin de Fournet. Il en coûtera beaucoup pour la réparer. Vous avez aussi beaucoup souffert à St-Pantaléon et à Granges. Ces blés qui se sont trouvés sur le bord de la rivière, ont été non seulement emportés, mais encore les terres fort endommagées. Nous ne sommes pas les seuls. Tous les riverains sont dans le même cas, et il y a bien quarante années que nous n'avons pas vu un orage si furieux » (2).

Louis de NUSSAC.

---

(1) Affluent de la Vézère, qui s'y jette à Larche.

(2) Ce violent orage en plein hiver est une rareté météorologique, d'autant plus que l'année 1728 eut une saison de froid très rigoureuse qui fit périr beaucoup de châtaignes. — Cf., René Fage, *Les Calamités publiques en Limousin* (Limoges, 1914), p. 31, — mais qui ne signale cependant aucun de nos désastres agricoles, les orages étant du reste très localisés.







